



HAL
open science

Forteresse de Polignac (Polignac, Haute-Loire). La Seigneurie, étude de bâti et sondages

Laurent d'Agostino, Mélinda Bizri, Mathilde Tissot, Geneviève Gascuel,
Marie-Caroline Kurzaj

► To cite this version:

Laurent d'Agostino, Mélinda Bizri, Mathilde Tissot, Geneviève Gascuel, Marie-Caroline Kurzaj. Forteresse de Polignac (Polignac, Haute-Loire). La Seigneurie, étude de bâti et sondages : Rapport de fouille archéologique programmée. [Rapport de recherche] Fondations Polignac. 2008. hal-02023325

HAL Id: hal-02023325

<https://hal.science/hal-02023325>

Submitted on 23 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



FORTERESSE DE POLIGNAC

LA "SEIGNEURIE" ET LA COUR D'HONNEUR

ÉTUDE DE BÂTI ET SONDAGES

Vol. 1 : Texte

Région :
Auvergne
Département :
Haute-Loire
Commune :
Polignac
Code INSEE :
43152
Lieu-dit ou
adresse :
Le Bourg, Château

Propriétaire :
Fondation
Forteresse de
Polignac

Code opération
Patriarche :
5975
Arrêté
d'autorisation n° :
2007-130

Dates
d'intervention :
2 juillet - 10 août
2007

Responsable
d'opération :
Laurent
D'AGOSTINO



Laurent D'AGOSTINO (dir.),
Mélinda BIZRI, Mathilde TISSOT,
Geneviève GASCUEL, Marie-Caroline KURZAJ

Fondation Forteresse de Polignac

Mai 2008

Service Régional de l'Archéologie - DRAC Auvergne

DOCUMENT FINAL DE SYNTHÈSE
SÉRIE MOYEN ÂGE

FOUILLE PROGRAMMÉE ANNUELLE

FORTERESSE DE POLIGNAC (HAUTE-LOIRE)

LA "SEIGNEURIE" ET LA COUR D'HONNEUR

ÉTUDE DE BÂTI ET SONDAGES

Vol. 1 : Texte

Laurent D'AGOSTINO (dir.),
Mélinda BIZRI, Mathilde TISSOT,
Geneviève GASCUEL, Marie-Caroline KURZAJ

Fondation Forteresse de Polignac

Association de Recherche Archéologique : Sites Templiers et Hospitaliers

*Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne
Service Régional de l'Archéologie*

Mai 2008

Illustrations de couverture :

- La Forteresse de Polignac, vue depuis l'ouest. Cliché : L. D'Agostino, 2006 (en haut).
- Façade sud du bâtiment de la Seigneurie. Cliché : L. D'Agostino, 2006 (en bas).

Avertissement relatif à la communicabilité des rapports de fouilles archéologiques

Les rapports de fouilles constituent des documents administratifs communicables au public dès leur remise au Service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, ils pourront être consultés ; les agents des Services régionaux de l'archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de propriété littéraires et artistiques possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant.

Les prises de notes et les photocopies sont utilisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagné ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le droit de courte utilisation, avec les références exactes et complètes des auteurs et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10).

Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du Code pénal.

REMERCIEMENTS

FONDATION FORTERESSE DE POLIGNAC :

- Mme la Princesse Constance DE POLIGNAC, propriétaire du site, pour l'intérêt qu'elle porte à nos travaux et l'accueil qu'elle a su réserver à notre équipe dans la Forteresse ;
- M. Laurent CHENOT, administrateur ;
- M. Didier GROUX, ex-conseiller de la Fondation ;
- M. Jean-Louis DUMAS, chargé de l'entretien de la Forteresse, dont nous avons largement profité des ressources en tous domaines ;
- Et tout le personnel de la Fondation chargé de l'accueil à la Forteresse de Polignac, qui sait faire revivre la Forteresse, en particulier Nicolas, guide et plus encore, qui sût mettre à contribution les fouilleurs pour faire partager notre travail au public.

SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'AUVERGNE :

- M. Frédéric LETTERLÉ, Conservateur régional de l'Archéologie ;
- M. Arnaud ALEXANDRE, Conservateur en charge de la Haute-Loire ;
- M. René LIABEUF, Ingénieur, pour ses nombreux conseils et sa connaissance approfondie du territoire vellave ;
- Mme Isabelle MAGY, Secrétaire ;
- M. David POUYET, Adjoint administratif.

ASSOCIATION ÉTUDES ET CHANTIERS :

- M. François RIBAUD, directeur ;
- Melle Isabelle LHOMMEDET, responsable du chantier de jeunes bénévoles ;

Mais aussi, notamment pour leurs avis et leur intérêt pour cette étude :

- M. Jean-Michel POISSON, maître de conférences, École des Hautes Études en Sciences Sociales, pour ses conseils avisés, son regard et sa bienveillance ;
- M. Bernard GALLAND, récemment retraité du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine de Haute-Loire, dont les avis éclairés, l'œil acerbe et la sympathie nous ont ouvert des perspectives insoupçonnées ;
- Mme Sylvie CAMPECH et le bureau d'études HADÈS, pour avoir partagé avec nous les données recueillies lors des interventions précédentes ;
- M. Pierre-Yves LAFFONT, maître de conférences, Université de Rennes 2 ;
- M. Alexandre PAU, Université Paul Valéry – Montpellier 3 ;
- M. Martin DE FRAMOND, Conservateur des Archives départementales de la Haute-Loire ;
- M. Fabrice GAUTHIER, INRAP ;
- M. Nicolas FAUCHERRE, Université de Nantes ; Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale, Poitiers ;
- M. Christian RÉMY, Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale, Poitiers ;
- M. Jocelyn MARTINAUD, INRAP.

Enfin, au-delà de l'intérêt scientifique, pour tout ce qui fait l'intérêt humain d'un chantier de fouilles, pour leur sympathie, leur motivation, leur enthousiasme, les heures supplémentaires, leurs talents de cuisiniers...

- Mathilde, Geneviève et Mélinda, piliers de ce travail
- Cécile, Élodie, Jana, Radim, Marie, Quentin, Yann
- et, fidèles parmi les fidèles, toujours présents en toutes circonstances, Mylène et Julien.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
SECTION I : L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE. DONNÉES ADMINISTRATIVES	9
FICHE SIGNALÉTIQUE	11
GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION	12
RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION	18
SECTION II : RÉSULTATS SCIENTIFIQUES DE L'OPÉRATION	21
INTRODUCTION	23
1. LE SITE	24
1.1 Recherches antérieures	25
1.2 Des occupations antérieures au Moyen Âge ?	27
1.3 Le château de Polignac et sa place dans le Velay médiéval (IX ^{ème} – XV ^{ème} siècles)	27
1.3.1 <i>Le lignage des Polignac : quelle place dans l'échiquier politique du Velay ?</i>	28
1.3.2 <i>Architecture et marque de pouvoir de la plateforme de Polignac : un choix stratégique.</i>	31
2 ÉTAT DES LIEUX DU SITE ET STRUCTURES CONSERVÉES	35
2.1 Configuration générale	35
2.2 Les enceintes	36
2.3 Le donjon	37
2.4 La cour d'honneur	38
2.5 La chapelle et son environnement	40
2.6 La « basse cour »	41
3 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE	43
3.1 Problématiques de l'étude	43
3.1.1 <i>Les origines de l'occupation du site</i>	43
3.1.2 <i>Le château du Haut Moyen Âge</i>	44
3.1.3 <i>Le château « roman »</i>	44
3.1.4 <i>Le château de la fin du Moyen Âge et les remaniements de l'époque Moderne</i>	45
3.2 Principes méthodologiques	45
3.2.1 <i>Étudier et conserver</i>	45
3.2.2 <i>Principes de l'étude archéologique</i>	45
3.2.3 <i>Méthode d'enregistrement des données</i>	47
3.2.4 <i>Le mobilier archéologique et le lapidaire</i>	47
3.3 Pour un programme d'étude raisonné	47
3.3.1 <i>La « Seigneurie »</i>	48
3.3.2 <i>Les autres bâtiments de la cour d'honneur</i>	48
3.3.3 <i>La cour d'honneur</i>	48
4 PROBLÉMATIQUES ET CONDITIONS DE L'INTERVENTION DE 2007	51
4.1 Problématiques de l'étude	51
4.2 Secteurs d'intervention	51
4.2.1 <i>L'analyse du bâti</i>	51

4.2.2	<i>Implantation et problématiques des sondages</i>	51
4.2.3	<i>Suivi de travaux de l'association Études et Chantiers</i>	52
4.1	Chronologie de l'intervention et équipe de recherche	53
4.1.1	<i>Calendrier de l'intervention et équipe de recherche</i>	53
4.1.2	<i>Moyens techniques</i>	53
5	LA SEIGNEURIE : STRUCTURES ET STRATIGRAPHIE	55
5.1	Plan d'ensemble	55
5.2	L'analyse des élévations	56
5.2.1	<i>Le bâtiment central (SECTEUR 1)</i>	56
5.2.2	<i>Le bâtiment sud (SECTEUR 2)</i>	81
5.2.3	<i>Le bâtiment nord (SECTEUR 3)</i>	84
5.3	Les données des sondages	87
5.3.1	<i>Sondage I</i>	87
5.3.2	<i>Sondage II</i>	89
5.3.3	<i>Sondage III</i>	100
5.3.4	<i>Sondage IV</i>	105
5.3.5	<i>Sondage V</i>	109
6	LE MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE	113
6.1	La céramique néolithique et protohistorique	113
6.1.1	<i>Histoire de la recherche</i>	113
6.1.2	<i>Les recherches récentes</i>	114
6.2	Le mobilier métallique	118
6.3	Autres objets remarquables	120
7	SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE	123
7.1	Les grandes phases de construction	123
7.1.1	<i>Un bâtiment en bois sur poteaux</i>	123
7.1.2	<i>L'aula romane (milieu du XII^{ème} siècle) : résidence et représentation</i>	123
7.1.3	<i>L'annexe sud (fin XII^{ème} – début XIII^{ème} siècle)</i>	124
7.1.4	<i>L'incendie du monument (fin XIV^{ème} – début XV^{ème} siècle) ?</i>	124
7.1.5	<i>Les grands travaux du milieu du XV^{ème} siècle</i>	125
7.1.6	<i>Les ultimes remaniements (fin XV^{ème} – début XVI^{ème} siècle)</i>	126
7.2	Questions en suspens et perspectives de recherche	126
	BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	129
	TABLE DES FIGURES	133

SECTION I :

**L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE.
DONNÉES ADMINISTRATIVES**

FICHE SIGNALÉTIQUE

Localisation :

Région : Auvergne
Département : Haute-Loire
Commune : Polignac
Code INSEE : 43152
Lieu-dit ou adresse : le Bourg

Coordonnées Lambert III zone sud :

X 1 : 719.910 X 2 : 720.060
Y 1 : 3308.660 Y 2 : 3308.880
Z (moyenne) : 800,00 m NGF

Références cadastrales :

Commune : Polignac
Année : à jour pour 2006
Section : BR (le Bourg)
Parcelle(s) : 262

Protection au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement :

Classement Monument Historique, liste de 1840

L'opération archéologique :

Opération : Fouille programmée annuelle
Responsable scientifique de l'opération : Laurent D'AGOSTINO
Code opération Patriarche : 5975
Arrêté de désignation du responsable d'opération n° : 2007-130
Propriétaire : FONDATION FORTERESSE DE POLIGNAC
43770 Polignac
et
41 Rue de Bellechasse
75007 Paris
Superficie du terrain : 2,5 ha
Superficie concernée par l'opération : 600 m², dont 152,5 m² fouillés
Maître d'ouvrage : FONDATION FORTERESSE DE POLIGNAC
43770 Polignac
et
41 Rue de Bellechasse
75007 Paris
Maître d'œuvre : FONDATION FORTERESSE DE POLIGNAC
Dates d'intervention sur le terrain : 2 juillet – 10 août 2007

Mots-clés du thésaurus Patriarche :

Chronologie : Moyen Age, Bas Moyen Âge, Époque moderne
Interprétation : château médiéval
Mobilier : céramique, verre, métal

Lieu de dépôt du mobilier archéologique :

FONDATION FORTERESSE DE POLIGNAC
Forteresse de Polignac
43770 Polignac

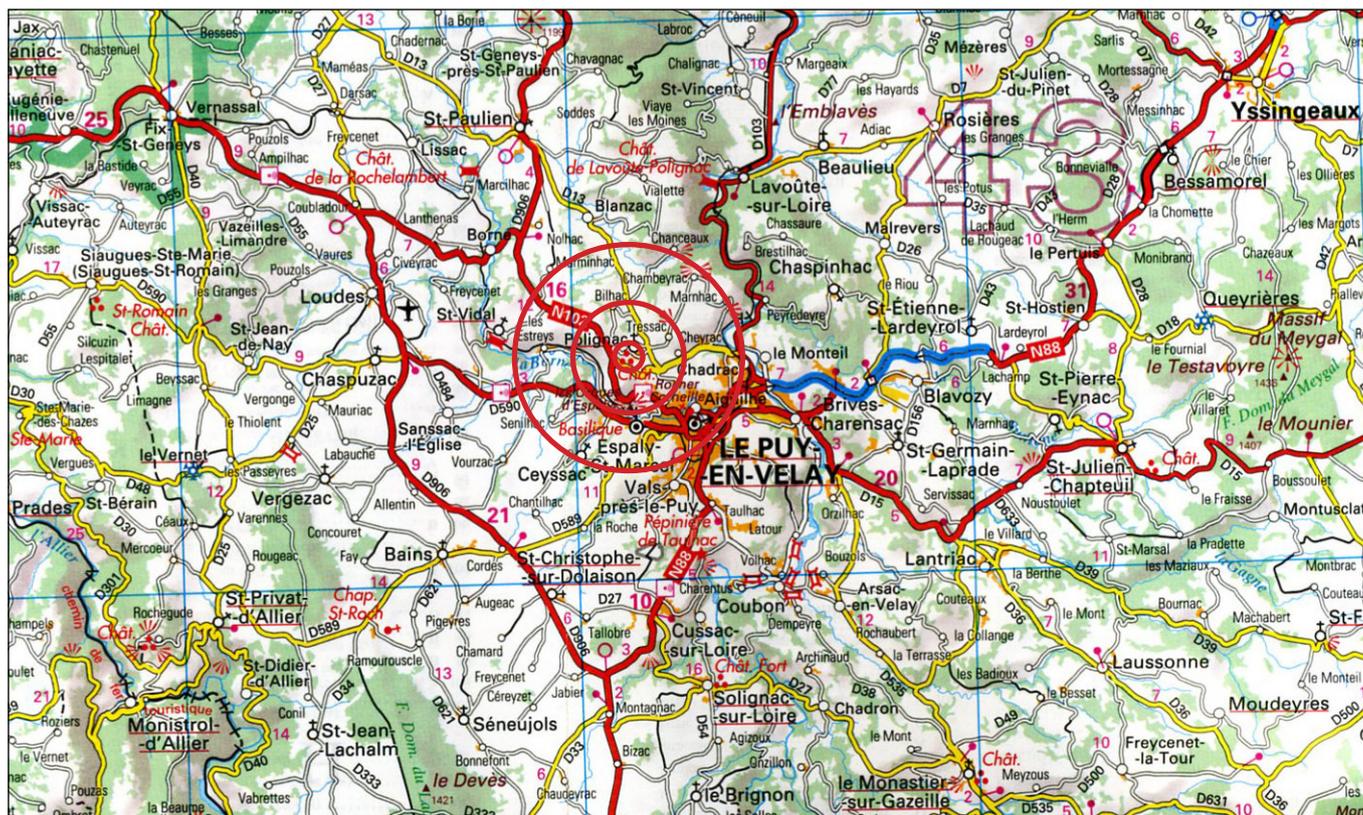


Fig. 1 : Localisation de la commune de Polignac, Haute-Loire, d'après IGN, carte au 1/250000^{ème}.

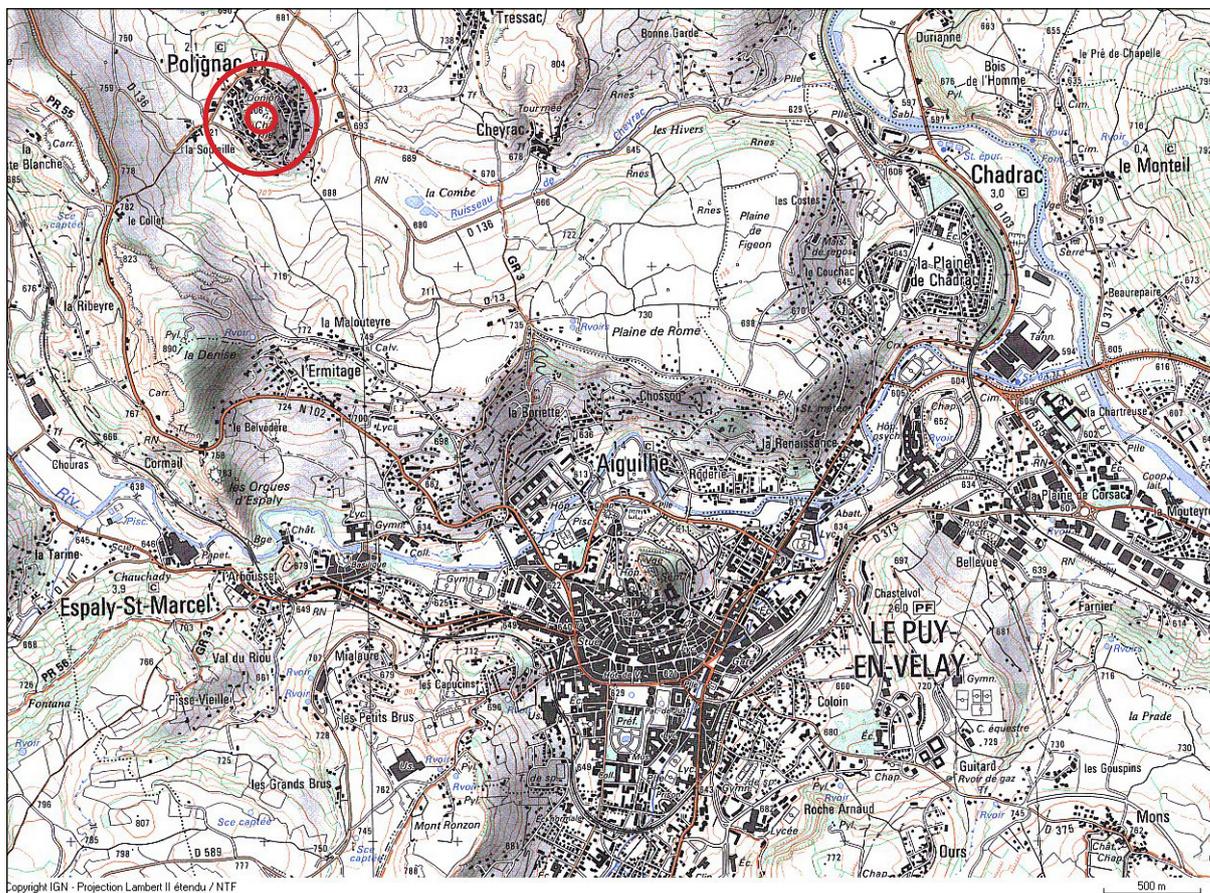


Fig. 2 : Localisation du site sur la commune de Polignac, Haute-Loire, d'après IGN, carte au 1/25000^{ème}.

GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION

Intervenants phase préparatoire et suivi administratif :

SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, D.R.A.C. AUVERGNE :

LETTERLÉ Frédéric, Conservateur régional

ALEXANDRE Arnaud, Conservateur en charge de la Haute-Loire

MAGY Isabelle, Secrétaire

FONDATION FORTERESSE DE POLIGNAC :

Princesse Constance DE POLIGNAC, Présidente

BENEZECH Geneviève, Trésorière

CHENOT Laurent, administrateur

GROUX Didier, conseiller

ASSOCIATION DE RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE : SITES TEMPLIERS ET HOSPITALIERS (A.R.A.S.T.H.) :

D'AGOSTINO Laurent, Président

NAVETAT Mylène, Trésorière

SAINT-LUC Nadia, Secrétaire

ASSOCIATION « ÉTUDES ET CHANTIERS » :

RIBAUD François, Directeur

LHOMMEDET Isabelle, Animatrice

Intervenants phase terrain :

Responsable d'opération :

D'AGOSTINO Laurent

Responsables de secteurs et encadrement technique :

BIZRI Mélinda

GASCUEL Geneviève

TISSOT Mathilde

Équipe de fouille :

CAILLET Marie

CHAURAND Élodie

FAL'KOVSKAYA Irina

GUILLOIN Julien

HANUŠ Radim

LAUNAY Yann

MORIOVÁ Jana

NAVETAT Mylène

ROUSSEAU Cécile

SOBRIER Quentin

Relevés :

BIZRI Mélinda

D'AGOSTINO Laurent

CAILLET Marie

CHAURAND Élodie

FAL'KOVSKAYA Irina

GASCUEL Geneviève

GUILLOIN Julien

HANUŠ Radim

LAUNAY Yann

MORIOVÁ Jana

ROUSSEAU Cécile

SOBRIER Quentin
TISSOT Mathilde

Photographies :

D'AGOSTINO Laurent
BIZRI Mélinda
TISSOT Mathilde

Topographie et photogrammétrie :

LEROY Thomas, ART GRAPHIQUE ET PATRIMOINE

Terrassements préliminaires :

DUMAS Jean-Louis, FONDATION FORTERESSE DE POLIGNAC

Intervenants post-fouille :

Équipe de rédaction :

D'AGOSTINO Laurent
BIZRI Mélinda
TISSOT Mathilde
GASCUEL Geneviève

Infographie :

D'AGOSTINO Laurent
TISSOT Mathilde
GASCUEL Geneviève

Recherche documentaire :

D'AGOSTINO Laurent
BIZRI Mélinda

Étude céramologique :

KURZAJ Marie-Caroline (Néolithique et Protohistoire)

Mise en forme du rapport :

D'AGOSTINO Laurent

Logistique et matériel de recherche :

ASSOCIATION DE RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE : SITES TEMPLIERS ET HOSPITALIERS (A.R.A.S.T.H.)



PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
AUVERGNE

Le Préfet de la Région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Service régional de l'archéologie
Opération archéologique n° 5975
Arrêté n° 2007-130

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V, Titre III ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006/SGAR/117 du 28 août 2006 accordant délégation de signature de Monsieur Philippe-Georges Richard, Directeur régional des affaires culturelles ;

Après avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique Centre-Est (Rhône-Alpes - Auvergne) en date des 27, 28 février et 1^{er} mars 2007 ;

A R R E T E

Article 1er :

Monsieur Laurent D'AGOSTINO est autorisé à procéder à une opération de **fouille programmée annuelle** à partir de la date du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2007

concernant en région Auvergne,
le site du Château de Polignac
dans le département de la Haute-Loire
commune de POLIGNAC

Lieu-dit : Le Bourg

Cadastre : Année : 2006

Section : BR

Parcelle : 262

Coordonnées Lambert II étendu : X =720,015

Y = 2008,755

programme 24 : Naissance, évolution et fonctions du château médiéval

Organisme de rattachement : Fondation Forteresse de Polignac

Article 2 : prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies en particulier par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 pour les opérations terrestres et le décret n° 90-277 du 28 mars 1990 et ses arrêtés d'application pour les opérations subaquatiques.

- 2 -

A la fin de l'année, le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur régional de l'archéologie l'ensemble de la documentation relative à l'opération, et, en triple exemplaire, un rapport accompagné de cartes et de photographies, ainsi que, le cas échéant, des fiches détaillées établies pour chacun des nouveaux sites identifiés au cours des recherches.

En vue de la publication du bilan scientifique régional, ce rapport comprendra un résumé (12000 signes au maximum avec illustration éventuelle) de présentation des résultats scientifiques de l'opération. Ce résumé sera également communiqué au conservateur régional de l'archéologie sous forme numérique (disquette, CD ou mél avec fichiers texte au format .rtf et image au format .pdf)

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

Article 3 : destination du matériel archéologique découvert

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 : prescriptions particulières à l'opération

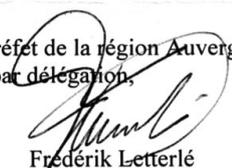
Néant.

Article 5 :

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le **04 JUIN 2007**

Pour le Préfet de la région Auvergne
et par délégation,


Frédéric Letterlé

Conservateur régional de l'archéologie

Copies à
 Intéressé
 SDA

Madame la Princesse Constance de Polignac
 Préfecture de département

Mairie
 Préfecture de région

Gendarmerie
 DRAC (SRA)

RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION

La forteresse de Polignac, à 5 km au nord-ouest du Puy-en-Velay, occupe un dyke basaltique dont le sommet plat entouré de falaises a été aménagé pour permettre l'installation du château dès le haut Moyen Âge. L'occupation du sol dans les environs de Polignac est ancienne : plusieurs gisements paléolithiques et néolithiques sont connus sur le territoire couvert par la commune. Durant la protohistoire et l'époque romaine, le dyke portant aujourd'hui le château est lui-même fréquenté, sinon occupé. La position du site de Polignac, entre *Ruessium* (Saint-Paulien), chef-lieu de la cité vellave durant l'Antiquité, et *Anicium* (Le Puy-en-Velay), futur siège épiscopal au Moyen Âge, laisse supposer une occupation antique. Les éléments lapidaires aujourd'hui présents sur le plateau, s'ils sont bien attribuables à l'Antiquité comme le « masque d'Apollon », ne démontrent toutefois en rien l'existence d'un temple dédié à Apollon sur le plateau, malgré les longues luttes qui ont opposé aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles « apollomanes » et « apolloseptiques ». L'ensemble du dossier reste à reprendre et à confronter avec les résultats d'une fouille approfondie du site.

La première mention des vicomtes de Polignac remonte à la fin du IX^{ème} siècle. Le château n'apparaît dans les sources écrites que quelques dizaines d'années plus tard, vers 929-935, où un acte est passé dans le « *castrum quod vocatur Podianacus* », attestant bien son existence. Deux lieux de culte sont associés au château : la chapelle Saint-Andéol, sur le rocher, est attestée dès 1075 ; l'église Saint-Martin, en contrebas du rocher, est quant à elle attestée en 1128, date à laquelle elle est donnée par l'évêque du Puy à l'abbaye de Pébrac et devient le siège d'un petit prieuré puis d'une paroisse.

On ne connaît que peu de choses des bâtiments résidentiels au Moyen Âge, et il faudrait des investigations bien plus approfondies dans les sources pour identifier des mentions des bâtiments. Diverses réparations sont attestées sur les bâtiments à l'époque moderne, mais aucun nouveau bâtiment ne semble construit après la fin du Moyen Âge.

La forteresse de Polignac offre aujourd'hui un ensemble cohérent, unique en Velay et rare dans le Massif Central, de bâtiments résidentiels seigneuriaux s'échelonnant du XII^{ème} au XVI^{ème} siècle. Répartis sur un site fortifié d'importance majeure, mis en valeur par un cadre naturel majestueux et préservé, ils offrent au chercheur un véritable conservatoire de l'architecture seigneuriale au Moyen Âge, allant du logis roman au logis Renaissance en passant par la tour maîtresse résidentielle gothique.

Plus encore, certain de ces bâtiments et en premier lieu le logis roman, constituent des exemples uniques dans la région : c'est en effet bien en dehors du Massif Central qu'il faut chercher des exemples de comparaison pour cet édifice exceptionnel réunissant les fonctions de résidence et d'apparat dans un bâtiment de près de 300 m² de surface intérieure au sol, décoré d'arcatures et de chapiteaux sculptés.

Initié à la fin de l'année 2005 à la demande du Service Régional de l'Archéologie d'Auvergne, un projet d'étude approfondie du château a pris corps dans le courant de l'année 2006 et permis la mise en place d'une première opération de fouille programmée annuelle durant l'été 2007, pour une durée d'un mois et demi sur le terrain (2 juillet – 10 août) et mobilisant 8 étudiants stagiaires encadrés par 3 archéologues médiévistes. Elle a constitué la première étape d'un programme de recherche qui s'inscrit sur le moyen terme : les estimations portent à environ cinq ans la durée minimale des recherches permettant d'aboutir à une meilleure connaissance de l'histoire et de l'évolution architecturale de la partie résidentielle du site (cour d'honneur et bâtiments environnants), à raison d'un à deux mois d'intervention annuelle sur les bâtiments concernés. Ces études permettront à terme de réaliser des publications scientifiques mais aussi à destination du public visitant le site (plaquettes, brochures ou encore ouvrage à destination des visiteurs) ; elles appuieront en outre la démarche actuelle d'explication des vestiges sur site par la réalisation de panneaux et enrichiront les données utilisables par les guides de la Forteresse.

Cette campagne de fouilles a porté sur les élévations et le sous-sol de la Seigneurie, identifié comme un corps de logis datant en majorité de l'époque romane (XII^{ème} siècle). L'étude du bâti, pour la réalisation de laquelle des relevés photogrammétriques ont été commandés à l'entreprise Art Graphique et Patrimoine, a permis de mieux cerner l'architecture primitive du bâtiment et d'identifier les phases de remaniement aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles.

Le logis roman a dans l'ensemble été compris et il a été démontré qu'il s'articulait en deux grands espaces juxtaposés et séparés par un mur de refend. Celui-ci délimite au nord un espace probablement utilitaire (cuisine, communs...) au rez-de-chaussée et une vaste salle résidentielle sur plancher

à l'étage (*camera*). Au sud, l'espace est occupé par une longue salle occupant toute la hauteur du bâtiment et éclairée en partie haute par une galerie d'arcatures ajourées et décorées par une série de colonnettes et de chapiteaux dont certains sont ornés de motifs végétaux ; cette salle peut être identifiée à l'*aula* seigneuriale à vocation de lieu de réception. Un portail, aujourd'hui bouché et remanié lors des travaux du bas Moyen Âge, était à l'origine aménagé dans le mur de refend au milieu de sa longueur et permettait la communication entre les salles du rez-de-chaussée.

Les niveaux de circulation du rez-de-chaussée sont encore mal compris : dans leur dernier état, ils sont constitués par le rocher de brèche volcanique qui a été taillé et aplani afin de ménager des espaces horizontaux ; tous les murs romans reposent ainsi sur des banquettes rocheuses formant le soubassement des murs et assurant l'étanchéité du bâtiment. Néanmoins, il reste difficile d'affirmer que ces niveaux de circulation sont les niveaux romans et qu'ils n'ont pas été retaillés à la fin du Moyen Âge ou à la Renaissance, au moment où des voûtes sont construites dans deux des pièces du rez-de-chaussée du bâtiment. La poursuite des recherches devrait permettre de résoudre cette question.

Le logis roman nous apparaît aujourd'hui comme un exemple unique en Velay et en Auvergne dans l'architecture résidentielle seigneuriale. L'ampleur de l'édifice, mais aussi le décor de sa salle d'apparat, constitué d'une galerie d'arcatures reposant sur des colonnettes à chapiteaux sculptés, révèle le mode de vie d'un lignage seigneurial de première importance à l'orée du XII^{ème} siècle. Ce type architectural reste ignoré dans le Massif Central et c'est au château des Adhémar à Montélimar, dans les châteaux du roi de France ou de ses vassaux en Île-de-France ou encore dans l'aire anglo-normande qu'il faut chercher des exemples comparables.

Cinq sondages au sol, réalisés dans le bâtiment et à ses abords, ont permis de compléter en partie le plan de l'édifice et de mettre au jour des aménagements encore inconnus. Ainsi, une construction sur poteaux de bois creusés dans le rocher et antérieure à l'édifice du XII^{ème} siècle a été identifiée à l'ouest du logis roman, même si son plan et sa datation nous échappent encore en partie. Des tessons de céramique du Néolithique et de l'Âge du Bronze recueillis dans ce secteur démontrent une occupation du dyke de Polignac à ces périodes et pourraient constituer de premiers éléments de datation pour le bâtiment sur poteaux ; il pourrait néanmoins s'agir également d'un bâtiment du haut Moyen Âge constituant une première résidence seigneuriale (IX^{ème} – X^{ème} siècles). Les recherches doivent être poursuivies pour tenter d'éclaircir ce point.

Parallèlement, les sondages réalisés dans la cour d'honneur du château ont livré plusieurs éléments de canalisations permettant la récupération des eaux de pluie sur les toitures de la Seigneurie. Ces canalisations en pierre, dont l'étanchéité était assurée par un mortier hydraulique, servaient à alimenter la citerne de la cour centrale. Deux systèmes successifs ont été identifiés, même si leur tracé et leur datation restent à préciser : le premier peut appartenir au XII^{ème} ou XIII^{ème} siècle, ce que tend à confirmer l'architecture de la citerne ; le second est associé aux remaniements du logis seigneurial à la fin du Moyen Âge.

En revanche, confirmant les observations réalisées en 2004 lors des sondages d'évaluation du bureau d'études Hadès, on ne peut que constater l'absence totale de mobilier appartenant à l'Antiquité, remettant en cause une fois de plus l'hypothèse d'un temple antique sur la plate-forme portant la forteresse. Seuls quelques blocs d'arkose pouvant provenir d'un monument gallo-romain démonté ont été repérés dans les élévations de la Seigneurie, mais ils sont tous associés à des phases de construction de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance, à peu près au moment où Gabriel Siméoni forge la légende du Temple d'Apollon. De plus en plus, il faut envisager l'hypothèse de la récupération de matériaux de construction sur un édifice antique situé à proximité de la forteresse mais pas sur le site même. Les écrits de Siméoni au XVI^{ème} siècle, puis de Gaspard Chabron au début du XVII^{ème} siècle, semblent quant à eux procéder d'une littérature accompagnant le lignage des Polignac dans un mouvement, général à la Renaissance où l'Antiquité est remise au goût du jour, de « quête de ses origines ».

SECTION II :

**RÉSULTATS SCIENTIFIQUES
DE L'OPÉRATION**



Fig. 4 : Vue aérienne de la Forteresse de Polignac depuis le sud.
Cliché : L. D'Agostino, 2005.

INTRODUCTION

Site classé Monument Historique sur la liste de 1840 à l'initiative de Prosper Mérimée, le château de Polignac [Fig. 4 et 5] suscite l'intérêt des érudits et des chercheurs depuis le milieu du XVI^{ème} siècle. La forteresse de Polignac offre aujourd'hui un ensemble cohérent, unique en Velay et rare dans le Massif Central, de bâtiments résidentiels seigneuriaux s'échelonnant du XII^{ème} au XVI^{ème} siècle. Répartis sur un site fortifié d'importance majeure, mis en valeur par un cadre naturel majestueux et préservé, ils offrent au chercheur un véritable conservatoire de l'architecture seigneuriale au Moyen Âge, allant du logis roman au logis Renaissance en passant par la tour maîtresse résidentielle gothique.

Plus encore, certains de ces bâtiments et, en premier lieu, le logis roman constituent des exemples uniques dans la région : c'est en effet bien en dehors du Massif Central qu'il faut chercher des exemples de comparaison pour cet édifice exceptionnel réunissant les fonctions de résidence et d'apparat dans un bâtiment de plus de 300 m² de surface intérieure au sol, décoré d'arcatures et chapiteaux sculptés.



Fig. 5 : Le dyke de Polignac vu de l'ouest. Cliché : L. D'Agostino, 2006.

Dans le cadre du projet de mise en valeur de la forteresse développé par la Princesse Constance de Polignac, propriétaire du site, le Service Régional de l'Archéologie nous a sollicité afin de définir et de mettre en œuvre une étude archéologique approfondie en lien avec la restauration et l'ouverture au public du château. La cour d'honneur, environnée de plusieurs corps de logis dont la construction s'échelonne du XII^{ème} au XVI^{ème} siècle avec des remaniements jusqu'au début du XVII^{ème} siècle, a été définie comme l'objectif principal de l'investigation archéologique. Entrant dans le cadre des problématiques nationales de la recherche archéologique, portant en partie sur l'origine et les fonctions du château médiéval, un premier projet de recherche a tenté de jeter les bases d'une étude longue alliant analyse du bâti conservé et fouille du sous-sol : les objectifs fixés portent sur la caractérisation des bâtiments conservés, leur datation et la définition de leurs états successifs. Nos questionnements envisagent par ailleurs les origines de l'occupation du site, aux époques protohistorique et gallo-romaine, puis la genèse du site castral au Moyen Âge.

Le présent rapport rend compte de l'intervention réalisée durant l'été 2007 sur la plateforme sommitale de la Forteresse de Polignac, qui s'est plus particulièrement attachée à l'analyse et à la compréhension d'un groupe de bâtiments dénommé « La Seigneurie ». Celui-ci constitue le cœur de l'ensemble résidentiel regroupé autour de la cour d'honneur du château et abrite le bâtiment le plus ancien repéré en première analyse. Le logis roman, qui forme la partie la plus importante de ce groupe de constructions, est encore conservé partiellement en élévation et montre des éléments tout à fait remarquables pour la compréhension de l'architecture seigneuriale vellave et plus généralement dans le Massif Central au Moyen Âge. Nous nous sommes attaché en premier lieu à caractériser ce bâtiment et à identifier les différentes phases de construction de l'édifice, même si une attention particulière a été portée à la reconnaissance de son architecture primitive.

1. LE SITE

1.1 RECHERCHES ANTÉRIEURES

Laurent D'AGOSTINO

Dès la fin du XVI^{ème} siècle, le château de Polignac a fait l'objet de recherches érudites¹, qui eurent pour objet principal la légende forgée autour de l'origine de l'occupation du site, attribuée pour la première fois en 1561 par Gabriel Siméoni à un Temple dédié à Apollon, qui aurait été installé sur la plate-forme sommitale du rocher de Polignac². Au début du XVII^{ème} siècle, Gaspard Chabron présente une première description



Fig. 6 : Le château de Polignac en 1822.
B.M.I.U. Clermont-Ferrand, A 32371.

de l'architecture et des peintures murales de ce qu'il identifie dans le château comme « la chambre d'Apollon » ; le premier, il décrit une citerne voûtée, connue aujourd'hui sous le nom de « puits de l'oracle », développant la référence antique³. Plusieurs auteurs du XVIII^{ème} siècle, Janus Gruter⁴, dom Jacques Boyer⁵, l'abbé Jean Lebeuf⁶, Bellidentis de Bains⁷, puis Barthélemy Faujas de Saint-Fond⁸ reprennent la légende, avec plus ou moins de sens critique. Le XIX^{ème} siècle va voir l'affrontement des tenants de l'hypothèse du temple d'Apollon, avec l'ingénieur Antoine-Alexis Duranson⁹, Mangon de la Lande¹⁰ et le vicomte de Becdelièvre¹¹, et de leurs détracteurs, Prosper Mérimée¹², Félix Grellet¹³, ou encore Francisque Mandet dans *l'Ancienne Auvergne et le Velay*. Du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle, plusieurs gravures et peintures [Fig. 6 et 9] offrent une vision souvent déformée de la forteresse, où domine

¹ Pour une synthèse des données, voir PAU Alexandre, *Le Temple d'Apollon à Polignac. Étude historiographique et archéologique d'une tradition vellave*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de Danièle Roman, Université Paul Valéry Montpellier III, 2001, 2 tomes ; DUMALLE Bérange, *Les châteaux de l'orbite des Polignac en Velay (XIIIe – XVIe siècle)*, thèse de l'Ecole des Chartes, 2006, 2 vol.

² SIMÉONI Gabriel, *Description de la Limagne d'Auvergne en forme de dialogue, avec plusieurs médailles, statues, oracles, épitaphes, sentences et autres choses mémorables et non moins plaisantes que profitables aux amateurs de l'antiquité*, traduit de l'italien par Antoine Chappuys, Lyon, 1561.

³ CHABRON Gaspard, *Histoire de la Maison de Polignac*, s.l.n.d, début du XVII^{ème} siècle.

⁴ GRUTER Janus, *Inscriptiones antiquae*, Amsterdam, 1707, t. 1, p. XXXIX.

⁵ BOYER Jacques (Dom), *Journal de voyage (1710-1714)*, publié par Antoine Vernière, Clermont-Ferrand, 1886, p. 143.

⁶ LEBEUF Jean (abbé), « Antiquités du Puy en Velay », *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres*, XXV, Paris, Imprimerie royale, 1759, p. 143-149.

⁷ [BELLIDENTIS DE BAINS], « Description du temple d'Apollon qui se voit dans l'ancien château de Polignac, situé dans le Velay près de la ville du Puy [en 1759] », *Tablettes historiques du Velay*, VI^e année, 1875-1876, p. 276-279.

⁸ FAUJAS DE SAINT-FOND Barthélemy, *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, Grenoble, 1778, p. 355-357.

⁹ DURANSON Antoine-Alexis, *Mémoire de Antoine-Alexis Duranson, ingénieur des ponts et chaussées, sur le département de la Haute-Loire – histoire – archéo/ethnographie – histoire naturelle etc.* ; publié par Antoine Jacotin, Le Puy, 1904.

¹⁰ MANGON DE LA LANDE, *Essai historique sur les antiquités du département de la Haute-Loire*, Saint-Quentin, Tilloy, 1826, p. 50-76.

¹¹ BECDELIÈVRE François-Gabriel (Vicomte de), « Quelques notes en réponse à celles publiées par Mérimée sur Polignac, ses Antiquités et le Musée du Puy », *Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, t. IX, 1837-1838, Le Puy, 1839, p. 248-303.

¹² MÉRIMÉE Prosper, *Note d'un voyage en Auvergne*, rééd. Paris, 1989, p. 122-127.

¹³ GRELLET Félix, *Exposé des diverses opinions émises sur Polignac et ses antiquités*, s.l., 1840.



Fig. 7 : La rampe d'accès et l'enceinte castrale avant les restaurations du XIX^{ème} siècle, par Jean-Eugène Durand. Archives photographiques, Médiathèque du Patrimoine.

chapelle était si ruinée que Mérimée ne la vit même pas et le donjon était lui-même en mauvais état, comme en témoignent les photographies anciennes [Fig. 7 et 8]. Les premiers travaux de restauration sont entrepris sur le donjon par l'architecte Mallay en 1893-1894¹⁵. Des consolidations ponctuelles sur les courtines interviendront ensuite à partir de 1920. Les photographes de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle, comme Jean-Eugène Durand et Eugène Lefèvre-Pontalis, fixent sur plaque de verre ou sur film les premières photographies du site, livrant un inestimable témoignage sur l'état du château avant et après les restaurations.

Les recherches sur Polignac se poursuivent et prennent une tournure plus scientifique avec la publication des sources d'archives relatives à la Maison de Polignac par Antoine Jacotin, avec une première sélection d'actes en 1878¹⁶, puis une publication plus complète entre 1898 et 1906¹⁷. Les travaux de la Société française d'archéologie touchent quelque peu Polignac, bien que succinctement, avec la publication d'un article de Noël Thiollier sur le château dans le Congrès archéologique de France tenu au Puy en 1904¹⁸, puis plus récemment avec un article de Henri-Paul Eydoux sur le château et un autre de Marcel Durliat sur l'église Saint-Martin dans la publication du Congrès archéologique de 1975¹⁹.

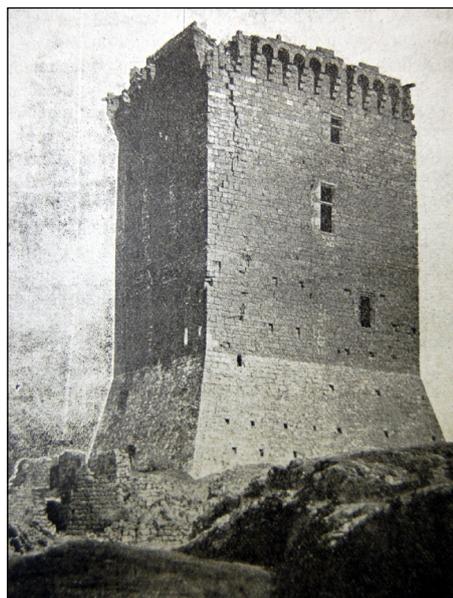


Fig. 8 : Le donjon avant la restauration de Mallay. Cliché publié par N. Thiollier, Congrès archéologique de 1904.

¹⁴ ROBERT Félix, [Rapport concernant la fouille du puits de Polignac], *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, t. XXI, 1857-1858, Le Puy, 1859, p. 44-47.

¹⁵ THIOLLIER Noël, « Rapports de l'architecte Mallay sur l'église du Monastier et le château de Polignac », *Mémoires et procès-verbaux de la société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, Le Puy-en-Velay, 1902.

¹⁶ JACOTIN Antoine, *Documents sur la Maison de Polignac*, Le Puy, 1878.

¹⁷ JACOTIN Antoine, *Preuves de la maison de Polignac. Recueil de documents pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Velay, Auvergne ; Gévaudan, Vivarais, Forez, Etc. (IXe-XVIIIe. siècle)*, Paris, 5 vol., 1898-1906.

¹⁸ THIOLLIER Noël, « Polignac, le château », *Congrès archéologique de France, session du Puy-en-Velay (1904)*, 1905, p. 51-54.

¹⁹ EYDOUX Henri-Paul, « Le château de Polignac », *Congrès archéologique de France, session du Puy-en-Velay (1975)*, 1976, p. 655-659 ; DURLIAT Marcel, « L'église Saint-Martin de Polignac », *Congrès archéologique de France, session du Puy-en-Velay (1975)*, 1976, p. 547-563.

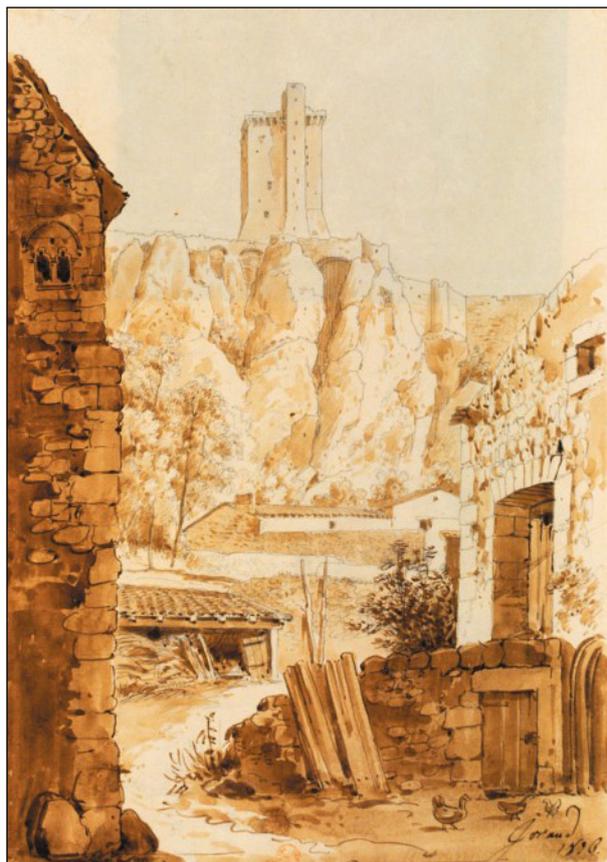


Fig. 9 : Polignac en 1826, par Jean-Baptiste Jorand. B.M.I.U. Clermont-Ferrand.

Ces dernières années, les données des archives ont été reprises en partie dans le cadre d'une thèse de l'École des Chartes soutenue en 2006 par Bérengère Dumalle, portant sur *Les châteaux de l'orbite des Polignac en Velay au Moyen Âge*²⁰. Les bâtiments ont en outre fait l'objet d'un diplôme de fin d'études d'architecture par Judicaël de La Soudière-Niault, dont les résultats ont fait l'objet d'une courte publication préliminaire²¹.

Dans le cadre de la mise en valeur du site, de nouvelles études ont été conduites, permettant de faire le point sur la documentation, l'état du site et son potentiel archéologique : des sondages archéologiques et une analyse préliminaire du bâti concernant les différents états des bâtiments ont été conduits sous la direction de Sylvie Campech par le bureau d'études Hadès en 2004²². Parallèlement, et sans être accompagnés d'études des élévations, des relevés photogrammétriques ont été mis en œuvre par la société Art Graphique et Patrimoine sur le donjon et le bâtiment de la « Vicomté », corps de logis de la fin du Moyen Âge. Enfin, un diagnostic archéologique a été réalisé à la fin de l'année 2006 par Fabrice Gauthier (INRAP)²³ sur le secteur de la rampe d'accès au château dans le cadre du projet d'aménagement d'une billetterie ; il a permis d'identifier plusieurs

éléments relatifs à la mise en défense de l'accès de la Forteresse.

Depuis 2006, le château est le siège d'un chantier de jeunes bénévoles internationaux sous l'égide de l'association *Études et chantiers*, qui mène des travaux de restauration de maçonneries et de petit entretien dans les bâtiments, en particulier celui dénommé « La Seigneurie », ancien logis d'époque romane remanié à la fin du Moyen Âge. Ces travaux, qui étaient susceptibles de porter atteinte aux structures et au sous-sol, ont fait l'objet d'un suivi archéologique succinct en 2006, puis d'un suivi permanent de leurs activités en 2007.

Le présent rapport fait suite à la mise en œuvre d'une opération de fouille programmée annuelle à l'été 2007, initiée à la demande du Service Régional de l'Archéologie d'Auvergne. Les principaux objectifs et la méthodologie générale de cette intervention, dont nous faisons état ci-dessous, ont été définis dans le courant de l'année 2006²⁴ et présentés à la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique Rhône-Alpes – Auvergne en février 2007 en même temps que la demande d'autorisation de fouille programmée annuelle.

²⁰ DUMALLE Bérengère, *Les châteaux de l'orbite des Polignac en Velay, (XIII^e – XVI^e s.)*, Thèse de l'École Nationale des Chartes, 2 vol.

²¹ SOUDIÈRE-NIAULT Judicaël de la, « Haute-Loire. Polignac, découverte d'un palais roman dans un château », *Bulletin Monumental*, fascicule IV, n° 164, 2006, p. 385-389.

²² CAMPECH Sylvie et alii, D.F.S. de fouille programmée, *Forteresse de Polignac, commune de Polignac (Haute-Loire)*, DRAC Auvergne – SRA, HADÈS, 2004, 2 vol.

²³ GAUTHIER Fabrice, PARENT Daniel, Rapport de diagnostic, « *Polignac, Forteresse-billetterie. Chemin d'accès et défenses avancées* », INRAP, décembre 2006.

²⁴ D'AGOSTINO Laurent, *Forteresse de Polignac. Projet d'étude archéologique*, Fondations Polignac / DRAC Auvergne – SRA, décembre 2006. Ce projet présente en outre un état succinct de la documentation graphique et photographique existante. Un certain nombre de documents (plans anciens, photographies, gravures, dessins et peintures des XIX^e et début du XX^e siècle) restent à regrouper et à analyser ; ils feront l'objet d'une étude détaillée ultérieurement.

1.2 DES OCCUPATIONS ANTÉRIEURES AU MOYEN ÂGE ?

Laurent D'AGOSTINO

La forteresse de Polignac, à 5 km au nord-ouest du Puy-en-Velay, occupe un dyke basaltique dont le sommet plat entouré de falaises a été aménagé pour permettre l'installation du château dès le haut Moyen Âge. L'occupation du sol dans les environs de Polignac est ancienne : plusieurs gisements paléolithiques et néolithiques sont connus sur le territoire couvert par la commune²⁵. Durant le Néolithique et la Protohistoire, le dyke portant aujourd'hui le château est lui-même fréquenté, sinon occupé²⁶. Nous reviendrons plus en détail sur cette question à travers l'analyse préliminaire du mobilier céramique réalisé par Marie-Caroline Kurzaj.

La position du site de Polignac, entre *Ruessium* (Saint-Paulien), chef-lieu de la cité vellave durant l'Antiquité, et *Anicium* (Le Puy-en-Velay), futur siège épiscopal au Moyen Âge, laisse supposer une occupation antique. Les éléments lapidaires aujourd'hui présents sur le plateau, s'ils sont bien attribuables à l'Antiquité comme le « masque d'Apollon », ne démontrent toutefois en rien l'existence d'un temple dédié à Apollon sur le plateau, malgré les longues luttes qui ont opposé aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles « apollomanes » et « apolloseptiques »²⁷. L'ensemble du dossier reste à reprendre et à confronter avec les résultats d'une fouille approfondie du site.

1.3 LE CHÂTEAU DE POLIGNAC ET SA PLACE DANS LE VELAY MÉDIÉVAL (IX^{ème} – XV^{ème} SIÈCLES)

Méline BIZRI

Le site et le château de Polignac suscitent depuis de nombreuses années la fascination et l'intérêt de nombreux chercheurs ou écrivains²⁸. Si le château a fini par occuper cette place centrale dans les recherches c'est en partie parce que le lignage de Polignac n'a cessé d'agir sur le Velay pour y asseoir son pouvoir durant toute la période du Moyen Âge. Son action est assez bien connue et rapportée par l'historiographie d'autant qu'une partie des documents relatifs à la famille a été compilée et publiée sérieusement dans les *Preuves de la Maison de Polignac*²⁹. Cette source est l'une des rares à être si complète pour une famille dans le Velay et permet de connaître indirectement les autres familles dont les papiers ont été perdus ou détruits lors de la Révolution Française³⁰. Cependant, même si le lignage de Polignac est « célèbre » dans l'histoire locale et que son action politique se retrace assez bien durant la période du Moyen Âge, de nombreux points d'ombre subsistent notamment sur les origines d'occupation et l'évolution de la construction de la Forteresse de Polignac.

²⁵ Pour le détail de l'inventaire des sites connus, voir la carte archéologique, SRA Auvergne.

²⁶ SIMONNET LOUIS, « Un niveau de La Tène au château de Polignac (Haute-Loire) », *Archéologie et histoire dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire. Hommage au père Jean Granger (1902-1983)*, Saint-Sigolène, 1986, p. 37-44. Du mobilier protohistorique a également été découvert dans les sondages de 2004, voir l'étude du mobilier par Rémi Carne, dans CAMPECH Sylvie et alii, D.F.S. de fouille programmée, *Forteresse de Polignac, commune de Polignac (Haute-Loire)*, DRAC Auvergne – SRA, HADÈS, 2004, 2 vol.

²⁷ Pour un état des lieux de la question de ce « mythe de la fondation » et un inventaire des sources, voir PAU Alexandre, *Le Temple d'Apollon à Polignac. Étude historiographique et archéologique d'une tradition vellave*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de Danièle Roman, Université Paul Valéry Montpellier III, 2001, 2 tomes ; PAU Alexandre, *Polignac. La légende du Temple d'Apollon*, Le Roure, Polignac, 2007. L'auteur a soutenu sa thèse de doctorat d'histoire sur le même sujet à la fin de l'année 2007.

²⁸ Nous ne reviendrons pas sur cette riche production de travaux : pour des repères bibliographiques, voir le résumé dans D'AGOSTINO Laurent, *Forteresse de Polignac, projet d'étude archéologique*, déc. 2006, Arasth, SRA DRAC Auvergne, p. 8-9 et annexe I. Pour un bilan historiographique et sur la légende autour du temple d'Apollon, voir DUMALLE Béangère, *Les châteaux de l'orbite des Polignac en Velay (XIII^e – XVI^e siècle)*, thèse de l'École des Chartes, 2006, vol. 1 p. 41-45 et p. 110-168 ; PAU Alexandre, *Polignac. La légende du Temple d'Apollon*, Le Roure, Polignac, 2007.

²⁹ JACOTIN Antoine, *Preuves de la maison de Polignac...*

³⁰ Les *Preuves de la maison de Polignac* restent encore à exploiter sous bien des angles.

1.3.1 Le lignage des Polignac : quelle place dans l'échiquier politique du Velay ?

Aux origines du pouvoir : de la forteresse publique à la forteresse Polignac

On rencontre le premier personnage de la famille de Polignac dans une charte du cartulaire de Brioude datée entre 895 et 909. Armand figure plusieurs fois dans des actes de donation. Le château de Polignac, quant à lui, n'apparaît dans les textes (une charte de Brioude) qu'entre 929 et 935³¹. Selon Christian Laurenson-Rosaz³², le *castrum* de Polignac ne semble pas relever de la possession de la famille de Polignac, au moins dans les premiers temps. La famille de Polignac serait d'abord possessionnée dans le Brivadois ; Berthilde, femme d'Armand, serait à l'origine des possessions de ces biens par la famille³³. Proche d'autres grandes familles régionales, tels les Dalmas possessionnés en Brivadois, avec lesquels les Polignac sont souvent confondus³⁴ car ils possèdent la charge vicomtale en Brivadois, ou les Beaumont, famille possessionnée à l'Est du Velay, avec lesquels ils partagent notamment le pouvoir à Rilhac³⁵. Les Polignac font partie de ces grands lignages auvergnats du haut Moyen Âge³⁶.

Ce n'est qu'à partir de la fin du XI^{ème} siècle que l'on commence à voir les Polignac revendiquer un véritable grand pouvoir politique et territorial en Velay au travers de la charge vicomtale. En effet, si en 778, Charlemagne a placé à la tête du comté de Velay un de ses agents, nommé Bullus, depuis, la charge est passée par Ithier aux mains des Guilhemides, issus de la noblesse indigène et non de l'aristocratie d'Empire. La charge prend alors un caractère héréditaire et rapidement les principautés régionales se retrouvent aux mains des familles régionales, tel les Guilhemides – Plantevelue en Auvergne et Velay.

C'est dans ce contexte d'émiettement du pouvoir royal que la famille Polignac se voit confier la responsabilité de gouvernement en Velay par la charge de vicomte qui semble leur être déléguée par la famille Plantevelue, famille « amie » des Polignac. Si Armand est nommé vicomte dans les chartes brivadoises à la fin du IX^{ème} siècle, ce n'est en revanche qu'avec Armand II (910/ 918 - 940 ?) que l'on est vraiment certain de l'exercice de cette charge par la famille en Velay.

En effet, même si le pouvoir royal se caractérise dans le Midi (notamment dans les diocèses de Clermont, le Puy et Mende) par une assise foncière faible et une perte de crédit de son autorité, le roi satisfait tout de même aux nominations de charges. Norbert, chancelier de Carloman, frère du comte de Poitiers, ennemi des Plantevelue, est nommé au siège épiscopal du Puy, suite à la mort de l'évêque. Il entrait en directe concurrence avec un membre de la famille des Polignac, alors abbé de Saint-Vidal, qui convoitait lui aussi cette charge³⁷. Ce serait pour contrebalancer l'installation du pouvoir royal, introduite par la nomination de Norbert, que la charge de vicomte de Velay est confiée aux Polignac par les comtes d'Auvergne. Se dessinent alors les rivalités de pouvoir en Velay : charge vicomtale des Polignac, pouvoir laïc détaché des comtes d'Auvergne, face à l'évêque du Puy, pouvoir instigué par le roi.

Dans ce contexte de lutte, la famille des vicomtes s'installe à Polignac, afin de mieux asseoir son pouvoir sur cette partie du Velay qui, jusqu'à présent, constituait la possession la plus au Sud. La position proche du Puy sembla idéale pour pallier et mieux résister à la puissance concurrente de l'évêque. Selon Christian Laurenson-Rosaz³⁸, la plateforme de Polignac était pourtant d'abord une place forte publique défendant l'accès au Puy par le Nord au moment où l'évêque hérita de la

³¹ DONIOL Henri, *Cartulaire de Brioude...*, p. 30, Charte n° 28.

³² LAURENSON-ROSAZ Christian, *L'Auvergne et ses marges...*, p. 129-132.

³³ *Idem*, p. 107.

³⁴ A cause de la similitude des prénoms, notamment dans JOURDA DE VAUX Gaston de, *Nobiliaire du Velay...* p. 111.

³⁵ LAURENSON-ROSAZ Christian, *L'Auvergne et ses marges...*, p. 102-104.

³⁶ Christian Laurenson-Rosaz en recense une vingtaine.

³⁷ Sur ce conflit cf. Récit de la translation des reliques de Saint-Georges, dans *Livre de Podio...*, t. 1, p. 58 et sq. ; JACOTIN Antoine, *Preuves de la maison de Polignac...*, p. 7 - 9, t. 1. 1898.

³⁸ LAURENSON-ROSAZ Christian, *L'Auvergne et ses marges...*, p. 107 note 26 et p. 129.

« *civitas aniciensis* » romaine³⁹ avant de basculer aux mains des Polignac dont la possession ne semble sûre qu'à la fin du XI^{ème} siècle. Ce qui conforte l'auteur dans cette position, c'est que dans le texte de la première mention du « *castrum podaniacus* », la famille de Polignac n'est pas citée ; en revanche, l'évêque du Puy est le premier cité dans la charte⁴⁰. La prise de possession de cette forteresse publique par la famille de Polignac est le point de départ de la politique d'expansion territoriale du lignage en Velay.

Une ambition hégémonique.

D'un côté, l'évêque ne cesse par confirmations royales et papales de justifier la légitimité de son pouvoir en Velay⁴¹, alors que de l'autre, la famille de Polignac consolide ses possessions territoriales aux travers d'un réseau d'alliances matrimoniales.

Les vicomtes ne renoncent pas à la volonté de récupérer le siège épiscopal. À plusieurs reprises, ils essayent de s'emparer du domaine ecclésiastique. Lors de la mort de Pierre II de Mercoeur, évêque du Puy, Etienne de Polignac, évêque de Clermont, s'empare du diocèse. Si dans un premier temps le pape Grégoire VII reconnaît son autorité, le vicomte doit cependant s'incliner en 1079 devant Adhémar de Monteil, qui soudoie d'ailleurs Pons et Héracle de Polignac afin de garantir la paix de son épiscopat⁴².

Le XII^{ème} siècle est rythmé de conflits entre l'évêque et les Polignac. D'abord face à Pons II de Tournon (1112 – 1126), abbé de la Chaise Dieu, alors nommé évêque du Puy, le vicomte de Polignac s'accapare le droit de frapper monnaie et de prélèvement de taxe sur les pèlerins⁴³. En 1134, le conflit se porte sur le péage de Collet, sur la route du Puy à Clermont, devant la forteresse de Polignac. Le roi arbitre le conflit et confirme la place de l'évêque⁴⁴. Polignac allié aux comtes d'Auvergne pille alors la ville et l'abbaye de Brioude. L'évêque excommunie le vicomte, ses privilèges sont réaffirmés par le roi⁴⁵. Quatre châteaux de la mouvance de Polignac, centres d'exactions, sont alors rendus à l'évêque (Saint Quentin, Ceysnac, Eynac et Seneuil)⁴⁶.

Entre 1164 et 1169, les Polignac commettent de nouvelles exactions contre l'église vers la Chaise Dieu. À la suite d'un procès, les vicomtes se retrouvent en prison alors qu'en 1164 le pape Alexandre III confirme à nouveau les privilèges de l'évêque. Finalement en 1173, un accord est passé entre les deux partis : chacun obtient des droits de péage et des droits pour battre monnaie, répartis selon des quotas précis. Les droits judiciaires et territoriaux de l'évêque furent reconnus. Ce partage est confirmé par le roi et réaffirmé en 1188 et 1192.

Si, à la fin du XII^{ème} siècle, les conflits entre Polignac et évêques semblent s'être calmés, c'est que l'évêque doit faire face aux révoltes des habitants de la ville du Puy⁴⁷. On peut supposer que l'animosité des Polignac renaît par le soutien aux révoltes de habitants du Puy sur le partage des pouvoirs sur la ville. En effet, Pierre Peyvel⁴⁸ rappelle que l'insurrection de 1214 est soutenue par les Montlaur⁴⁹ alors en conflit avec l'évêque au sujet du péage de Charbonnier à la Sauvetat. Au début du XIII^{ème} siècle,

³⁹ Elle ne fut pas démembrée, contrairement à d'autres divisions romaines, peut-être car la démographie était trop faible pour la diviser. Le diocèse du Puy garde alors la cohérence de ce territoire.

⁴⁰ Il figure parmi les exécuteurs testamentaires de Guillaume, « *apud castrum podaniacus* ». LAURENSON-ROSAZ Christian, *L'Auvergne et ses marges...*, note 46 bis p. 130.

⁴¹ Le 8 avril 924 Concile de Châlons, l'évêque du Puy Adalard sur requête du roi Guillaume, se voit concéder le droit de battre monnaie pour le roi et reconnaître son autorité sur la « *civitas vellavensis* », *Gallia Christiana*, t 2. Preuves col. 221 ; confirmation par Lothaire en 955.

⁴² PEYVEL Pierre, « Aspects de la puissance féodale... »

⁴³ BARRAL I ALTET Xavier, *La cathédrale du Puy-en-Velay*, p. 72.

⁴⁴ Louis VI en 1134 confirme les privilèges des rois Lothaire et Raoul. Cf note 14 ci-dessus.

⁴⁵ Confirmation de Louis VII en 1146.

⁴⁶ PEYVEL Pierre, « Aspects de la puissance féodale... »

⁴⁷ Les révoltes du Puy ne sont pas les seules à préoccuper le pouvoir épiscopal. En effet, le Velay à cette période ne se tient pas à l'écart des conflits du royaume de France : les rivalités avec les Plantagenêt et dans le Sud entre les comtés de Toulouse et de Barcelone créent certaines dissensions.

⁴⁸ PEYVEL Pierre, « Du syndicat au consulat : l'évolution des franchises de la ville du Puy au XIII^e s. », *Actes du 98^e congrès des sociétés savantes*, Saint-Etienne, 1973, philologie et histoire, t. 2, p. 89-106.

⁴⁹ voir plus bas pour leur relation avec les Polignac.

l'évêque, soutenu par Philippe Auguste, semble signer une victoire sur les Polignac⁵⁰ ; cependant elle sera de courte durée face à l'ambition royale.

L'autorité royale intervenait alors dans ces conflits toujours en tant qu'arbitre, cependant un arbitre bien particulier, desservant ses propres intérêts. Jusqu'au XIII^{ème} siècle, le roi intervient pour rétablir l'évêque dans ses pouvoirs. Avec la création des bailliages et de la charge de sénéchal, les officiers royaux commencent à revendiquer une part du pouvoir dans la justice, ce qui aboutit en 1305 au traité de paréage de la ville du Puy. En effet, à ce moment, le pouvoir de l'évêque représente pour le roi un danger aussi grand que ce qu'était le pouvoir des comtes d'Auvergne pour les Polignac quelques temps plus tôt.

Durant cette période d'animosité avec l'évêque, la famille de Polignac se constitue un domaine embrassant tout le Velay. On a vu qu'au X^{ème} siècle les possessions des Polignac semblaient plutôt se situer en Brivadois. D'abord avec l'usurpation de la plateforme de Polignac, vraisemblablement subtilisée à l'évêque, puis par des constructions dans le domaine de l'abbaye de Saint-Chaffre au début du XI^{ème} siècle, le vicomte de Polignac pratique une politique de pression foncière et d'occupation des terres⁵¹. La plupart des biens ecclésiastiques sont d'origine fiscale (donc publique). Lors de l'émancipation des familles seigneuriales du pouvoir central, ces biens sont alors convoités. En Velay, ils sont ambitionnés par l'épiscopat⁵² et les Polignac, alors agents comtaux agissant pour leur propre compte. Le mouvement de la paix de Dieu, instigué par l'évêque du Puy Guy d'Anjou dès 975, se voulait un frein à cette « conquête » territoriale des terres libres et publiques de l'an mil par les seigneurs locaux. Il n'eut pas ou peu d'effet sur le gonflement des propriétés des seigneurs⁵³.

Avec l'assise que lui procure la plateforme de Polignac, dès la fin du XI^{ème} siècle la famille étend son pouvoir dans la plaine de Laval-Emblavès, d'abord en soutenant l'installation de l'ordre bénédictin dépendant de Saint-Philibert de Tournus⁵⁴. Si le choix s'est tourné vers cette abbaye bourguignonne, c'est que l'abbaye de Saint-Chaffre est soutenue par l'évêque du Puy⁵⁵. Au début du XII^{ème} siècle, Polignac fait de nombreuses donations à Pébrac dont dépend ensuite la chapelle castrale du château. La famille aide également à l'installation de l'ordre de Grandmont, de dépendances de l'abbaye de Conques et de l'ordre des Templiers.

La politique matrimoniale

Outre l'expansion au travers de donations pieuses, la famille de Polignac étend son réseau par le biais d'alliances familiales et d'héritages fructueux. Au recensement qu'en fait Bérangère Dumalle, entre le XIII^{ème} et le XVI^{ème} siècle la famille a la mainmise directe ou indirecte sur 72 sites dont 8 péages et s'aliène 55 familles⁵⁶.

Si nous n'entrerons pas dans les détails de ce patrimoine, nous passerons rapidement devant quelques alliances bien connues qui eurent un impact plus important sur leurs possessions⁵⁷.

Citons pour la fin du XI^{ème} siècle l'alliance de la famille avec les Tournon (s'illustrant au domaine de

⁵⁰ Jean Perrel conteste la date admise de 1213 rendant Polignac homme-lige de l'évêque, hommage rendu aussi à l'évêque du Puy par les puissantes familles du Velay (qui serait une stratégie de soutien à la croisade albigeoise). Il plaide pour la date de 1229 qui voit l'entrée du Languedoc dans le domaine royal. L'évêque récupère alors l'hommage de 1213 et l'utilise comme preuve administrative pour la soumission de la famille, cf. PERREL Jean, « Le Velay dans le domaine royal... »

⁵¹ PEYVEL Pierre, « Episcopat et réseaux monastiques... Ils sont suivis dans cette politique par d'autres grandes familles dont les Mercoeur ou les Chapeuil en Velay.

⁵² Pierre Peyvel signale les rapports tendus entre monastère et évêché et rappelle notamment le rôle du roi par le biais de l'évêque pour contrôler la nomination aux monastères ; cf. PEYVEL Pierre, « Episcopat et réseaux monastiques... »

⁵³ Voir notamment plus haut : l'accaparement provisoire du siège épiscopal par Etienne de Polignac, qui mis un frein au pouvoir de l'évêque.

⁵⁴ Notamment à La Voûte-sur-Loire avec ses dépendances de Saint-Vincent, Chaspinhac, Saint-Quentin puis les chapelles des châteaux de Mercoeur, Seneuil, Recours, Blanzac puis Beaulieu.

⁵⁵ Les relations des Polignac avec la Bourgogne sont plus anciennes ; cf. LAURENSEN-ROSASZ Christian, *L'Auvergne et ses marges...* ; PEYVEL Pierre, « Episcopat et réseaux monastiques... »

⁵⁶ DUMALLE Bérangère, *Les châteaux de l'orbite des Polignac en Velay...*

⁵⁷ Connaissances tirées de GAUSSIN Pierre-Roger, « Cinq siècles de politique matrimoniale... »

la Chaise Dieu), puis pour le XII^{ème} siècle avec la famille de Ceysac (châteaux de Ceysac et Vernassal dans le bassin du Puy), la famille de Clermont et ses descendants les Dauphins d'Auvergne (château de Salzuit 1198). Parmi les familles puissantes en Velay citons les Mercoeur et les Fay, apparentées au comte d'Auvergne tout comme les Polignac.

Pour Pierre-Yves Laffont, les Montlaur constituent une branche cadette des Polignac. Il les place en héritiers des possessions vivaroises des Polignac à la fin du XII^{ème} siècle⁵⁸. Par la suite, la branche s'individualise. On retrouve les Montlaur dans les alliances de Polignac dans le courant du XIII^{ème} siècle (possession Montlaur des châteaux de Saint-Haon, Prades, Lavilledieu). Avec les Randon en 1277, Polignac étend ses territoires au Sud et à l'Ouest du Velay, en héritant des seigneuries gévaudanaises.

Enfin, au XIV^{ème} siècle, l'hégémonie s'exalte à l'Est avec Bouzols et ses dépendances acquis en 1300⁵⁹ puis Solignac en 1347 qui engendra un conflit de succession avec les La Roue⁶⁰.

Au XV^{ème} siècle, les mariages et remariages suite à des veuvages dispersent le patrimoine des Polignac en différentes branches : en 1421 vers les Chalencon⁶¹ - devenus en 1434 les Chalencon-Rochebaron - et vers les Polignac d'Adiac⁶².

1.3.2 Architecture et marque de pouvoir de la plateforme de Polignac : un choix stratégique.

La plateforme volcanique sur laquelle s'est installé le château de Polignac impressionne par son étendue (2,4 ha) autant que par la domination sur le bassin du Puy qu'il exerce depuis ses 800 m d'altitude.

Cinq ensembles bâtis (La Seigneurie, La Vicomté, l'espace « artisanal », la chapelle et la tour maîtresse) et un arsenal de défense construit impressionnant (succession de portes, un pont-levis couplé à un assommoir et un fossé, un sas en chicane, une enceinte crénelée continue épousant les aspérités de la plateforme scandée par des ouvertures de tirs régulièrement disposées) caractérisent le site. Il est d'ailleurs intéressant de constater l'importance des moyens de défense déployés pour le site dont la position dominante en faisait déjà une forteresse.

La Haute-Loire se définit par un relief volcanique, des hauts plateaux et les vallées creusées par la Loire et l'Allier ; un des contreforts le plus oriental du Massif Central. La fortification des sites médiévaux dans cet espace tient plus à un aspect topographique d'inaccessibilité que dans ses aménagements effectifs. Le château médiéval vellave est avant tout un site de hauteur où l'emploi du terme de « *rocca* » conviendrait mieux.

Le château de Polignac est aussi loin de se cantonner aux schémas simplistes du château fort (donjon, basse-cour, fossé), dépassés et surtout inadaptés pour décrire les châteaux du Velay. Il n'est pas aussi évident de lui trouver des éléments de comparaison aisés. En Velay, même si l'implantation castrale se caractérise surtout par une colonisation des rochers en hauteur (qui ne sont pas non plus les « nids d'aigles » cathares ou les châteaux Vivarais), le site de Polignac est certainement celui à la portée visuelle la plus étendue et à l'expansion la plus vaste. La plateforme fait pour rappel environ 2,4 ha, sans compter le village qui s'étend autour. Toutefois, certains sites peuvent rappeler par certains aspects, le site de Polignac.

⁵⁸ LAFFONT Pierre-Yves « Les Montlaur : une branche cadette... cite un acte de 1183, retranscrit au XVIII^e s. dans lequel Pons de Montlaur est le fils d'Héraclé II de Polignac (1142 – 1165). Les Polignac détiennent alors les châteaux d'Arlempdes, Lafarre et Châteauneuf-du-Monastier, le péage du Charbonnier à la Sauvetat (connu par les conflits avec l'évêque en 1219).

⁵⁹ Domaine de Bouzols avec ses dépendances de Brives, Gorce, Orzilhac ; Le Moulin – Neuf, Queyrières, Servissas, Saint-Agrève : GAUSSIN Pierre-Roger, « Cinq siècles de politique matrimoniale... », p. 65-67.

⁶⁰ Conflit réglé en 1414 : Polignac hérite des châteaux de Goudet, Archinaud, Poinsac et Volhac, de la baronnie de Solignac s'étendant sur Solignac, Le Brignon, Cussac, une partie de Saint-Christophe-sur-Dolaizon et Cayres avec les châteaux de La Crotte et la Beaume : GAUSSIN Pierre-Roger, « Cinq siècles de politique matrimoniale... » p. 67-68 ; JACOTIN Antoine, *Preuves de la maison de Polignac... Lettres de rémission pour la guerre n° 229, 1362 pour Polignac, n° 240, 1368 pour La Roue.*

⁶¹ Héritiers des Beaumont au X^e s.

⁶² Par le Bâtard Jean, seigneur d'Adiac. Adiac, ancienne grange de l'abbaye de Bellecombe, figure déjà dans le domaine des Polignac au XII^e s (possessions dans le Laval-Emblavès, Beaulieu).

Le dyke volcanique le plus fort : la concurrence avec la ville du Puy.

Lors de l'accaparement de la plateforme de Polignac, un pouvoir tout proche se construit au Puy. L'origine antique de la cité ancienne ne fait pas de doute au regard des nombreux vestiges sculptés de monuments antiques réemployés dans les soubassements de la Cathédrale. L'étendue de la cité antique tout comme l'occupation antique pour le site de Polignac sont méconnues. En revanche, à la construction de la cathédrale du Puy (mention 912) et la mise en place du bourg au X^{ème} siècle, correspond la mise en place du château de Polignac (première mention textuelle 929-935). La ville prend de l'ampleur avec l'évêque Godescalc (927-961) qui se rend à Saint-Jacques en 950. Dès 919, les droits comtaux sur le Velay sont cédés aux évêques.

Le X^{ème} siècle voit l'émergence des pouvoirs au travers de la construction de deux ensembles monumentaux : la Cathédrale et Polignac. On peut en effet supposer que le site de Polignac n'est pas vide lors de la mention dans le texte. En revanche aucune donnée ne peut laisser envisager la nature de la construction présente à Polignac à ce moment là.

La ville du Puy s'étend effectivement autour du rocher Corneille, dyke volcanique lui assurant une position dominante et, comme à Polignac, une forte présence symbolique par cette domination géographique. Aujourd'hui aucun élément ne permet d'envisager de *castrum* médiéval sur la plateforme de Corneille. Le palais épiscopal se situe à la Place du For. En revanche, la plateforme est certainement utilisée comme poste de surveillance et son rôle de commande de la défense de la ville est attesté à la fin du Moyen Âge et au temps des guerres de Religion⁶³. Une enceinte épouse les aspérités de la roche comme à Polignac. Elle est ajourée d'ouverture de tirs et la défense est complétée par une barbican à l'Est et une entrée fortifiée à l'Ouest (avec un possible pont-levis sur un fossé aujourd'hui disparu). La plateforme volcanique, de plus faible étendue (0,5 ha environ), est tournée vers Polignac.

La Seigneurie : un « palais roman » ?

En 2006, Judicaël de la Soudière, à partir d'une étude issue d'un projet architectural⁶⁴, met en exergue dans le bâtiment résidentiel de La Seigneurie, composé de petites unités d'habitations du XV^{ème} siècle, un édifice beaucoup plus vaste qu'il qualifie de palais roman. Le palais roman est une structure qui était jusqu'à ce jour peu connue pour les édifices du Sud de la France. Polignac en serait un des premiers. L'étude d'archéologie programmée qui est actuellement en cours permettra certainement de mieux connaître ses multiples aspects.

Selon Annie Renoux, le palais (celui du Nord de la France) est un mode de résidence que l'on retrouve d'abord chez les rois et les grands de l'aristocratie carolingienne et qui est fortement connoté sur le plan politique⁶⁵. L'autorité se reflète au travers d'un ensemble de bâtiments conçus pour l'exercice du pouvoir et sa représentation. Pour cet auteur, la topographie et l'architecture des palais renvoient à ces conceptions. Il est un espace clos où la porte joue un rôle majeur et où se réunissent trois pôles principaux (laïc et public avec l'*aula*, privé avec la *camera* et religieux avec la *capella*) entourés de services économiques dans une cour annexe. Si l'hypothèse peut paraître séduisante, il reste en grande partie à démontrer que La Seigneurie et le site de Polignac s'inscrivent dans ce schéma par la présence dans un même ensemble d'une *aula*, d'une *camera* et d'une *capella*⁶⁶.

Il semblerait cependant que ce mode de résidence ait été plutôt réservé à la puissance publique. Or, les Polignac n'ont jamais détenu le titre de comte de Velay, ils l'ont en revanche toujours revendiqué à travers leur nomination de vicomte et convoité à travers leurs nombreuses tentatives de « putsch » sur le siège épiscopal⁶⁷. Ainsi au travers de l'utilisation d'une forme de représentation publique, les

⁶³ Pour plus de détails sur la fortification de la ville cf. BIZRI Méline, *L'enceinte de la ville du Puy-en-Velay à la fin du Moyen Âge et au temps des Guerres de Religion. Histoire et archéologie*, mémoire de master 2, Université de Poitiers, sept. 2005, 2 vol.

⁶⁴ Étude pour l'obtention du diplôme d'architecte, Ecole des Hauts de Seine, ayant fait l'objet d'une communication des résultats dans un article court : SOUDIÈRE-NIAULT Judicaël de la, « Haute-Loire. Polignac, découverte d'un palais roman dans un château », *Bulletin Monumental*, fascicule IV, n° 164, 2006, p. 385-389.

⁶⁵ RENOUX Annie, « *Palatium et castrum* en France du Nord (fin XI^e – début XIII^e siècle) », MEIRION-JONES Gwyn, IMPEY Edward, JONES Michael, *The seigniorial Residence in Western Europe AD c800-1600*, BAR International Series 1088, Archeopress, 2002, p. 15-25.

⁶⁶ La *capella* en particulier ne peut être pour l'instant identifiée de manière indubitable dans le groupe bâti formé par la Seigneurie.

⁶⁷ Cf. plus haut.

Polignac revendiqueraient à nouveau leur position de chefs du Velay et l'exaltent.

Les bâtiments de La Seigneurie constitueraient alors l'*aula* palatiale. Construit en pierre de brèche volcanique, le bâtiment résidentiel principal serait une large salle rectangulaire de 14,2 x 22,9 m peut-être divisée en son milieu par une série de poteaux porteurs ou un mur de refend. Le bâtiment formant la partie sud de l'ensemble serait quant à lui identifié comme la chapelle privée du seigneur, notamment du fait de la présence de contreforts et d'une baie en plein cintre au rez-de-chaussée. Nous le verrons, résidence et éventuelle chapelle ne sont toutefois pas contemporaines et les preuves manquent pour identifier formellement le bâtiment sud comme une chapelle, d'autant que la chapelle castrale romane est bien identifiée quelques dizaines de mètres plus au sud.

Un bâtiment d'une telle ampleur ne se retrouve pas en Velay pour le moment. Seul peut-être à soutenir une comparaison est un bâtiment de brèche volcanique (7,6 m de large environ, longueur inconnue), de plan rectangulaire contenu dans les soubassements de bâtiments plus tardifs du château d'Arlempdes⁶⁸. Plateforme basaltique (0,5 ha) dominant une boucle de la Loire, le château d'Arlempdes⁶⁹ se compose de corps de bâtiments médiévaux et modernes qui ont appartenu aux Montlaur dont on connaît les rapports avec les Polignac⁷⁰.

Aucun texte n'utilise le mot *palatium* pour désigner le château de Polignac, au X^{ème} siècle c'est le mot *castrum* qui est utilisé. C'est peut-être parce que le château de Polignac entre le IX^{ème} et X^{ème} siècle n'a pas tout à fait l'allure exacte du palais. En effet, il y a fort à parier que très tôt, pour renforcer le symbole du pouvoir incarné dans le palais, la famille de Polignac y ajoute une tour défensive, même si elle n'est pas attestée dans les textes. Car ce qui caractérise mieux le *castrum* et qui le différencie du *palatium* est la présence même d'une tour maîtresse et les Polignac ne tirent pas leur pouvoir de celui du prince mais de la mise en place de la seigneurie. Aujourd'hui la tour défensive que l'on connaît de Polignac est le « donjon » carré du XV^{ème} siècle.

Au XV^{ème} siècle, les Polignac s'éteignent dans les Chalencon. Cependant la place forte de Polignac n'en restera pas là comme rôle à jouer dans l'échiquier territorial. En effet, position stratégique convoitée dès le X^{ème} siècle, elle tient une place de choix dans la défense du Velay au XIV^{ème} siècle et dans les guerres de Religion. Nous espérons développer plus amplement ces thématiques dans un prochain rapport qui traitera de l'aspect défensif et du caractère architectural de Polignac (aspects résidentiels, « donjon », production, symbole et singularité) à la fin du Moyen Âge et au temps des guerres de Religion.

⁶⁸ Communication et remarque de Bernard Galland, SDAP Haute-Loire.

⁶⁹ Cf notices dans THOMAS Régis, *Châteaux de Haute-Loire...* p. 230-233 et LAFFONT Pierre-Yves, *Atlas des châteaux du Vivarais...* p. 31-33.

⁷⁰ Cf. plus haut.



Fig. 10 : Le donjon vu depuis l'est. Cliché : L. D'Agostino, 2006.



Fig. 11 : Vue aérienne du site depuis le nord-ouest. Cliché : L. D'Agostino, 2005.

2 ÉTAT DES LIEUX DU SITE ET STRUCTURES CONSERVÉES

Laurent D'AGOSTINO

2.1 CONFIGURATION GÉNÉRALE

L'essentiel des bâtiments de la forteresse de Polignac est installé sur la plate-forme sommitale du dyke volcanique qui occupe le centre du village actuel [Fig. 10 et 11]. Une enceinte basse défend la partie nord du site et la rampe d'accès. Le dyke est couronné d'une seconde enceinte qui ceinture la plate-forme sommitale et épouse les anfractuosités du rocher. Les bâtiments actuellement visibles sont regroupés dans la moitié orientale de la plate-forme sommitale. On peut distinguer plusieurs espaces [Planche I].

À l'entrée, vers le nord, on trouve pour l'essentiel des bâtiments liés à la défense et, probablement, des corps de garde destinés à loger la soldatesque nécessaire à la défense du château [Fig. 12]. Cette partie du site a été en partie remaniée très tardivement et les bâtiments environnant le portail de l'enceinte haute sont peu lisibles. Certains bâtiments semblent aménagés en partie dans le substrat de brèche volcanique. Au sud de l'entrée et à proximité immédiate de la courtine orientale, la tour maîtresse rectangulaire domine la cour. Immédiatement au sud de celle-ci, plusieurs bâtiments résidentiels s'organisent autour d'une cour d'honneur dont la structure, les circulations et la chronologie sont en grande partie à déterminer. Vers le centre du plateau subsistent les vestiges

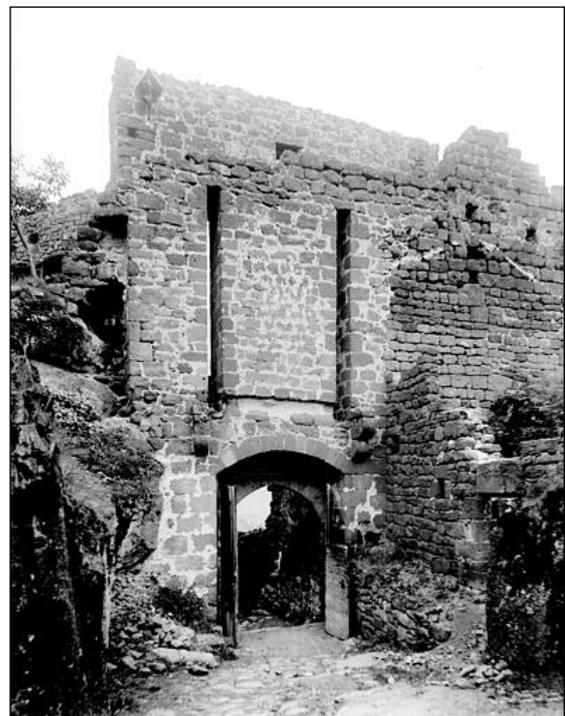


Fig. 12 : Le portail d'entrée et les bâtiments adjacents à la fin du XIX^{ème} siècle par Eugène Lefèvre-Pontalis. Archives photographiques, Médiathèque du Patrimoine.

de la chapelle, bien que peu lisibles aujourd'hui. Au sud-est, une vaste dépression à la surface du plateau abrite plusieurs bâtiments utilitaires partiellement aménagés dans le rocher. Le reste de la plate-forme est aujourd'hui libre de constructions, même si les irrégularités du terrain suggèrent par endroits la présence de bâtiments enfouis.

2.2 LES ENCEINTES

Deux enceintes successives sont identifiables [Planche I]. La première est très discontinue et se développe en contrebas de la plate-forme sommitale, parfois à flanc de falaise



Fig. 13 : Les enceintes successives sur le flanc ouest.
Cliché : L. D'Agostino, 2006.



Fig. 14 : L'enceinte orientale. Cliché : L. D'Agostino, 2006.

sur le bord de replats isolés [Fig. 13]. Sur le flanc nord du rocher, cette enceinte défend la rampe d'accès au château, et plusieurs portes se succèdent. Des vestiges d'un chemin de ronde sont encore conservés. Malgré les interventions ponctuelles de restauration sur les courtines depuis les années 1920, il est à noter que cette portion est en mauvais état et qu'un pan de courtine est tombé en 2006 à la suite d'un violent orage. Des bâtiments étaient associés à cette rampe d'accès, comme en témoignent les aménagements visibles dans le rocher le long de la falaise nord. Ces derniers ont été documentés à la fin de l'année 2006 par Fabrice Gauthier et Daniel Parent⁷¹.

Une seconde enceinte couronne la plate-forme sommitale [Fig. 14]. Le point majeur de la fortification est une porte défendue par un mâchicoulis sur arc [Fig. 15] et par une tour ronde couronnée de merlons et créneaux [Fig. 16]. Les photographies et les plans anciens révèlent l'existence de bâtiments accolés à la courtine dans ce secteur et pouvant correspondre à des

Fig. 15 : La porte de l'enceinte haute, défendue par un arc mâchicoulis et un pont-levis. Cliché : L. D'Agostino, 2006.



⁷¹ GAUTHIER Fabrice, PARENT Daniel, Rapport de diagnostic, « Polignac, Forteresse-billetterie. Chemin d'accès et défenses avancées », INRAP, décembre 2006.



Fig. 16 : La tour de la Géhenne (XIII^{ème} siècle ?), défendant la rampe d'accès. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

corps de garde. Sur le flanc oriental du plateau, le rocher est plus irrégulier et la courtine épouse soigneusement les failles du rocher ; les élévations observables montrent à l'évidence plusieurs phases de construction dont les limites, l'organisation et les datations sont largement à étudier. L'organisation de la défense du château nous reste dans l'ensemble très mal connue et mériterait une étude poliorcétique fine.

2.3 LE DONJON

Le donjon [Fig. 10] constitue encore aujourd'hui un point majeur de l'architecture du site, en particulier par ses dimensions et sa hauteur qui en font un édifice très ostentatoire qui marque le paysage. Il s'agit d'un bâtiment relativement homogène malgré les restaurations des années 1893-1894 par l'architecte Mallay. Les photographies anciennes témoignent de son état de conservation à la fin du XIX^{ème} siècle [Fig. 17]. L'essentiel du couronnement de mâchicoulis et créneaux était en effet détruit et a été reconstruit, de même que l'édicule destiné au guet qui couronne la tourelle d'escalier hors œuvre. Une coupole a également été construite pour soutenir la plate-forme sommitale. Hormis ces restaurations, le donjon semble n'avoir subi que des remaniements très limités depuis sa construction, à la fin du XIV^{ème} et au début du XV^{ème} siècle. À l'initiative de la Fondation Polignac, une série de relevés photogrammétriques a été réalisée

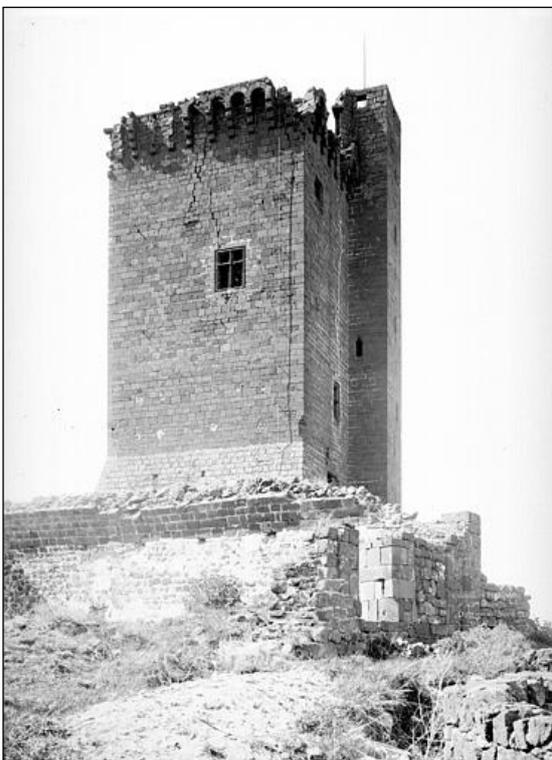


Fig. 17 : Le donjon avant la restauration de Mallay, par Jean-Eugène Durand. Archives photographiques, Médiathèque du Patrimoine.



Fig. 18 : Baie à coussiège de l'escalier du donjon. Cliché : L. D'Agostino, 2006.



Fig. 19 : La cour d'honneur. Cliché : L. D'Agostino, 2006.

par Art Graphique et Patrimoine et fournit un bon état des lieux, même s'il est nécessaire d'analyser dans le détail les dispositifs primitifs et les remaniements. Cette construction, bien que très militaire dans son aspect extérieur, possède de nombreux aménagements de confort (cheminées, baies à coussièges, placards...) qui témoignent de son habitabilité [Fig. 18]. Seul le premier niveau est voûté, tandis que les étages étaient planchéiés ; ces planchers ont aujourd'hui disparu. Les distributions verticales étaient assurées par un escalier en vis installé dans une tour en demi hors œuvre ; la vis d'escalier a été entièrement rénovée au début du XX^{ème} siècle.

2.4 LA COUR D'HONNEUR

La cour d'honneur du château [Fig. 19] et tous les bâtiments qui s'organisent autour d'elle [Planche II] apparaissent comme le point majeur du site par leurs fonctions résidentielles, mais aussi du fait de la conservation en élévation d'une partie du logis du XII^{ème} siècle. Quatre bâtiments semblent se répartir autour de la cour. Un long bâtiment très arasé, dont la fonction et les aménagements nous échappent, occupe le côté nord de la cour.



Fig. 20 : Vue d'ensemble du groupe bâti de la Seigneurie. Cliché : L. D'Agostino, 2006.

Au sud, un second bâtiment, dont seuls quelques vestiges sont encore visibles en surface, ferme la cour à un point de rupture de pente. Pour ces deux bâtiments, seule la fouille pourra permettre la compréhension de leurs plans, de leurs aménagements, et de leur chronologie.

À l'ouest de la cour, le bâtiment de la « Seigneurie » [Fig. 20] montre des vestiges de la période romane et de nombreux remaniements de la fin du Moyen Âge. Lieu de projection de tous les fantasmes des tenants du temple d'Apollon, le bâtiment dit « la Seigneurie » a été diversement interprété : vestige de temple antique ou chapelle du fait de la présence de séries d'arcatures romanes. Il nous semble devoir faire table rase des interprétations antérieures pour reprendre le dossier sur des bases saines : le bâti conservé, certes complexe du fait des multiples remaniements, offre encore aujourd'hui suffisamment d'éléments observables pour attester de la conservation partielle des dispositifs de l'édifice roman. Le bâtiment nous semble devoir être envisagé de manière globale pour être compris et interprété : analyse conjointe du bâti conservé et du sous-sol permettront sans doute l'interprétation et la restitution de ses différents états, à la fois pour la période romane et pour la fin du Moyen Âge. Comme partout néanmoins, les vestiges conservés sont fragiles et on note la disparition de certains vestiges depuis le début du XX^{ème} siècle : la comparaison des photographies anciennes et du bâtiment actuel montre sans aucun doute la dégradation des maçonneries et il nous faut insister sur la nécessité d'une restauration rapide de ces vestiges. Au cours de l'été 2007, les arases des murs de la Seigneurie ont pu être stabilisées par l'entreprise Compagnon ; cette intervention, qui faisait suite à la dévégétalisation des maçonneries en 2005, était le préalable nécessaire à la mise en œuvre d'une opération archéologique dans le bâtiment en toute sécurité. Cependant, certains éléments sont encore fragiles, en particulier une des cheminées installées à la fin du Moyen Âge dans la partie orientale du logis : cette construction ne peut être consolidée de manière certaine et devra probablement être démontée afin de permettre l'accès du public dans ce secteur du bâtiment.

À l'est enfin, la « Vicomté », un logis de la fin du XV^{ème} siècle ou du XVI^{ème} siècle très remanié au XVII^{ème} siècle, flanque la courtine. Le bâtiment se présente comme une succession de salles alignées

dans un bâtiment rectangulaire de deux niveaux, dont un certain nombre d'exemples sont conservés dans les châteaux de la fin du Moyen Âge. Deux tours carrées, dont au moins une a abrité un escalier en vis, flanquent la façade ouest de l'édifice ; une galerie de circulation semble avoir pris place entre ces deux tours. Là aussi, malgré une principale phase de construction qui semble à placer à la fin du XV^{ème} siècle ou



Fig. 21 : La margelle de la citerne de la cour centrale. Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 22 : Vaisseau nord de la citerne de la cour d'honneur. Cliché : L. D'Agostino, 2006.

au XVI^{ème} siècle, de multiples remaniements sont à noter à l'époque moderne : le rez-de-chaussée est voûté et au moins les ouvertures du premier étage remaniées. Les aménagements successifs restent à analyser dans le détail.

La cour elle-même dut avoir un rôle fort dans les circulations entre les bâtiments, et on ignore encore comment elle s'organisait, si des galeries de circulation la bordaient et quels types de sols elle a pu recevoir. Elle avait en outre un rôle important dans la gestion de l'eau, comme en témoignent la citerne encore conservée dans son angle sud-ouest [Fig. 21 et 22] et le large puits qui a été creusé dans son angle sud-est. Beaucoup ont glosé sur la citerne et son interprétation comme un vestige d'un temple antique dédié à Apollon, où l'on aurait consulté « l'oracle » ; si l'analyse de détail de la citerne



Fig. 23 : Le chœur de la chapelle castrale. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

reste à mener, elle nous apparaît en première analyse comme une construction relativement homogène et attribuable au Moyen Âge à en juger par la série d'arcature qui divise la citerne en deux vaisseaux voûtés en berceau brisé. Un épais enduit de tuileau masque les élévations, mais les piquetages réalisés par endroits sur les élévations mais sans surveillance ni objectif archéologique ne montrent qu'un moyen appareil homogène en

apparence. Il nous semble en revanche plus intéressant de remarquer, d'une part, l'ancienneté de cette citerne et son état de conservation, d'autre part les déversoirs qui occupent chacun des angles des deux vaisseaux, témoignant du réseau probablement complexe qui servait à l'alimenter. Les sondages de 2004 ont permis notamment de retrouver l'une des canalisations qui alimentait cette citerne depuis l'ouest. Il faut sans doute envisager l'existence d'aménagements hydrauliques reliant cette citerne aux différents bâtiments entourant la cour : les eaux de pluie ruisselant des toitures devaient être recueillies et canalisées vers la citerne.

2.5 LA CHAPELLE ET SON ENVIRONNEMENT

Dans son état actuel, la chapelle, datant probablement de la fin du XI^{ème} ou du XII^{ème} siècle, apparaît peu lisible et en partie défigurée par la stabilisation des arases de murs par des chapes de ciment. Il s'agit d'un édifice simple, en forme de croix latine, possédant une nef unique, un chœur absidial inscrit dans un chevet plat et deux chapelles latérales terminées à l'est de petites absidioles [Fig. 23].



Fig. 24 : Tombes rupestres anthropomorphes au chevet de la chapelle. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Les sondages de 2004 ont montré la conservation d'une probable cuve d'enfeu, située contre le mur nord à l'intérieur de l'édifice et creusée dans le rocher ; d'autres inhumations rupestres, anciennement fouillées, se développent au chevet de l'édifice [Fig. 24]. Ces sépultures anthropomorphes semblent avoir été couvertes de dalles de brèche volcanique, comme en témoignent les feuillures observables dans la majorité des fosses aujourd'hui ouvertes ainsi qu'une dalle apparemment encore en place contre l'absidiole sud. Il nous semble urgent de procéder à la stabilisation du chevet de la chapelle, qui menace ruine.

2.6 LA « BASSE COUR »

C'est au sud-est de la plate-forme sommitale que se développent plusieurs bâtiments, probablement à vocation utilitaire. Leur topographie, ainsi que leurs fonctions et leur chronologie restent à établir presque en totalité. Les sondages réalisés par Sylvie Campech et Benoît Montandon en 2004 ont précisé en partie le plan de ces bâtiments et montré la conservation de maçonneries dans le sous-sol. Nous ne reviendrons pas sur l'apport de cette intervention et renverrons au rapport de fouilles pour plus de détails⁷².

Vers l'ouest, une petite éminence montre un bâtiment peu lisible traditionnellement interprété comme un moulin.

Tous ces bâtiments ne sont que très partiellement connus, pour la plupart par des fouilles très ponctuelles ou des plans anciens.

⁷² CAMPECH Sylvie *et alii*, D.F.S. de fouille programmée, *Forteresse de Polignac, commune de Polignac (Haute-Loire)*, DRAC Auvergne – SRA, HADÈS, 2004, 2 vol.



Fig. 25 : Vue d'ensemble du Sondage I en cours de fouille.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.

3 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

Laurent D'AGOSTINO

3.1 PROBLÉMATIQUES DE L'ÉTUDE

L'étude archéologique du château de Polignac est envisagée selon plusieurs axes convergents, s'articulant autour de la question de la morphogenèse et de l'évolution du site. C'est bien en effet dans une réflexion globale sur la structure du site castral et sa chronologie que doivent s'inscrire les différentes tranches de l'analyse archéologique. Ces questions rejoignent en particulier les programmes de recherches développés dans le Massif Central et sa périphérie sur les origines et les fonctions des sites castraux à travers la documentation écrite ou archéologique ; on peut ainsi mentionner que ces travaux bénéficieront des recherches entamées sur le site de Saussac en Haute-Loire par Pierre-Eric Poble⁷³ et de Mélinda Bizri sur les châteaux de la Haute-Loire⁷⁴, mais aussi des recherches menées sur d'autres chef-lieux de comtés ou de vicomtés en Rhône-Alpes (Albon)⁷⁵ ou en Auvergne (Murat⁷⁶, Carlat⁷⁷) et plus généralement des travaux récents sur les châteaux du Vivarais⁷⁸, d'Auvergne⁷⁹, du Forez⁸⁰, et plus loin, du Limousin⁸¹ ou de l'Aquitaine⁸².

3.1.1 Les origines de l'occupation du site

La forteresse de Polignac nous apparaît aujourd'hui pour l'essentiel dans sa configuration de la fin du Moyen Âge. Pourtant, les études antérieures ont montré que le site et son environnement avaient connu une occupation longue. Si la question de l'occupation antique a longtemps retenu l'attention des chercheurs aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècle, elle reste pour l'essentiel sans réponse tranchée. Ces études, plus ou moins fondées scientifiquement, n'ont guère pris en compte la question de l'occupation ou du moins de la fréquentation du site aux périodes préhistorique et protohistorique. Pourtant les récents sondages effectués sous la direction de Sylvie Campech ont montré que le site était bien fréquenté avant l'Antiquité, comme en témoigne le mobilier protohistorique recueilli⁸³.

Quant à la question de l'occupation du site dans l'Antiquité, l'hypothèse de l'existence d'un temple dédié à Apollon, qui a donné naissance à une abondante littérature érudite, reste aujourd'hui peu fondée, excepté par la présence d'éléments lapidaires attribués à ce temple. La fouille du site permettra peut-être de préciser la question des origines de l'occupation du site et en tout cas de confirmer certaines hypothèses ou au contraire de les réfuter. Quoi qu'il en soit, il apparaît nécessaire d'intégrer à cette recherche les questions de l'insertion du site de Polignac au contexte de l'occupation du sol vellave pendant la protohistoire et l'Antiquité, question dont l'acuité apparaît nettement au regard de la proximité du chef-lieu de la cité vellave, Saint-Paulien.

⁷³ Plusieurs campagnes de fouilles depuis 1999, compte-rendu dans POBLE Pierre-Eric, *Saussac, baronnie diocésaine du Velay*, La Ricamarie, 2000 ; puis dans les éditions annuelles du *Bilan scientifique régional* du Service Régional de l'Archéologie.

⁷⁴ Thèse de doctorat en cours, Université de Poitiers.

⁷⁵ POISSON Jean-Michel, fouilles du château d'Albon (Drôme), publication en cours.

⁷⁶ BOUDARTCHOUK Jean-Luc, fouille du castrum de Murat (Cantal), publication en cours.

⁷⁷ D'AGOSTINO Laurent, fouille du château et de la commanderie de Carlat en cours depuis 2004.

⁷⁸ LAFFONT Pierre-Yves, *Atlas des châteaux du Vivarais (Xe-XIIIe siècles)*, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, Lyon, 2004.

⁷⁹ PHALIP Bruno, *Seigneurs et bâtisseurs. Le château et l'habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XIe et le XVe siècle*, Clermont-Ferrand, 1993.

⁸⁰ MATHEVOT Christophe, thèse de doctorat en cours sur les espaces castraux du Forez, E.H.E.S.S. Lyon.

⁸¹ RÉMY Christian, *Seigneuries et châteaux forts en Limousin*, Limoges, 2005-2006, 2 vol.

⁸² COLLECTIF, « Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées. Xe-XVe siècles », Actes du colloque de Pau (3-5 octobre 2002), *Archéologie du Midi Médiéval*, Supplément n° 4, 2006.

⁸³ CAMPECH Sylvie et alii, DFS de fouille programmée, *Forteresse de Polignac, commune de Polignac (Haute-Loire)*, DRAC Auvergne – SRA, HADÈS, 2004, 2 vol.

3.1.2 Le château du Haut Moyen Âge

De la même manière, nous ignorons tout de la structure du château du Haut Moyen Âge. Si les premières mentions textuelles attestent de l'existence d'un *castrum* dès le XI^{ème} siècle, nous n'en connaissons rien. Le site naturel est caractéristique de ces forteresses publiques d'origine carolingienne, dont quelques exemples sont connus pour l'Auvergne avec par exemple les châteaux d'Usson ou de Nonnette dans le Puy-de-Dôme, mais aussi de Chastel-Marlhac et de Carlat dans le Cantal. Gabriel Fournier avait bien mis en lumière l'importance pour ce premier réseau castral du choix d'un lieu bénéficiant d'une fortification naturelle et dont la topographie était particulièrement marquante dans le paysage⁸⁴. Le dyke basaltique qui porte le château de Polignac correspond bien à cette définition. Si elle ne permet d'envisager que des éléments bien tenus sur la question de la topographie du château primitif sur un site soumis à une forte érosion et marqué par les affleurements rocheux qui ne laissent que peu de place à une accumulation sédimentaire importante, la fouille pourra néanmoins éclairer d'un jour nouveau la question de la genèse du château.

3.1.3 Le château « roman »

Si le qualificatif de château « roman » ne semble guère adapté à la caractérisation d'un site castral du fait de son acception généralement appliquée à l'art religieux, nous utiliserons ce terme évocateur pour désigner les vestiges encore observables du château des XI^{ème} et XII^{ème} siècles. En effet, l'un des points qui constituent l'intérêt du site est la conservation d'éléments du château du XII^{ème} siècle en élévation, fait suffisamment rare pour mériter d'être pris en considération. Les vestiges observables que l'on peut attribuer en première analyse à la période romane sont pour l'essentiel concentrés dans le corps de logis connu sous le nom de « Seigneurie » et dans la chapelle castrale. Ces structures et plus particulièrement leur inventaire, leur caractérisation et leur datation restent à préciser et à analyser en détail. Il faut noter que les châteaux de ces périodes sont mal connus en Auvergne, en particulier les chefs-lieux de vicomté, et que Polignac offre un exemple suffisamment bien conservé pour qu'il soit considéré avec attention.

Si la chapelle castrale et son environnement ont été passablement fouillés, il apparaît que les relevés existants sont pour le moins approximatifs, malgré la reprise de l'analyse en sondages par Sylvie Campech en 2004. Il nous semble devoir reprendre en totalité l'analyse de ce bâtiment pour en préciser le plan et la chronologie. Ce travail passe en premier lieu par le levé topographique et le relevé pierre à pierre des élévations conservées, l'identification des restaurations antérieures et l'analyse de détail des élévations. Il nous semble par ailleurs devoir reprendre le nettoyage fin de la chapelle et de son environnement et probablement sa fouille afin de préciser son architecture et déterminer si elle a pu succéder à un édifice de culte antérieur. Ces différents travaux devront à l'évidence être articulés avec la restauration de l'édifice ; il nous faut attirer ici l'attention sur la présence de diverses consolidations au ciment des maçonneries, consolidations qui menacent plus qu'elles ne protègent les murs. Par ailleurs, certains éléments de l'architecture du bâtiment, et notamment l'abside semi circulaire inscrite dans un chevet plat, encore lisible aujourd'hui bien que ténue, menacent de disparaître si aucune cristallisation des murs n'est entreprise rapidement.

La partie résidentielle du château conserve également des éléments romans en élévation. C'est le logis dénommé la « Seigneurie », situé sur le rebord ouest de la cour d'honneur, qui conserve les éléments les plus visibles malgré les remaniements du XV^{ème} siècle. Pourtant, la citerne qui occupe une partie de la cour d'honneur semble pouvoir elle aussi être datée de cette période, comme en témoignent les arcatures et les piles qui divisent la citerne en deux vaisseaux parallèles. Quant au reste de cette cour d'honneur, sa structure, les bâtiments qui la bordent, ainsi que son évolution nous échappent presque en totalité. Tout ce secteur doit être analysé dans le détail, à la fois dans ses élévations et en fouille, afin de caractériser les différents bâtiments, leurs aménagements respectifs et la structure de la cour elle-même.

En effet, peu de choses sont visibles aujourd'hui et il reste très difficile dans l'état des connaissances de caractériser cette cour. Existait-elle dès le XII^{ème} siècle et quels étaient les bâtiments qui la bordaient ? Comment cette cour et les bâtiments qui l'entouraient s'articulaient-ils ? Existait-il des galeries de circulation ou des aménagements particuliers dans l'emprise de la cour ? L'observation préliminaire de la citerne tend à indiquer l'existence d'un réseau d'adduction d'eau provenant des différents points

⁸⁴

FOURNIER Gabriel, *Le château dans la France médiévale. Essai de sociologie monumentale*, Paris, 1978.

de la cour actuelle, comme le montrent les déversoirs visibles dans chaque angle de la citerne. Cette observation est intéressante du point de vue de l'hydraulique du site. Il faut notamment souligner que les problèmes de stockage de l'eau et d'alimentation des citernes sont fort mal connus en milieu castral et le cas de Polignac pourrait fournir des données intéressantes sur ces questions.

3.1.4 Le château de la fin du Moyen Âge et les remaniements de l'époque Moderne

Avec la construction du donjon au XIV^{ème} siècle, le réaménagement de la « Seigneurie » au XV^{ème} siècle et la construction d'un autre corps de logis, la « Vicomté », à la fin du XV^{ème} ou au début du XVI^{ème} siècle, le château connaît à la fin du Moyen Âge de nombreux remaniements qui laissent une plus grande place au confort dans les édifices résidentiels du site. Là encore, les détails de ces réaménagements nous échappent malgré l'état de conservation des bâtiments. Concernant le donjon et la « Vicomté », il nous semble devoir reprendre l'analyse des deux bâtiments afin de cerner leurs architectures et leurs aménagements primitifs, ainsi que les divers remaniements de l'époque moderne et restaurations antérieures. Si des relevés photogrammétriques de bonne qualité ont été réalisés sur ces deux bâtiments, leur compréhension ne peut que passer par la relecture de ces relevés dans une perspective archéologique. Ils ne sont qu'un support d'étude et ne peuvent remplacer une analyse détaillée du bâti et des sondages complémentaires dans les maçonneries ou au sol.

3.2 PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

3.2.1 Étudier et conserver

En premier lieu, il me faut insister sur un point qui paraît d'une importance fondamentale en préliminaire aux principes propres à l'étude archéologique. Il s'agit de l'indispensable coordination des travaux de recherche et des travaux de restauration et d'aménagement du site. Les travaux de recherche vont en effet mettre au jour des structures pour la plupart fragilisées par des siècles d'enfouissement et plus encore par leur fouille. Nul n'ignore la fragilité des vestiges et leur dégradation rapide après la fouille, en particulier dans les sites soumis à des conditions météorologiques parfois difficiles. Les récentes réflexions engagées à propos du Temple de Mercure au Puy-de-Dôme doivent nous servir de base de travail pour envisager les problèmes de conservation et de stabilisation des vestiges⁸⁵. Il est évident que seule une collaboration étroite et un dialogue permanent entre propriétaire, architectes des Monuments Historiques et archéologues permettra de satisfaire aux exigences de l'aménagement du site et de son ouverture au public, de la conservation et de la restauration des bâtiments, mais aussi de la compréhension de l'histoire du site et de son évolution.

Il nous semble ici possible d'articuler les programmes de recherche et un suivi des travaux de restauration, mais ceci n'est envisageable que par l'établissement de calendriers prévisionnels fiables.

3.2.2 Principes de l'étude archéologique

Notre projet bénéficie des sondages d'évaluation réalisés en 2004 par le bureau d'études Hadès sous la direction de Sylvie Campech. Ces sondages nous permettent de connaître, dans les bâtiments entourant la cour d'honneur du château et dans l'environnement de la chapelle castrale, la puissance stratigraphique conservée et l'état des vestiges, ainsi que les différents niveaux d'occupation. Malgré leur nombre relativement important (19), ces sondages n'ont pu toucher qu'un faible pourcentage de la surface totale du site. Il faudra donc compléter ces sondages préliminaires par des sondages systématiques sur chacun des secteurs et bâtiments étudiés afin de posséder les coupes stratigraphiques témoins nécessaires à la compréhension globale du sous-sol et des liens avec les états successifs des murs. Cette procédure permettra d'envisager par la suite une fouille en aire ouverte des différents bâtiments, plus satisfaisante pour l'étude et la compréhension globale des différents états des structures. Durant toute la durée de l'étude, des coupes stratigraphiques témoins devront être conservées ponctuellement afin de pouvoir revoir les interprétations au gré de l'avancement de l'analyse. Dans la perspective de la mise en valeur du site et de son ouverture au public, il sera

⁸⁵ COLLECTIF, *Vestiges archéologiques en milieu extrême. Actes de la table ronde Clermont-Ferrand (3-5 octobre 2000)*, Institut National du Patrimoine, Paris, 2003.

nécessaire d'envisager au cas par cas la conservation des vestiges découverts ou leur démontage pour approfondir la fouille, en prenant en compte à la fois les impératifs de l'analyse et ceux de la présentation au public.

Sur un site tel que le château de Polignac, où les éléments conservés en élévation sont nombreux, la fouille ne peut en aucun cas être déconnectée de l'analyse des élévations et nos travaux doivent s'attacher à mener conjointement ces deux formes complémentaires et fondamentalement liées de l'analyse archéologique. Élévations et stratigraphie ne peuvent que s'éclairer mutuellement, même si la fouille peut permettre d'appréhender des structures antérieures à la construction des bâtiments actuellement conservés. C'est bien en priorité l'analyse de ce qui est encore visible qui doit nous occuper et on ne saurait fouiller le sous-sol sans prendre en compte le bâti adjacent [Fig. 25]. Les recherches ou études diverses menées jusqu'alors, qu'elles soient archivistiques, archéologiques ou architecturales, sont pour le moins déconnectées les unes des autres. Si des relevés photogrammétriques des élévations (pour le donjon et la « Vicomté ») ou des relevés planimétriques existent, ils ne peuvent être qu'un support pour l'analyse et nécessitent d'être repris et complétés dans une perspective archéologique, c'est-à-dire destinée à caractériser les différents états des bâtiments, à en dégager une chronologie et à restituer les dispositifs architecturaux liés aux différentes périodes d'occupation. Dans cette perspective, les recherches doivent être menées sur plusieurs fronts.

La documentation, écrite, photographique ou graphique, qu'elle soit ancienne ou récente, est abondante, nous ne saurions nous en plaindre. Si le récolement de ces données a été entamé, il n'a pu jusqu'à présent qu'effleurer l'ensemble de la documentation : l'essentiel des documents porteurs d'informations pertinentes doivent être rassemblés afin de servir de support à l'analyse envisagée. Les archives en premier lieu, qui ont été en grande partie publiées à la fin du XIX^{ème} siècle⁸⁶, doivent être abordées dans une perspective archéologique et faire l'objet d'un recensement des mentions des différents bâtiments, des procès-verbaux d'état des lieux, des inventaires de mobilier, des prix-faits de construction, qui pourront éclairer largement la chronologie, du moins pour la fin du Moyen Âge et l'Époque Moderne ; des prospections dans les fonds d'archives de la Haute-Loire pourront par ailleurs peut-être apporter des informations complémentaires. Les plans anciens et les gravures sont par ailleurs des documents qui peuvent porter de nombreuses informations, même s'ils doivent pour la plupart être considérés avec circonspection. Les archives des Monuments historiques, à la fois pour les informations qu'elles délivrent sur les restaurations anciennes et pour les photographies réalisées sur le site à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, sont encore à exploiter. Les données des fouilles anciennes, elles aussi, doivent être réexaminées afin de les confronter aux données de notre étude.

Les relevés plus récents, qu'ils soient en plan ou en élévation, et en particulier les relevés photogrammétriques réalisés pour le donjon ou la « Vicomté », constituent en revanche des supports d'analyse importants.

Il serait toutefois souhaitable d'articuler là aussi la réalisation de ces relevés avec l'analyse archéologique afin de réunir une documentation pertinente. L'intérêt de tels relevés s'avère en effet bien vite limité s'ils ne sont pas exploités et interprétés. Dans tous les cas, ils doivent être complétés par une analyse fine des élévations et par la fouille.

Cette approche a pu être mise en œuvre en 2007



Fig. 26 : Relevé de la Seigneurie au scanner 3D par Art Graphique et Patrimoine. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

⁸⁶ JACOTIN Antoine, *Preuves de la maison de Polignac. Recueil de documents pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Velay, Auvergne ; Gévaudan, Vivarais, Forez, Etc. (IXe-XVIIIe. siècle)*, Paris, 5 vol., 1898-1906.

avec la réalisation de relevés photogrammétriques sur les bâtiments de la Seigneurie [Fig. 26] dans le cadre de la fouille programmée et de l'étude de bâti ; ces relevés ont donc pu être directement utilisés comme support d'interprétation de l'évolution des élévations. S'ils fournissent un bon état des lieux, ils restent néanmoins partiels et doivent être complétés au gré de l'avancement de la fouille, des piquetages d'enduits, ou encore des démontages partiels de structures. À terme, ils permettront de mettre en relation les élévations et la stratigraphie conservée, mais aussi de produire des restitutions des différents états des bâtiments.

3.2.3 Méthode d'enregistrement des données

Les données ont fait l'objet d'une méthode d'enregistrement classique, alliant description des structures, relevé des plans, des élévations et des coupes stratigraphiques et constitution d'une banque de clichés photographiques. Considérant la nécessaire uniformisation des méthodes d'enregistrement et d'archivage des données, nous nous sommes basés pour la gestion de la documentation et le contenu des rapports sur les prescriptions délivrées par le Ministère de la Culture relativement aux opérations d'archéologie préventive⁸⁷ ; celles-ci nous paraissent tout aussi adaptées aux études archéologiques programmées qu'aux études préventives, les problèmes d'uniformisation et d'archivage étant strictement les mêmes.

La description des structures est enregistrée sur des fiches normalisées et hiérarchisées en « Unités stratigraphiques » et « Faits », bénéficiant de numérotations séparées ; le système d'enregistrement est décrit en ANNEXE 2. L'ensemble de la documentation de terrain a été saisie sur une base de données informatisée et sera alimentée et modifiée au gré des campagnes de fouille.

La documentation graphique a été enregistrée sous forme de relevés pierre à pierre pour les élévations et les plans de détail ; sous forme de coupes stratigraphiques pour l'enregistrement des données du sous-sol. L'ensemble de la documentation a été dessinée à l'échelle 1/20^{ème} ou 1/10^{ème} pour les relevés de détail, au 1/50^{ème} ou au 1/100^{ème} pour les plans d'ensemble. Les minutes de terrain ont été numérisées, assemblées et redessinées par informatique sous Adobe Illustrator. Les plans et relevés, en élévation ou en coupe, sont présentés au 1/50^{ème} ou au 1/100^{ème} pour l'édition dans le rapport d'intervention. Des restitutions des différents états des structures seront proposées ultérieurement dans les cas où les données sont suffisamment abondantes pour autoriser de telles restitutions.

La documentation photographique a été réalisée en format numérique. Elle comprend des clichés de travail et des clichés destinés à l'édition dans les rapports annuels d'opération et à la publication des résultats. Les clichés font l'objet d'un inventaire détaillé pour archivage. Certains clichés ont été dupliqués pour être retraités sous Adobe Photoshop afin d'améliorer leur qualité graphique ou leur lisibilité pour l'édition. Les fichiers sources font l'objet d'un archivage sans traitement préalable afin de garantir la conservation des informations.

3.2.4 Le mobilier archéologique et le lapidaire

Le mobilier trouvé en fouille (céramique, métal, verre, os, bois...) a été trié, lavé, conditionné et inventorié sur le terrain, selon les normes définies par le Service Régional de l'Archéologie. Le cas échéant, le mobilier fragile fera l'objet d'une stabilisation pour assurer sa conservation. Dans tous les cas, le propriétaire devra assurer le financement des études spécifiques de ce mobilier par les archéologues spécialisés, qui seront à choisir en accord avec le responsable d'opération.

Les éléments lapidaires provenant des différents secteurs de fouille ont fait l'objet d'un marquage, d'un inventaire et d'un enregistrement détaillé au cours de l'opération. Ils donneront lieu à l'établissement d'un catalogue descriptif. Le propriétaire devra assurer le stockage et la conservation des éléments sculptés significatifs en accord avec le Service Régional de l'Archéologie.

3.3 POUR UN PROGRAMME D'ÉTUDE RAISONNÉ

Les objectifs principaux de l'étude, fixés en accord avec la Fondation Polignac et le Service Régional de l'Archéologie d'Auvergne, portent sur le cour d'honneur du château, considérée au sens de large de la cour elle-même et surtout des bâtiments qui l'entourent, à commencer par le logis roman (la

⁸⁷ Arrêté du 24 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques (NOR : MCCB0400702A).

« Seigneurie »). Nous proposons, dans cette perspective d'articuler les recherches en plusieurs étapes : l'étude de la « Seigneurie », qui doit prendre en compte à la fois les élévations et le sous-sol ; l'étude des autres bâtiments bordant la cour au sud et au nord, ainsi que de la « Vicomté », dont les plans, la chronologie et les fonctions des pièces nous échappent ; l'étude de la cour d'honneur elle-même, autour de laquelle s'articulent les différents bâtiments, à travers ses fonctions de représentation, ses circulations et la problématique de la gestion de l'eau (citerne et réseaux d'adduction d'eau).

Plusieurs tranches complémentaires pourront être envisagées par la suite, sur les autres secteurs du château : la chapelle castrale et son environnement à travers ses fonctions funéraires et les circulations qui la relie à l'espace résidentiel ; l'enceinte castrale et ses étapes de construction, à travers lesquelles transparaissent la fonction proprement défensive du site et son adaptation aux conditions politiques et techniques ; la basse cour du château et les installations utilitaires et artisanales (forge, moulin, espaces de stockage...).

Toutes les interventions, pour être cohérentes, doivent être sériées en fonction des priorités de la recherche et de la mise en valeur du site.

3.3.1 La « Seigneurie »

L'étude du logis roman et de son environnement a été définie comme prioritaire en accord avec le Service Régional de l'Archéologie. La compréhension de la cour d'honneur dans son ensemble passe en effet par la compréhension préalable de la Seigneurie, qui apparaît en première analyse comme le bâtiment le plus ancien du secteur. L'analyse des élévations et des sondages systématiques dans l'emprise du bâtiment doivent être menés en priorité, puis suivis de la fouille de l'ensemble du bâtiment, qui permettra le dégagement des parties basses des élévations et l'interprétation des différents états de l'édifice. L'intervention de 2007 a été en conséquence orientée dans cette direction.

3.3.2 Les autres bâtiments de la cour d'honneur

Les autres bâtiments entourant la cour, dont la chronologie et les aménagements nous sont inconnus pour l'instant, devront faire l'objet de sondages préliminaires, puis d'une fouille en aire ouverte afin de préciser tous les éléments concernant leurs plans, leurs aménagements et leurs liens avec la cour.

3.3.3 La cour d'honneur

Les différents sondages réalisés dans l'emprise des bâtiments entourant la cour devront empiéter sur la cour proprement dite afin d'examiner les relations stratigraphiques entre les différentes phases de construction des bâtiments et les structures de la cour. Des sondages en tranchées perpendiculaires aux façades apparaissent les plus adaptés pour relier la stratigraphie des bâtiments à celle de la cour. Une fouille en aire ouverte permettra par la suite de préciser les aménagements successifs de cette cour et nous avons déjà insisté sur l'intérêt de sa fouille pour la compréhension de la gestion de l'eau dans le château. L'examen de la citerne et de son système d'alimentation en eau par un réseau de canalisations apparaît bien comme l'un des enjeux majeurs de cette partie de l'étude, car les données archéologiques sont encore rares dans ce contexte.



Fig. 27 : Façade sud de la Seigneurie. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

4 PROBLÉMATIQUES ET CONDITIONS DE L'INTERVENTION DE 2007

Laurent D'AGOSTINO, Geneviève GASCUEL

4.1 PROBLÉMATIQUES DE L'ÉTUDE

Pour l'année 2007, les travaux ont porté sur le bâtiment de la « Seigneurie » [Fig. 27] et son environnement, afin de compléter les données de l'évaluation réalisée en 2004 sous la direction de Sylvie Campech et de préparer la fouille du bâtiment lors des interventions suivantes. Un état des lieux détaillé a été dressé au début de l'intervention : cet état des lieux passait par le relevé photogrammétrique complet des élévations et par la constitution d'une banque de photographies permettant de réunir toute la documentation nécessaire à l'interprétation.

Les travaux se sont organisés selon deux axes : l'analyse du bâti actuellement observable et des sondages au sol dans le bâtiment et à sa périphérie afin de déterminer les relations entre le logis et la cour d'honneur [Planche IV]. L'étude des élévations et les sondages ont eu pour but premier de déterminer les différentes phases de construction du logis et de reconnaître les niveaux de sols associés à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur du bâtiment.

4.2 SECTEURS D'INTERVENTION

4.2.1 L'analyse du bâti

La réalisation de l'étude de bâti de la « Seigneurie » était assujettie au relevé photogrammétrique complet des élévations de l'édifice. La mise en œuvre d'un relevé manuel apparaissait en effet peu envisageable du fait de l'importante surface murale à étudier et de la nécessité d'échafauder tous les murs pour une période longue. Ce relevé a été confié par la Fondation Polignac à l'entreprise *Art Graphique et Patrimoine* et réalisé en juin 2007. La stabilisation des arases de murs, réalisée par l'entreprise *Compagnon*, est intervenue après le relevé photogrammétrique en juin et juillet 2007 ; il était indispensable de mettre en œuvre ce relevé avant toute consolidation supplémentaire afin d'enregistrer les informations.

Les relevés préliminaires ont servi de support à l'enregistrement des structures archéologiques et ont été complétés des observations nécessaires concernant la chronologie relative de la construction, les enduits successifs, les organes de confort ou utilitaires. Les échafaudages nécessaires à la stabilisation des murs ont par ailleurs été utilisés pour compléter les observations sur les parties hautes des murs. Elles ont en outre été complétées au moment de la fouille du bâtiment par le relevé des parties basses des murs, masquées par les gravats d'effondrement avant l'intervention. Des relevés de détail seront réalisés manuellement pour les éléments les plus significatifs.

Ces informations serviront de base à l'interprétation et à la restitution des structures associées aux différents états du bâtiment.

4.2.2 Implantation et problématiques des sondages

Cinq sondages destinés à compléter l'enregistrement stratigraphique de la « Seigneurie » et de son environnement, entamé par Sylvie Campech dans le cadre de l'intervention de 2004, ont été ouverts [Planche IV]. Leur implantation cherchait à préciser la chronologie relative des différentes parties du logis, ainsi que des structures situées en périphérie immédiate du bâtiment. La reconnaissance des niveaux de circulation successifs permettra d'envisager par la suite les décapages possibles à l'intérieur du bâtiment pour restituer les volumes internes dans le cadre de la mise en valeur du site, et d'envisager les questionnements relatifs à la fouille du bâtiment.

Sondage I : implanté à la jonction de la tour d'escalier nord de la façade sur cour de la « Seigneurie » et de la façade sud du bâtiment formant la partie nord de la cour, le sondage avait pour but de préciser les plans de ces structures et de préciser leur chronologie relative. La reconnaissance des niveaux à l'intérieur du bâtiment nord, mais aussi dans la cour, et des niveaux de circulation associés au dernier état du logis permettra d'envisager les problèmes de restitution des niveaux de sol dans ce secteur.

Sondage II : sondage en tranchée implanté perpendiculairement à la façade orientale du logis,

empiétant à la fois sur l'intérieur du bâtiment et sur la cour, il avait pour but là aussi de reconnaître les différents niveaux de circulation associés à la « Seigneurie » et à la cour, ainsi que de déterminer la présence ou l'absence de structures bâties accolées à la façade (galerie de circulation ou appendices utilitaires) ; on pouvait espérer également reconnaître des structures d'adduction d'eau associées à la citerne, dont les sondages de 2004 avaient pu démontrer la présence.

Sondage III : à la suite des travaux « d'entretien » réalisés dans le cadre du chantier de bénévoles mis en place par *Études et Chantiers* en 2006, les décapages de surface avaient mis en évidence la présence de maçonneries accolées à la façade ouest du logis, sub-affleurantes avant leur intervention. Le nettoyage fin de ces structures, leur enregistrement, ainsi qu'un sondage empiétant sur l'intérieur du logis et sur la basse cour à l'ouest du bâtiment devaient permettre de préciser la chronologie de ce secteur, ainsi que le plan du bâtiment.

Sondage IV : la façade nord du bâtiment montre l'existence d'une porte associée à la phase de construction romane ; un sondage a été implanté de part et d'autre de cette porte afin de préciser la stratigraphie dans ce secteur et de reconnaître les niveaux associés au bâtiment roman.

Sondage V : dans l'angle sud-est du bâtiment, à l'étage, une série d'arcatures romanes est bien conservée malgré le percement de croisées à la fin du Moyen Âge ; la partie basse du bâtiment est ici voûtée et le sol de l'étage est aujourd'hui masqué par des gravats et un niveau de sol humifère. L'implantation d'un sondage à l'étage avait pour but de reconnaître l'état de conservation des sols et de préciser leur datation en relation avec les maçonneries.

4.2.3 Suivi de travaux de l'association *Études et Chantiers*

Cadre de l'intervention

Cette nouvelle année de travail s'est située dans la continuité des interventions réalisées par l'association *Études et Chantiers* en 2006. A l'instar du précédent chantier de rénovation et de stabilisation des structures de la forteresse de Polignac, cette intervention a bénéficié d'un suivi archéologique ; celui-ci a concerné toute la durée du chantier, contrairement à l'intervention de 2006 pendant laquelle le suivi archéologique avait été de cinq jours répartis sur la totalité du chantier de jeunes (trois fois deux semaines, de juillet à septembre 2006). La phase de terrain s'est déroulée du 10 juillet au 20 septembre 2007.

Parmi les travaux réalisés dans le **SECTEUR 6**, situé au nord-ouest du logis seigneurial, on retiendra principalement :

- la participation des bénévoles aux fouilles archéologiques et la reprise intégrale du nettoyage de la zone d'intervention de 2006 ;
- le relevé des structures mises au jour dans le secteur concerné ;
- la stabilisation et le rejointoiement des structures mises au jour pendant la fouille après étude et relevé.

Principaux objectifs du suivi archéologique

En fonction des objectifs définis en collaboration avec *Études et Chantiers*, accueillant chaque mois pendant quinze jours consécutifs une dizaine de bénévoles étrangers, les principaux objectifs du suivi de ce secteur étaient :

- de nettoyer les structures mises au jour l'année passée et de reprendre l'enregistrement des données ;
- d'effectuer un sondage dans ce secteur afin de préciser la chronologie de l'occupation ;
- de relever et de photographier cet espace ;
- de stabiliser et consolider les élévations les plus fragilisées dont certaines mises au jour cette année. Ces travaux de consolidation et de rejointoiement, placés sous la direction d'Isabelle Lhommedet, ont également concerné les maçonneries mises au jour au cours de la fouille dans l'emprise du Sondage II, à savoir les bâtiments et les tours d'escaliers accolés le long de la façade orientale de la Seigneurie.

Un des autres objectifs était de sensibiliser les jeunes bénévoles internationaux à l'archéologie en les initiant aux techniques de fouille et de relevé, mais également au patrimoine historique.

Methodologie

La phase de terrain a duré 30 jours ouvrés pour une équipe composée, sans compter les deux accompagnatrices, de dix bénévoles en juillet, onze en août et six en septembre. Contrairement à 2006, la fouille de ce secteur s'est faite manuellement, sans l'usage d'une pelle mécanique.

Les maçonneries ont été relevées au pierre à pierre à l'échelle 1/20^{ème}. Chaque structure a été enregistrée selon la méthodologie mise en place pour les autres secteurs de fouille.

Au terme de l'intervention, les vestiges ont été protégés par du géotextile et recouverts de terre de remblais. Toutes les maçonneries de ce secteur ont été stabilisées selon leur liant d'origine ; des murs en pierre sèche pour les murs liés à la terre et du mortier de chaux et du badigeon teinté pour les maçonneries liées au mortier.

4.1 CHRONOLOGIE DE L'INTERVENTION ET ÉQUIPE DE RECHERCHE

4.1.1 Calendrier de l'intervention et équipe de recherche

L'intervention s'est déroulée sur une durée de six semaines, du 2 juillet au 10 août 2007. Placée sous la direction de Laurent D'Agostino, elle a accueilli un groupe de sept à neuf bénévoles et étudiants en archéologie, parmi lesquels des étudiants venant des universités de Lyon, Nantes, Prague (République Tchèque) et Moscou (Russie). L'encadrement technique du chantier était assuré par Mathilde Tissot, archéologue spécialisée dans l'étude du bâti et rompue au milieu castral, et Méline Bizri, doctorante de l'Université de Poitiers et Clermont-Ferrand, spécialiste du contexte castral vellave.

L'équipe de bénévoles internationaux d'Études et Chantiers, conduite par Isabelle Lhommedet, a fait l'objet d'un suivi archéologique encadré par Geneviève Gascuel, étudiante en archéologie de l'Université de Clermont-Ferrand ; ils ont, autant que faire se peut, été intégrés à l'équipe de recherche afin de coordonner leurs travaux d'entretien et de restauration avec ceux de la fouille et permettre une sensibilisation à l'archéologie, à ses méthodes et à ses problématiques.

4.1.2 Moyens techniques

La Fondation Polignac a fourni pour le chantier des locaux permettant l'établissement d'un bureau et d'une salle de stockage du mobilier et du matériel de fouille. Il est à noter que l'abondance de mobilier recueilli lors de l'intervention nécessitera à terme des dispositions plus importantes pour assurer son stockage. Il est envisagé d'aménager sur le site des locaux destinés à accueillir une exposition présentant les objets les plus significatifs et accessible au public. Les dispositions nécessaires à la présentation de ces objets et leur sécurisation restent à définir avec précision. Néanmoins, le local de stockage actuel risque de se trouver rapidement saturé et il faudra envisager une solution technique plus pérenne. Le stockage du lapidaire, déjà abondant, va également imposer de trouver une solution, la salle basse du donjon, qui abrite actuellement les pièces les plus significatives, risquant de se trouver rapidement saturée également. L'aménagement de salles de stockage dans le bâtiment de la Vicomté, ou encore dans la salle basse voûtée de la Seigneurie, pourrait être une solution provisoire à étudier.

Mis à part les locaux, la Fondation Polignac a en outre fourni les clôtures nécessaires à la sécurisation de la zone de fouille, ainsi qu'une pelle mécanique de type tractopelle, dont les capacités techniques sont limitées (longueur et puissance du bras, largeur du godet) mais qui s'est avérée fort utile pour les travaux de décapage préliminaire des terres et des remblais de démolition. La pelle mécanique était pilotée par M. Jean-Louis Dumas, en charge des travaux d'entretien de la Forteresse.



Fig. 28 : Sondage I, contre la façade orientale du bâtiment sud de la Seigneurie.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.

5 LA SEIGNEURIE : STRUCTURES ET STRATIGRAPHIE

Laurent D'AGOSTINO

5.1 PLAN D'ENSEMBLE

Le groupe bâti aujourd'hui dénommé « La Seigneurie » [Fig. 28 et 29] occupe la partie occidentale de l'ancienne cour d'honneur du château, autour de laquelle se développent plusieurs corps de bâtiments dont les fonctions relevaient à la fois de la résidence et de l'agrément [Planches I et II]. Cette cour, d'une surface avoisinant les 900 m², était bordée, dans son dernier état, par le logis dénommé « la Vicomté » à l'est, flanquant l'enceinte castrale, par un bâtiment rectangulaire au nord, identifié comme une salle de jeu de paume dans les sources modernes, par une construction très mal conservée de plan rectangulaire au sud⁸⁸ et par la Seigneurie à l'ouest. Dans l'état actuel des recherches, on suppose que l'accès principal à la cour d'honneur s'effectuait par un portail situé entre la Seigneurie et le bâtiment sud.



Fig. 29 : Le groupe de la Seigneurie vu du sud. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

L'ensemble bâti occidental formé par la Seigneurie affecte, dans son état de conservation actuel, un plan en T d'orientation est-ouest. Il couvre au total une surface hors œuvre voisine de 550 m² au sol, ce qui est relativement considérable [Planche III]. Cependant, on peut distinguer trois bâtiments distincts dont nous verrons qu'ils ne procèdent pas tous d'une seule et unique phase de construction mais bien d'une évolution sur plusieurs siècles. Pour des raisons de commodité liées à l'enregistrement des structures et à la description, plusieurs secteurs ont été définis en fonction du bâti conservé [Planche IV].

Le bâtiment principal et le plus vaste (SECTEUR 1) présente un plan rectangulaire d'orientation ouest-est et recèle les vestiges les plus anciens de l'ensemble. Ses dimensions hors œuvre atteignent 25,20 m d'est en ouest et 16,80 m du nord au sud, soit une surface hors œuvre au sol d'environ 423 m². Il est délimité par les murs M 4 à l'est, M 6 au sud, M 11 à l'ouest et M 12 au nord ; ses dimensions intérieures atteignent 22,70 m par 14,20 m, soit une surface utile au rez-de-chaussée d'environ 322 m², qui se trouve réduite dans les faits par la présence de plusieurs murs de refend d'époques différentes

⁸⁸ Le plan de cet édifice, dont ne subsiste qu'un court pan de mur en élévation, a été quelque peu précisé par les sondages réalisés par Sylvie Campech en 2004. Les chercheurs ont envisagé qu'il avait pu abriter des galeries permettant la circulation entre le logis de la Seigneurie et celui de la Vicomté.

venus cloisonner peu à peu l'édifice. Celui-ci possédait, au regard des éléments conservés, deux niveaux (le rez-de-chaussée et un étage) dans son dernier état, doublant ainsi la surface habitable. Contre la façade sud du bâtiment 1 (M 6) et à proximité de son angle sud-est, se développe une seconde construction assez mal conservée (SECTEUR 2). Les vestiges visibles en surface permettent de supposer qu'elle affectait un plan carré dont les dimensions hors œuvre atteignent 7,90 m d'est en ouest et 8,80 m du nord au sud, soit une surface hors œuvre d'environ 69,5 m². Cet édifice, délimité par les murs M 2 à l'est, M 1 au sud et M 29 à l'ouest, était appuyé de contreforts sur ses faces sud et ouest, comme en témoignent les vestiges visibles à l'angle sud-est et au milieu de la longueur du mur occidental. Un niveau de plancher visible sur le mur oriental indique qu'il possédait lui aussi deux niveaux ; le rez-de-chaussée, dont les dimensions intérieures atteignent 6,20 m par 7,80 m, possédait une surface habitable d'environ 48,3 m².

Au nord-est, l'angle du bâtiment 1 vient rejoindre l'angle sud-ouest de la salle de jeu (SECTEUR 4), fermant ainsi l'espace de la cour d'honneur (SECTEUR 5). Sur la face sud-est de l'angle ainsi formé par ces deux bâtiments, une tour d'escalier hors œuvre de plan pentagonal a été installée et desservait l'étage du bâtiment 1, en même temps qu'un troisième bâtiment (SECTEUR 3) appartenant au groupe de la Seigneurie. Celui-ci se développait dans l'angle formé par la façade nord du bâtiment 1 (M 12) et par la façade ouest de la salle de jeu (M 23). De plan approximativement carré, cet édifice présente des dimensions de 7,20 m d'est en ouest et de 8,20 m du nord au sud, soit une surface hors œuvre de 59 m². Là aussi, deux niveaux habitables sont bien identifiables. Le corps principal, délimité par les murs M 23 à l'est, M 12 au sud, M 18 à l'ouest et M 20 au nord, offre des dimensions internes de 6,40 m par 6,00 m, soit 38,40 m² de surface habitable au rez-de-chaussée, tandis qu'un petit édicule aménagé au nord abrite une pièce de 2,80 m par 1,00 m, soit 2,80 m².

Ces quelques constatations préliminaires offrent d'emblée la vision d'un ensemble vaste et complexe, formé de plusieurs édifices d'époques différentes, imbriqués les uns dans les autres. La reprise détaillée de l'analyse des élévations de ces différentes constructions et la confrontation de ces données avec celles des sondages au sol, bien que fastidieuse, permettra d'éclaircir la situation. La confrontation de ces différentes données et leur analyse fine permet seule en effet de rassembler les pièces de ce puzzle en trois dimensions, dont bon nombre sont manquantes.

5.2 L'ANALYSE DES ÉLÉVATIONS

L'ensemble des élévations du groupe de la Seigneurie a fait l'objet d'une analyse globale dans un premier temps afin de sérier les problèmes et les questions, puis d'observations détaillées et d'un enregistrement fin afin de cerner les caractéristiques constructives des maçonneries et leur évolution. Dans cette perspective, les relevés photogrammétriques réalisés au scanner 3D ont été utilisés comme support d'interprétation ; ils ont permis d'identifier avec précision les zones de reprise et les grandes phases de construction de l'édifice, mais aussi ses menues réparations. Un soin particulier a été apporté à l'enregistrement des données, à l'observation des mortiers, à la constitution d'une banque de clichés photographiques, à la réalisation d'un support graphique fiable et aussi complet que possible. Quelques piquetages d'enduits ou de mortiers ont été pratiqués lorsque cette intervention pouvait apporter des informations complémentaires sur les zones de reprises ou rendre visibles des aménagements peu compréhensibles en l'état ou complètement masqués.

Les relevés photogrammétriques obtenus et présentés dans ce rapport fournissent un bon état des lieux et un support d'étude appréciable. Ils figent un état avant travaux, géométriquement fiable ; leur reprise en DAO a été entamée et elle sera complétée au fur et à mesure de l'avancée des recherches par le relevé des parties basses dégagées par la fouille, mais aussi des maçonneries qui seront dégagées des enduits lorsque nécessaire ou des aménagements mis au jour. Seul est ici présenté l'état des lieux du bâtiment, où ont été reportées les observations relatives à la chronologie et aux structures architecturales [Planche IV à XVII].

L'analyse détaillée a concerné en priorité le bâtiment central du groupe de la Seigneurie qui a pu faire l'objet d'un enregistrement quasi complet, même si quelques points de détail restent à préciser. Le bâti des édifices sud et nord n'ont en revanche fait l'objet que d'observations succinctes qui restent à compléter.

5.2.1 Le bâtiment central (SECTEUR 1)

Plan d'ensemble

Le bâtiment central du groupe de la Seigneurie forme, nous l'avons vu, la partie la plus vaste de

l'ensemble ; elle est aussi la plus complexe du fait de multiples remaniements apportés au cours des siècles, tant du point de vue des partitions internes de l'édifice que de ses circulations.

Le plan d'ensemble apparaît assez clairement en première analyse grâce à la préservation d'un certain nombre d'éléments architecturaux caractéristiques [Planche IV]. Au sud et au nord, les murs M 6 et M 12 forment les deux façades les mieux conservées, avec leurs portes et portails d'accès, ainsi que leurs baies dont les formes démontrent plusieurs phases de construction au Moyen Âge : portes en plein cintre trahissent une origine probablement romane, tandis que la vaste croisée de la façade sud indique des reprises à la fin du Moyen Âge. À l'est, le mur M 4 forme la façade sur la cour d'honneur, même si il est en mauvais état de conservation ; les deux tours d'escalier hors œuvre qui le flanquent sur ses deux extrémités nord et sud indiquent bien qu'elles sont déjà en dehors du bâtiment proprement dit. À l'ouest en revanche, aucun lien physique directe ne relie le mur M 11, effondré presque en totalité, au reste de l'édifice ; néanmoins, les alignements des autres murs et son orientation parallèle au mur M 4 tendent à indiquer qu'il formait la façade occidentale du bâtiment. Ce plan, encore très général, forme un quadrilatère de 25,20 m d'est en ouest et 16,80 m du nord au sud. Tous les murs ne sont pas également conservés : les façades nord et sud, ainsi que les murs de refend, sont encore en bon état général, même si de nombreuses lacunes sont visibles ; l'extrémité occidentale du bâtiment est en revanche très dégradée et seules les parties basses des murs sont visibles, si ce n'est complètement enfouies.

L'intérieur de l'édifice, dans son état le plus récent, est divisé par plusieurs murs de refend. Le principal est le mur M 5/M 9 qui divise l'ensemble sur toute sa hauteur et toute sa longueur dans le sens est-ouest ; il n'occupe pas une position centrale mais est légèrement désaxé vers le sud. Trois autres murs divisent ensuite l'édifice sur toute sa hauteur. Dans la partie nord, M 14 définit deux vastes salles au rez-de-chaussée (Esp 1.1 à l'est et Esp 1.13 à l'ouest) et probablement autant à l'étage (Esp 1.2 à l'est et Esp 1.14 à l'ouest). Dans la partie sud, les murs M 8 et M 10 viennent partager l'espace du rez-de-chaussée et de l'étage en trois pièces principales : au rez-de-chaussée se succèdent d'est en ouest les salles Esp 1.5, 1.9 et 1.11 ; l'étage est encore subdivisé à l'est par une cloison, définissant quatre pièces (d'est en ouest Esp 1.6, 1.8, 1.10 et 1.12).

Seule la pièce sud-est (Esp 1.5) a conservé son couvrement, une voûte appareillée en berceau légèrement surbaissé. Toutes les autres salles de l'édifice ont perdu leurs plafonds, constitués en majorité par des planchers dont les trous d'empoutrement sont encore bien visibles dans les parements. Nous verrons qu'ils appartiennent pour l'essentiel à la fin du Moyen Âge.



Fig. 30 : Façade nord du logis roman (bâtiment 1, M 12). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

La façade nord (M 12) [Planches VIII et XI]

Le mur M 12, d'une épaisseur d'1,30 m au rez-de-chaussée, montre pour l'essentiel de sa surface un moyen appareil irrégulier de moellons soigneusement équarris à face dressée, aussi bien sur son parement nord (US 1165) que sur son parement sud (US 1149). Le liant de mortier de chaux est riche en sable et graviers de rivière de calibre millimétrique à centimétrique ; quelques nodules de chaux mal cuite sont également observables. Les modules de moellons de brèche volcanique varient de 15 cm de largeur par 20 cm de hauteur à 70 cm de largeur par 25 cm de hauteur. Les hauteurs d'assises atteignent



Fig. 31 : Corniche romane de la façade nord (M 12) du logis roman, décorée de fleurons quadrifoliés. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

en moyenne 25 cm, même si elles diminuent vers le haut du mur pour atteindre une quinzaine de centimètres. La maçonnerie est très homogène et observable au nord sur une hauteur de 6,00 m [Fig. 30] ; au milieu de la longueur du mur, une partie de la corniche sommitale (COR 135) est conservée, permettant ainsi de restituer le sommet du mur à la cote 809,70 m. Cette corniche chanfreinée d'une hauteur de 17 cm forme un léger surplomb sur le parement du mur ; elle est décorée sur le chanfrein de fleurons quadrifoliés en haut relief [Fig. 31]. Un décor très semblable mais plus élaboré et au



Fig. 32 : Baie romane du Logis des Clergeons au Puy-en-Velay. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

relief moins marqué est visible sur les nervures de la voûte du porche du For de la cathédrale du Puy, datable autour de 1200⁸⁹, ou encore sur les arcs des baies du Logis des Clergeons [Fig. 32], de la fin du XII^{ème} siècle. Plusieurs éléments appartenant probablement à cette corniche se trouvent aujourd'hui parmi le lapidaire épars stocké à proximité de la Seigneurie.

Sur le parement interne du mur M 12, un ressaut (US 1150) bien marqué au milieu de la hauteur du mur et présent sur toute sa longueur démontre l'existence d'un niveau de plancher pour un étage dès la construction de l'édifice (PLN 145)⁹⁰ [Fig. 33]. Dans la partie orientale, au niveau de la pièce nord-est du bâtiment (Esp 1.1), le niveau du ressaut est légèrement plus bas, ce qui semble démontrer qu'il a été en partie démonté ou bûché sur une assise au moins. En effet, aucun mur de refend



Fig. 33 : Parement interne de la façade nord du logis roman (M 12) et ressaut de plancher. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

⁸⁹ BARRAL I ALTET Xavier (dir.), *La cathédrale du Puy en Velay*, Paris, 2000, p. 199-201.

⁹⁰ Voir la **Planche XXIII**, coupe n° 3 : coupe stratigraphique est du Sondage V et coupe du mur M 12 au niveau de la porte POR 128.



Fig. 34 : Ouvertures romanes de la façade nord (M 12) : portail au rez-de-chaussée (OUV 130) et baie à l'étage (OUV 131). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

mur M 12 a donc été reconstruite de manière à former les piédroits des portes de la tour d'escalier.

Dans son premier état, la façade nord du bâtiment 1 était ouverte de plusieurs baies et portes, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage, confirmant l'existence de deux niveaux habitables [Fig. 34].

Au rez-de-chaussée, deux ouvertures sont observables et appartiennent toutes deux au premier état de l'édifice. La première, à l'ouest, est une petite porte (POR 128) couverte d'un arc en plein cintre appareillé [Fig. 35] ; elle est large de 1,03 m et haute de 1,95 m au niveau de l'arc, ainsi qu'il a été observé dans le Sondage V⁹¹. L'arrière-voissure est couverte d'un arc surbaissé soigneusement appareillé retombant sur les tableaux et la hauteur atteint 2,30 m à cet endroit. Nous verrons que le Sondage IV a démontré que cette porte avait été bouchée au début de l'Époque Moderne par la construction d'une voûte couvrant la pièce nord-ouest du bâtiment (Esp 1.13).

La seconde ouverture (OUV 130) du rez-de-chaussée montre deux états successifs. Dans un premier état, il s'agissait d'un portail large de 2,10 m couvert d'un arc en plein cintre appareillé ; l'arc naît en retrait de 15 cm par rapport aux piédroits, démontrant qu'il existait un linteau à la naissance de

perpendiculaire à M 12 appartenant à la première phase de construction de l'édifice ne semble justifier une telle dénivellation ; nous reviendrons sur cette question.

Vers l'ouest, la maçonnerie est mal conservée et disparaît sous les niveaux d'effondrement ; sa jonction avec la façade ouest du bâtiment (M 11) n'a donc pas pu être observée en l'absence de sondage à cet emplacement, mais on peut raisonnablement restituer une longueur de 25,20 m pour ce mur dont la fonction de gouttereau apparaît clairement du fait de la présence de la corniche sommitale.

À l'est, le mur est mieux conservé, même si la liaison avec la façade orientale primitive a été perturbée par la construction de la tour d'escalier Esp 1.3. L'aménagement de cette tour s'est en effet accompagné de la création de plusieurs portes s'articulant autour de l'extrémité est du mur M 12 ; ces dernières desservent à la fois les deux niveaux du bâtiment 1, mais aussi les deux niveaux du bâtiment 3 au nord. L'extrémité orientale du



Fig. 35 : Logis roman : porte romane au rez-de-chaussée de la façade nord (POR 128). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

⁹¹ Le seuil de la porte POR 128 est à la cote 802,25 m.

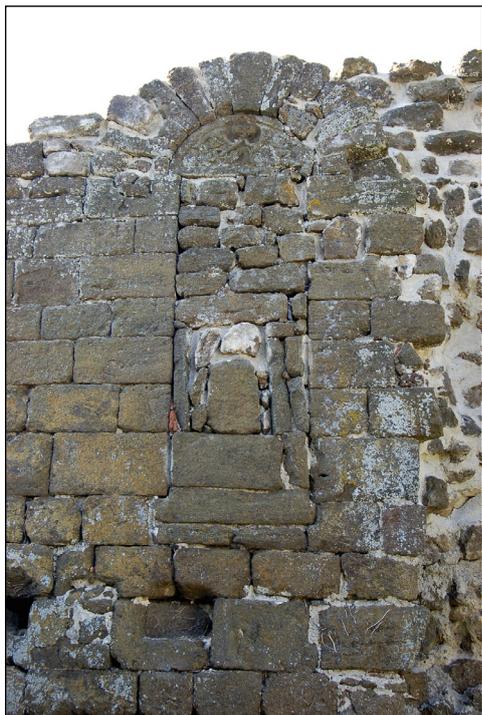


Fig. 36 : Logis roman : porte de l'étage sur la façade nord (POR 133). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

sous le linteau, elle couverte par un arc en plein cintre formé d'étroits claveaux soigneusement appareillés et par un linteau monolithe formant tympan. Ce tympan, qui repose sur de courts

l'arc, reposant sur les sommets des piédroits. Ce linteau, probablement en bois au regard de la faible longueur prenant appui sur la maçonnerie, devait soutenir un tympan en bois lui aussi⁹². Outre son intérêt esthétique, ce système architectural permettait de former un arc de décharge au niveau de l'ouverture et de répartir les pressions sur les piédroits. Le niveau du seuil de ce portail n'a pas été reconnu. Dans un deuxième état, ce portail a été en partie bouché sur sa moitié orientale (US 1171 et 1192) du fait de la construction d'un mur de refend (M 14) perpendiculaire à M 12 contre son parement sud. Seule une étroite porte (0,70 m) est donc conservée pour permettre l'accès au rez-de-chaussée depuis le nord.

À l'étage, on identifie trois ouvertures appartenant à l'état primitif de l'édifice. À l'est, une porte (POR 133) très bien conservée donnait accès à l'étage [Fig. 36]. Large de 0,90 m au niveau des piédroits et haute de 2,00 m



Fig. 37 : Tympan décoré de la porte de l'étage du logis roman. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

ressauts au niveau des piédroits, est sculpté d'un décor en bas relief représentant un réseau de feuillages et, au centre en partie haute, une tête d'animal probablement identifiable à une chouette [Fig. 37]. À l'intérieur du bâtiment, l'arrière-voussure de la porte est formée par un arc en plein cintre très bien conservé. L'accès à cette porte depuis l'extérieur du bâtiment est aujourd'hui peu lisible : néanmoins, un trou de poutre maçonné (TRP 179), aujourd'hui bouché, est visible 0,45 m en dessous et à l'est du seuil et peut correspondre à l'ancrage d'un escalier en bois appliqué contre la façade. Un second ancrage de poutre pouvait se trouver à l'ouest de la porte, mais le percement d'un conduit de cheminée (CHE 144) appartenant aux aménagements intérieurs du bâtiment 3 a fait disparaître toute trace de celui-ci. Ce dispositif d'accès à l'étage du bâtiment 1 depuis le nord a



Fig. 38 : Baie (OUV 131) de l'étage du logis roman sur la façade nord, bouchée et transformée en porte à la fin du Moyen Âge. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

⁹² Il est peu probable que le linteau ait soutenu un tympan appareillé en pierres ; celui-ci aurait provoqué un affaissement rapide du linteau, sauf à penser qu'un pilier venait le soutenir au milieu de la largeur de la porte.



Fig. 39 : Logis roman : appui de baie (OUV 165) de l'étage de la façade nord. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

grande partie détruit du fait de l'aménagement postérieur d'une porte à cet endroit (POR 132), sur laquelle nous reviendrons. Cependant, un moellon marque encore la position de cet appui à la cote 806,35 m. À l'intérieur, la construction du mur de refend M 14 masque l'essentiel du dispositif de cette baie et nous ne pouvons guère restituer son architecture.

En revanche, la baie OUV 165, située 4,00 m à l'ouest de la précédente et mieux conservée en partie basse, permet d'envisager le dispositif complet. Cette baie est en effet mal conservée en partie haute et on doit probablement restituer un dispositif identique à celui de la baie OUV 131,

c'est-à-dire un arc en plein cintre venant reposer sur les piédroits. L'appui de cette baie est quant à lui mieux conservé [Fig. 39], à la même altitude que la précédente. Le tableau oriental est encore en partie visible et montre l'existence d'une feuillure et de trous de gonds destinés à accueillir les volets intérieurs



Fig. 40 : Tableau oriental de la baie OUV 165 : feuillure et trou de gond. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

de la baie [Fig. 40]. Sur le parement interne, le parement montre l'existence de deux coussièges situés de part et d'autre de la baie, dispositif aujourd'hui bouché (US 1154) [Fig. 41] ; ces coussièges sont hauts de 0,40 m, tandis que l'appui de la baie apparaît à 0,90 m du sol au niveau de la fenêtre.

Ces différentes observations permettent donc de restituer pour l'étage de la façade nord au moins deux baies⁹³

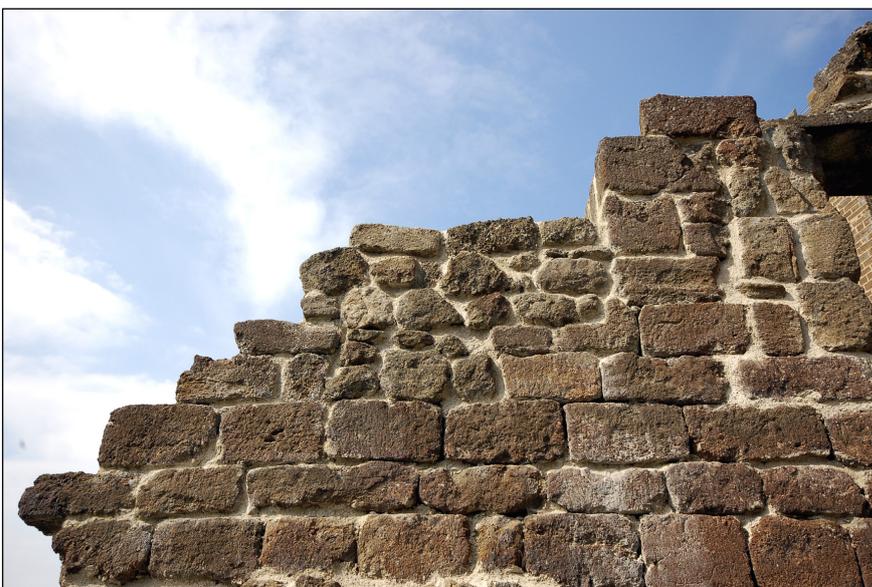


Fig. 41 : Face interne de la baie OUV 165 : coussièges et bouchage en blocs grossièrement équarris. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

⁹³ La longueur de la façade, bien que partiellement conservée, permet de restituer une troisième baie identique à l'ouest.



Fig. 42 : Le Puy-en-Velay, maison de la fin du XII^{ème} siècle. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

probablement géminées à coussièges couvertes d'arcs en plein cintre formant décharge au-dessus de linteaux et tympans⁹⁴. Ce système est classique dans l'architecture civile dès la seconde moitié du XII^{ème} siècle et au XIII^{ème} siècle. Au Puy, plusieurs maisons montrent encore des baies avec un linteau en bois ou en pierre soutenant un tympan et déchargé par un arc en plein cintre ou brisé [Fig. 42]. Les baies conservées qui présentent un linteau en pierre ou des arcs plus petits retombant sur une colonnette centrale montrent en revanche un système constructif complexe, les claveaux de la naissance des petits arcs formant en même temps la retombée du grand arc de décharge. À Polignac, l'arc de décharge est indépendant du reste de la baie ; d'autre part, lorsqu'il s'agit d'un linteau droit en pierre, il est fréquemment inséré profondément dans le parement, tandis qu'à Polignac les ressauts au sommet des piédroits sont très courts (10 cm pour les baies, 15 cm pour le portail du rez-de-chaussée). Ces observations tendent à rapprocher les baies et portes de Polignac, incontestablement romanes et appartenant probablement au milieu du XII^{ème} siècle, de maisons du XIII^{ème} siècle conservées au Puy et montrant des baies à linteau en bois et arc de décharge et tympan en pierre [Fig. 43].

Cette façade fut remaniée postérieurement

à sa construction. L'ensemble des ouvertures romanes sont bouchées ou modifiées et un nouveau système de circulation adopté.

Au rez-de-chaussée, nous l'avons évoqué, la porte POR 128 est bouchée par la construction d'une voûte, nous reviendrons sur cette question en livrant les résultats du Sondage IV ; parallèlement, la construction du mur de refend M 14, d'orientation nord-sud, à l'intérieur du bâtiment, a conduit au bouchage partiel du portail roman (OUV 130) et à sa transformation en simple porte, seul accès désormais au rez-de-chaussée depuis le nord.

À l'étage, la porte romane POR 133, qui permettait l'accès au premier niveau depuis l'extérieur du



Fig. 43 : Le Puy-en-Velay, maison de la fin du XII^{ème} siècle. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

⁹⁴ Ce système avait bien été identifié par J. de la SOUDIÈRE-NIAULT, « Haute-Loire. Polignac, découverte d'un palais roman dans le château », *Bulletin Monumental*, fascicule IV, n° 164, 2006, p. 385-389. Il n'avait néanmoins pas remarqué la présence de coussièges.

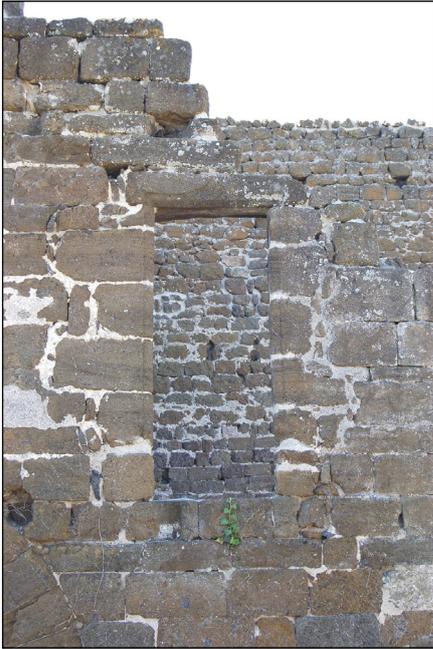


Fig. 44 : Logis roman : porte (POR 129) percée sur la façade nord à l'étage. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

bâtiment, a elle aussi été bouchée, tandis que deux nouvelles portes étaient percées dans le mur plus à l'ouest. La première (POR 132) a réutilisé le piédroit oriental de la baie romane OUV 131, alors que le reste de la baie a été bouché au moyen d'un blocage assez sommaire (US 1168) et son appui percé pour permettre la construction du seuil de la nouvelle porte ; il s'agit d'une simple porte large de 0,73 m et haute de 1,85 m couverte d'un linteau droit. La seconde (POR 129), large de 0,75 m et haute de 1,90 m, a été entièrement percée (US 1161) dans la maçonnerie ; elle est plus soignée et montre des piédroits décorés d'un léger chanfrein, tandis que le linteau droit est délardé d'un arc en accolade, trahissant la seconde moitié du XV^{ème} siècle [Fig. 44]. Elles donnaient respectivement accès aux pièces nord-est (Esp 1.2) et nord-ouest (Esp 1.14) à l'étage de l'édifice.

L'aménagement de ces deux portes s'est accompagné de la modification de la circulation le long de la façade nord. En effet, deux niveaux de trous d'empoutrement ont été creusés dans le parement primitif [Fig. 30] : le premier (PLN 150) au niveau des seuils des deux nouvelles portes ; le second (PLN 153) une soixantaine de centimètres au-dessus de ces portes. Les trous de poutres mesurent en moyenne 20 cm de largeur et 25 cm de hauteur pour le niveau inférieur et 18 cm de largeur pour 20 cm de hauteur pour le niveau supérieur.

Ces indices démontrent l'existence probable d'une galerie de circulation le long de la façade nord, permettant ainsi l'accès à l'étage. Le Sondage IV a en outre livré un solin maçonné parallèle à la façade appartenant à cette même galerie, confortant l'hypothèse ; la faible épaisseur du solin tend à indiquer que cette galerie a pu être construite en pan de bois, système très fréquent à la fin du Moyen Âge. En partie haute, cette galerie était vraisemblablement couverte, la rangée de poutres ancrées dans le parement ayant eu pour fonction de supporter la retombée de la toiture de l'édifice sur la sablière haute de la galerie.



Fig. 45 : Façade nord du logis roman : trous de poutres et cheminée aménagés à la fin du Moyen Âge lors de la construction du bâtiment nord (Secteur 3). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Cette galerie ne flanquait toutefois pas la totalité de la façade. En effet, les rangées de trous de poutres qui lui sont attribuables s'interrompent vers l'est au niveau du mur occidental du bâtiment 3 (M 18), qui se développe au nord, et la galerie devait vraisemblablement prendre naissance à l'angle des deux édifices. Plus à l'est, dans l'emprise du bâtiment 3, deux nouvelles rangées de trous de poutres (PLN 180 en partie basse et PLN 162 en partie haute) sont visibles, mais à des cotes sensiblement différentes de celles liées à la galerie. En outre, une cheminée (CHE 144) est aménagée dans le parement nord du mur M 12 dans le même secteur, occasionnant un large creusement dans ce parement (US 1246) [Fig. 45]. Ces aménagements sont liés à la construction des planchers de cet édifice, sur lequel nous reviendrons.

Notons néanmoins que la construction du mur ouest du bâtiment 3 (M 18) en appui sur le parement nord du mur 12, l'aménagement de la galerie à l'ouest de celui-ci, le bouchage des ouvertures romanes et le percement des nouvelles portes à l'étage du bâtiment 1 résultent d'un nouveau programme architectural cohérent dont les différents événements sont vraisemblablement très proches dans le temps. Les premiers éléments de datation, à commencer par la porte à linteau décoré d'un arc en accolade à l'étage du bâtiment 1, tendent à indiquer que ces remaniements majeurs interviennent au cours de la seconde moitié du XV^{ème} siècle.



Fig. 46 : Façade ouest du bâtiment 1 (M 11).
Cliché : L. D'Agostino, 2006.

La façade ouest (M 11)

La façade ouest du bâtiment 1 est la moins bien conservée de l'ensemble. Longue de 16,80 m et large de 1,20 m, elle n'est observable que sur une hauteur de 1 à 10 assises au maximum, soit environ 1,70 m. Les parements de moellons soigneusement équarris à face dressée montrent un moyen appareil irrégulier [Fig. 46] très semblable à celui de la façade nord et vraisemblablement contemporain. Nous reviendrons plus en détail sur cette maçonnerie en évoquant les résultats du Sondage III, qui a livré des éléments d'interprétation plus significatifs que l'analyse des parements.

La façade est (M 4) [Planches XV et XVII]

La façade orientale (M 4) du bâtiment 1 [Fig. 47], donnant actuellement sur la cour d'honneur du château, n'est guère mieux représentée que la façade ouest. Sa moitié nord, au niveau de la pièce Esp 1.1, est effondrée en totalité. Quant à la moitié sud, seule la partie inférieure est conservée au niveau de la pièce Esp 1.5 ; mais cette portion de façade a en partie été stabilisée au ciment fin 2005, pour éviter son effondrement, ce qui nuit à la lecture des vestiges.

Nous l'avons déjà évoqué, sa liaison avec la façade nord, d'époque romane, a été perturbée par la construction de la tour d'escalier nord, qui a fait disparaître toute trace du mur romain. Sur la façade



Fig. 47 : Façade orientale de la Seigneurie.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.

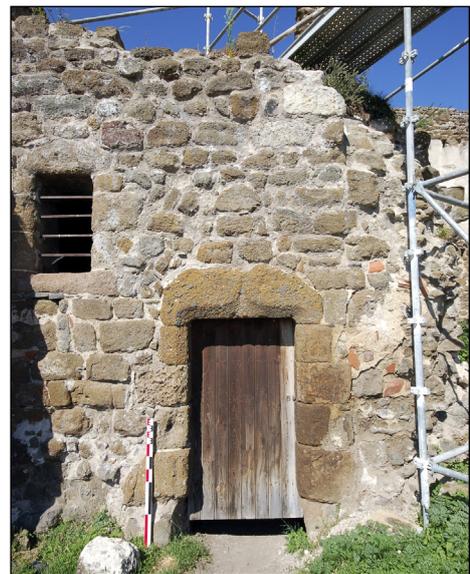
orientale, un seul élément permet aujourd'hui de rattacher son état primitif à la période romane. Il s'agit d'un départ d'arc en plein cintre observé dans la partie nord sur le parement interne [Fig.



Fig. 48 : Logis roman : piédroit de porte ou placard en plein cintre perturbé par le percement de la porte de la tour d'escalier nord. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Ces maçonneries nécessitent d'être analysées dans le détail car leur relation avec les deux ouvertures qui sont aménagées n'a pas été déterminée avec certitude.

Fig. 49 : Porte d'accès à la pièce Esp 1.5.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.



48], entre la porte d'accès à la pièce Esp 1.1 depuis la tour d'escalier et une seconde porte située plus au sud qui permettait quant à elle de pénétrer dans cette même pièce directement depuis la cour d'honneur. Le seuil de cette dernière porte, appartenant probablement aux remaniements de la fin du Moyen Âge, avait été identifié à la cote 801,66 m lors de l'intervention d'Hadès en 2005 (Sondage 14), ainsi qu'un probable niveau de sol en terre battue correspondant bien peu à ce que l'on pourrait attendre d'un édifice seigneurial de cette ampleur⁹⁵. Plus au sud, au niveau de la pièce Esp 1.5, la maçonnerie montre un moyen appareil irrégulier de moellons équarris à face dressée. Les moellons de brèche volcanique atteignent des modules de 50 cm de largeur pour 20 cm de hauteur, proche de ceux des façades nord et sud ; les hauteurs d'assises atteignent 18 à 20 cm de hauteur pour une moyenne de 4,2 assises par mètre d'élévation.

⁹⁵ CAMPECH Sylvie et alii, D.F.S. de fouille programmée, *Forteresse de Polignac, commune de Polignac (Haute-Loire)*, DRAC Auvergne – SRA, HADÈS, 2004, vol. 1, p. 33.



Fig. 50 : Tour d'escalier sud-est de la Seigneurie, bâtie contre la façade du bâtiment 1.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Une porte et une fenêtre sont en effet visibles au niveau de la pièce Esp 1.5 du rez-de-chaussée, mais leur morphologie, en particulier celle de la porte couverte d'un linteau monolithe délardé d'un arc en accolade, indique la seconde moitié du XV^{ème} siècle [Fig. 49]. Cette porte semble néanmoins avoir été percée dans un mur plus ancien, comme en témoigne la reprise visible sur le parement oriental. Quelques compléments d'observation, accompagnés d'un piquetage des mortiers, permettront peut-être de cerner avec plus de certitude la chronologie de cette façade.

Au niveau de l'angle sud-est du bâtiment, la lecture de l'élévation externe est rendue difficile par la construction d'une tour d'escalier hors œuvre, dont nous verrons qu'elle appartient, comme la tour d'escalier nord de cette même façade, à la fin du Moyen Âge. Cette tour a été accolée contre le parement du mur M 4 et, dans le même temps, contre le contrefort CTF 76 qui conforte l'angle sud-est de l'édifice, dont une partie a été bûchée pour permettre cette construction [Fig. 50]. Au niveau de la jonction entre ce contrefort et le nu du mur M 4, on peut observer un coup de sabre vertical bien marqué, témoignant de l'absence de chaînage entre les deux. Si la lecture de la chronologie est hasardeuse, il semble néanmoins que le parement du contrefort, bien vertical et soigneusement appareillé, ait été en partie démonté en partie

haute pour permettre le montage du parement du mur. D'autre part, les moellons du parement du mur M 4 viennent s'appuyer en majorité contre le contrefort, même si quelques blocs pénètrent dans le contrefort. Ces éléments tendent à prouver que le parement du mur a été remonté dans ce secteur après la construction du contrefort. Ce dernier, nous le verrons à l'occasion de la description de la façade sud, est quant à lui postérieur à l'édifice roman primitif, dont il est venu renforcer un angle. On le voit, les données sur la façade orientale du bâtiment 1 sont très fragmentaires et contradictoires. Si la position de ce mur semble bien correspondre à celle de la façade primitive de l'édifice roman, il ne reste de ce dernier que de très faibles parties encore mal identifiées ; l'élément le plus significatif est un départ d'arc en plein cintre pouvant correspondre à une porte romane donnant à l'est du bâtiment, mais aussi à un aménagement de type placard mural. Les ouvertures encore identifiables correspondent pour l'essentiel à l'état de la seconde moitié du XV^{ème} siècle. Du côté nord, on identifie une porte d'accès depuis l'escalier nord et une seconde directement depuis la cour vers la pièce Esp 1.1 ; une porte à l'étage donnant accès à la pièce Esp 1.2 depuis la tour d'escalier. Du côté sud, le dispositif est assez semblable : une porte donne accès à la pièce encore voûtée Esp 1.5 au rez-de-chaussée et une fenêtre éclaire la même pièce ; une autre porte peu lisible aujourd'hui se trouvait à l'étage et permettait l'accès à la pièce Esp 1.6 depuis la tour d'escalier sud.

La façade sud (M 6) [Planches V et VII]

La façade sud du bâtiment 1 (M 6) montre, comme la façade nord (M 12), les éléments romans les mieux conservés en élévation et les plus significatifs [Fig. 51]. Longue de 25,20 m à l'origine, cette façade n'est plus conservée en élévation que sur 19,20 m, la partie ouest jusqu'à sa jonction avec la façade occidentale étant effondrée. Les parements primitifs (US 1001 au sud et US 1079 au nord), en moyen appareil irrégulier de moellons équarris à face dressée, sont très soignés : les moellons de brèche volcanique varient d'un module de 25 cm de largeur et 20 cm de hauteur pour les plus petits à un module de 70 cm de large par 25 cm de hauteur pour les plus gros. Ces modules sont identiques à ceux de la façade nord, tout comme les hauteurs d'assises qui varient de 15 à 25 cm de hauteur. Les assises sont bien réglées et les seuls décalages observables sont liés au montage des arcs des ouvertures romanes. En haut du mur, à partir de l'assise située immédiatement sous l'appui de la fenêtre FEN 41, les modules sont plus importants, avec des assises de 30 à 35 cm de hauteur



(US 1013) ; ce décalage peut être dû à la construction des baies, point sur lequel nous reviendrons plus en détail.

Fig. 51 : Façade sud du logis roman (M 6).
Cliché : L. D'Agostino, 2006.

En partie basse sur le parement sud, dont une hauteur de 1,00 m à 1,50 m est masquée par les remblais d'effondrement et l'aménagement d'un petit amphithéâtre gazonné contre la façade dans les années 1950, la maçonnerie est très homogène et ne montre que peu de reprises,

à l'exception du percement (US 1004) d'une porte (POR 32) à la fin du Moyen Âge à l'ouest ; les piédroits et le linteau de cette dernière sont décorés d'un tore indiquant la seconde moitié du XV^{ème} siècle. Deux ouvertures, très similaires dans leur forme aux ouvertures romanes de la façade nord, appartiennent à la première phase de construction.



Fig. 52 : Logis roman : extrémité est de la façade sud : porte (POR 37) au rez-de-chaussée et baies à l'étage (FEN 41 et BAI 42) . Cliché : L. D'Agostino, 2007.

À l'est, une petite porte couverte d'un arc en plein cintre (POR 37) est identique à la porte POR 128 de la façade nord [Fig. 52]. L'arc, qui n'est pas lié aux tableaux de la porte pour des raisons de montage, montre des signes de déversement vers l'extérieur, mais il est bien contemporain du parement. L'arrière-voûture est là aussi constituée d'un arc surbaissé retombant sur les tableaux. Le parement interne (US 1098) a en revanche été complètement repris lors de la construction de la voûte (VOU 47) couvrant la pièce sud-est du rez-de-chaussée (Esp 1.5) et la porte a été bouchée à cette occasion (US 1095). Son seuil peut-être restitué autour de la cote 801,00 m et ses dimensions atteignent 0,75 m de large pour une hauteur sous l'arc de 1,95 m.

Vers le milieu de la longueur du mur, une seconde ouverture romane est bien identifiable. Il s'agit



Fig. 53 : Portail roman (POR 33) ouvert sur la façade sud et transformé en fenêtre (FEN 34) au XV^{ème} siècle. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

d'un large portail (POR 33) couvert d'un arc en plein cintre identique au portail OUV 130 identifié sur la façade nord [Fig. 53]. Là encore, l'arcature retombe sur les piédroits avec un retrait de 15 cm tendant à indiquer l'existence d'un linteau vraisemblablement en bois au niveau de la naissance de l'arc. Sur le parement interne, sa morphologie est encore bien lisible malgré les perturbations liées aux percements de la fin du Moyen Âge. Le piédroit oriental du portail a été perturbé par le percement d'une ouverture carrée (OUV 35) postérieure, qui a utilisé en guise de linteau le large moellon qui marque la naissance de l'arc du portail. Ce portail a en outre été bouché (US

1006) pour laisser la place à une simple fenêtre rectangulaire (FEN 34) de 55 cm de large et 95 cm de haut dont les angles sont abaissés d'un large chanfrein.

Une autre ouverture, simple jour de forme rectangulaire (OUV 38), a pu exister dès la période romane au-dessus et à l'ouest de la porte POR 37, mais son existence n'est pas assurée ; un défaut d'agencement des moellons, même s'il est peu probable, peut donner l'illusion d'une ouverture à cet endroit et seul son débouchage pourrait permettre d'attester son existence avec certitude.



Fig. 54 : Logis roman : arcatures romanes (ARC 52 et ARC 54) de la partie haute de la façade sud. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

En partie haute du mur, une série de baies partiellement conservées ouvrait sur la façade [Fig. 52], tandis qu'au revers le mur était aménagé d'une galerie d'arcatures en plein cintre retombant sur des chapiteaux et des colonnes circulaires, ménageant ainsi des niches rectangulaires dans l'épaisseur du mur.

À l'intérieur, le dispositif est encore assez bien conservé, même si une partie a été démontée et une autre bouchée pour laisser place à des larges baies à croisée de la fin du Moyen Âge. Deux de ces arcatures sont parfaitement conservées à l'est (ARC 52 et ARC 54) [Fig. 54], tandis que trois autres sont encore partiellement identifiables (ARC 56, 59 et 60) [Fig. 55]. De même, quatre colonnes sont encore en place avec leurs chapiteaux (PIL 53, 55, 58, 61).

La structure de cette galerie d'arcatures est répétitive : des niches rectangulaires larges de 1,80 m sont ménagées dans l'épaisseur du mur ; elles sont séparées par un pilastre rectangulaire appareillé. Contre la face de parement de ces pilastres est appliqué un fût de colonne et un chapiteau en délit ; bien qu'elles soient indépendantes du reste de la maçonnerie, probablement pour des raisons d'assemblage des blocs, ces colonnes et leurs chapiteaux supportent, de concert avec les pilastres



Fig. 55 : Partie ouest de la galerie d'arcatures de la façade sud, perturbée par le percement de croisées à la fin du Moyen Âge. Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 56 : Colonne PIL 58, enserrée entre deux croisées de la fin du Moyen Âge (FEN 39 et FEN 36). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

rectangulaires formant le corps de la maçonnerie, la retombée des arcs en plein cintre appareillés qui couvrent les niches. Au total, on peut restituer du dispositif à une série d'au moins neuf arcatures se succédant dans la partie supérieure de l'élévation, ouvrant largement le mur sur l'extérieur.

On peut néanmoins s'interroger sur l'origine des colonnes et des chapiteaux, qui sont pour le moins hétérogènes. Colonnes et chapiteaux s'articulent en effet de manière très variable d'une pile à l'autre et leur modules sont également très différents. Si les chapiteaux sont tous de profil tronconique et les colonnes semi-circulaires, on

constate de multiples modes de taille et d'assemblage. À l'ouest, pour les piles PIL 58 [Fig. 56] et PIL 61, les astragales sont taillées dans les mêmes blocs que les chapiteaux, tandis qu'à l'est les astragales des piles PIL 53 et 55 [Fig. 57] sont intégrées aux fûts des colonnes. Les deux chapiteaux ouest sont simplement épannelés, sans tailloir, les faces sont nues et les angles supérieurs décorés de motifs géométriques triangulaires en haut relief. À l'est, les chapiteaux sont plus courts, possèdent un tailloir rectangulaire taillé dans le même bloc et montrent un décor sculpté de motifs végétaux. Les deux chapiteaux situés à l'est possèdent par ailleurs un décor réalisé au ciseau très différent l'un de l'autre et des dimensions inégales. En résumé, ces différences, flagrantes, rendent les colonnes assez dissemblables et, si le rythme général reste harmonieux, on peut envisager que ces éléments sculptés n'aient pas été réalisés spécifiquement pour cet édifice mais aient été remployés au moins en partie. En outre, d'un point de vue stylistique, les chapiteaux de la



Fig. 57 : Colonne PIL 55 et tableau de la niche romane bouchée par la mur de refend M 7. Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 58 : Chapiteau de la colonne PIL 55. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

partie ouest pourraient appartenir au début du XII^{ème} siècle, tandis que les chapiteaux orientaux, à motifs végétaux, sont quant à eux plus vraisemblablement du plein XII^{ème} siècle [Fig. 58]. La provenance éventuelle de ces éléments reste néanmoins indéterminée ; tout au plus peut-on envisager des remaniements dans la chapelle castrale ou dans l'église paroissiale, toutes proches, qui sont toutes deux attestées pour ces périodes.

À l'extérieur, les piédroits des baies aménagées sous les arcatures sont partiellement conservés dans la partie ouest⁹⁶. Pour la pile PIL 61, le tableau ouest a pu être observé et montre une feuillure et un gond métallique encore en



Fig. 59 : Tableau et piédroit de baie romane au droit de la colonne PIL 61. Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 60 : Trumeau entre deux anciennes baies romanes au revers de la colonne PIL 58. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

place pour accueillir le châssis d'une fenêtre [Fig. 59]. À l'est, deux baies (FEN 41 et BAI 42) encore en place peuvent correspondre aux ouvertures de la façade romane à hauteur de la galerie d'arcatures [Fig. 61], mais il est difficile d'affirmer la contemporanéité des deux systèmes.

La fenêtre FEN 41, correspondant à l'arcature ARC 52 la plus à l'est, est une ouverture rectangulaire de 1,60 m de large pour 1,05 m de hauteur, dont le linteau est constitué d'une plate-bande soigneusement appareillée. Si ce dispositif est bien attesté dans la seconde moitié du XII^{ème} siècle, notamment à Saint-Julien de Brioude⁹⁷, il apparaît que le lien avec les claveaux de l'arcature, sur la face interne, est mal assuré. En effet, certains claveaux paraissent d'une part avoir été bûchés pour permettre la mise en place de la plate-bande ; d'autre part, l'assemblage entre les claveaux de l'arc et ceux de la plate-bande est assez approximatif, mais ce défaut de maîtrise technique aura pu avantageusement être masqué par un enduit. Dans la majorité des baies romanes connues en Haute-Loire, notamment au Puy à la cathédrale et au logis des Clergeons, mais aussi dans les autres parties de la Seigneurie à Polignac, les arcatures en plein cintre traversent la totalité de l'épaisseur du mur, assurant ainsi la fonction d'arcs de décharge. Sous ces arcs, les baies peuvent avoir une structure assez variable et l'on trouve ainsi fréquemment des baies géminées aménagées sous une large niche couverte d'un arc en

⁹⁶ US 1002 et US 1120 pour les piédroits correspondant à la pile PIL 58. US 1023 pour le piédroit ouest correspondant à la pile PIL 61.

⁹⁷ SOUDIÈRE-NIAULT Judicaël de la, « Haute-Loire. Polignac, découverte d'un palais roman dans le château », *Bulletin Monumental*, fascicule IV, n° 164, 2006, p. 385-389. L'auteur propose de restituer une colonnette centrale sur cette baie, mais le principe de la plate-bande appareillée repose sur le poids des claveaux qui assurent la stabilité du linteau ; l'introduction d'une colonnette centrale, au niveau de la clef, aurait pour conséquence probable de fragiliser l'ensemble plutôt que de le renforcer.

Fig. 61 : Baies BAI 42 et FEN 41 au revers des arcatures ARC 52 et 54.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.

plein cintre, notamment au logis des Clergeons pour le XII^{ème} siècle. Dans le cas de cette baie à plate-bande, aucun claveau de l'arc formant l'arrière-voussure de la baie ne traverse la maçonnerie et l'arc donc n'est pas chaîné avec le parement, ce qui introduit une fragilité dans le mur dont le parement n'est plus solidaire de la maçonnerie. Néanmoins, aucun indice ne permet d'affirmer avec certitude que la construction de la plate-bande constitue une



réfection du parement et aucune autre arcature de cette galerie ne permet de remettre en cause ces observations. En l'état, il nous faut donc rester dans l'expectative. Cette fenêtre a ensuite été bouchée (US 1038), peut-être au moment de la construction du bâtiment sud du groupe de la Seigneurie.

Immédiatement à l'ouest de la fenêtre à plate-bande, dans l'emprise de l'arcature voisine (ARC 54), une étroite baie en plein cintre occupe une partie du parement (BAI 42) [Fig. 62]. De dimensions très réduites, 45 cm de largeur pour 95 cm de hauteur, elle est couverte par un arc en plein cintre



Fig. 62 : Arcature ARC 52 et face interne de la baie BAI 42.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.

appareillé ; néanmoins, l'un des claveaux est incisé d'un faux joint. Sur le reste de l'emprise de la niche, le parement extérieur a été très remanié tardivement (US 1015), ne permettant pas de savoir s'il existait une seconde baie plus à l'ouest sous la même arcature. Là encore, l'assemblage avec les claveaux de l'arc de la niche est assez approximatif et nous ne pouvons affirmer que les deux systèmes soient contemporains ou que la baie résulte d'une réfection du parement externe.

Ainsi, nous restons dans le doute quant à la structure primitive des baies de la partie haute du mur. L'élévation primitive de la façade sud était-elle constituée d'une alternance d'une fenêtre à plate-bande appareillée et de deux petites baies en plein cintre, ainsi que J. de la Soudière-Niault l'avait envisagé ? Si l'hypothèse est plausible, les indices manquent pour l'affirmer, comme pour l'infirmer.

Enfin, nous avons signalé que le mur nord du bâtiment roman (M 12) était marqué sur son parement interne par un net ressaut destiné à accueillir un plancher formant le niveau de circulation de l'étage. Pour le mur sud, il est à noter que le parement interne ne montre aucun ressaut ni trous de poutres pouvant recevoir un plancher dans l'état roman. Si la maçonnerie est très perturbée par les aménagements postérieurs, le parement est situé dans un plan unique sur toute sa hauteur, sans ressaut.

Par ailleurs, les seuls trous de poutres visibles dans la partie ouest à partir du refend nord-sud

(M 8) ont été creusés dans le parement en place et aucun n'est maçonné [Fig. 63]. Ils appartiennent donc aux remaniements de la fin du Moyen Âge et à la modification des niveaux de circulation et de la distribution des pièces dans l'édifice. Il nous semble donc nécessaire d'envisager qu'aucun plancher ne séparait le rez-de-chaussée de la galerie d'arcatures de la partie haute. Nous reviendrons plus en détail sur ces éléments d'interprétation particulièrement importants.



Fig. 63 : Parement nord de la façade sud du logis roman et remaniements de la fin du Moyen Âge (trous de poutres de plancher, fenêtres et portes). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Plusieurs remaniements conduisent à l'abandon du système d'arcatures de la partie haute et à la modification des portes et fenêtres de la façade sud.

Les baies BAI 42 et FEN 41 sont bouchées (US 1038 et 1039) sur le parement extérieur, peut-être en lien avec la construction du bâtiment 2 au sud. À une date ultérieure, difficile à estimer avec précision mais vraisemblablement liée aux autres remaniements de la façade, les niches sous les arcatures ARC 52 et 54 sont également bouchées sur le parement intérieur.

Une vaste baie à croisée (FEN 36) est installée entre les anciennes piles PIL 58 et 61 [Fig. 63 et 64] ; sa construction a nécessité la démolition des deux arcs ARC 59 et 60, seuls quelques claveaux étant conservés, et d'une des piles de la galerie. Toute la partie haute du mur est reconstruite et, en partie basse sur le parement interne, l'arc en plein cintre de l'ancien portail roman POR 33 est démonté jusqu'au parement extérieur (US 1079) pour diminuer l'épaisseur du mur au niveau de l'allège (US 1083) de la nouvelle fenêtre. Cette dernière est en effet installée sous une niche couverte par un arc surbaissé, permettant d'accéder à l'appui. Les modénatures des piédroits, du meneau et des croisillons tendent à indiquer une construction dans le courant du XV^{ème} siècle. Plusieurs trous de boulins visibles dans le parement au niveau de la reprise témoignent de l'installation d'un échafaudage



Fig. 64 : Fenêtres FEN 34 et 36 aménagées au XV^{ème} siècle dans la façade romane. Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 65 : Tableau de la porte POR 40 aménagée au XV^{ème} siècle dans la façade romane et refend M 7. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

pour cette phase de chantier⁹⁸. Dans le même temps, bien marqué par la continuité de la reprise de la partie haute du parement externe (US 1003), une baie identique (FEN 39) est construite à l'est de l'ancienne pile romane PIL 58. Cette dernière est représentée uniquement par le piédroit et le tableau ouest conservés jusqu'au niveau d'arrachement du croisillon.

Immédiatement à l'est, une porte (POR 40), dont seuls le seuil et le piédroit oriental sont conservés [Fig. 65], a enfin complété ce nouveau système d'ouvertures à l'étage. L'accès à

la porte n'a cependant pas pu être identifié, même si on peut raisonnablement envisager un escalier en bois.

Cette reconstruction dut prendre une certaine ampleur, puisqu'elle s'est accompagnée de la reprise du couronnement du mur et d'une corniche débordante décorée d'une gorge (COR 57), très différente de la corniche romane conservée sur le mur nord. Les moellons de couverture de cette corniche, évidés d'une gorge, composent par ailleurs un chéneau maçonné contribuant à la récupération des eaux pluviales. L'eau circulait, nous l'évoquerons à propos du système de canalisations découvert dans le Sondage II, en direction de l'est et était récupérée pour alimenter la citerne de la cour centrale.



Fig. 66 : Parement nord du refend M 5/M 9 au niveau de la pièce Esp 1.13. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

⁹⁸ Sur le parement externe : TRB 71 (traversant), 72, 74. Sur le parement interne : TRB 71, 73, 77.

Le refend longitudinal (M 5/M 9) [Planches VI et IX]

Avant d'aborder la question de l'évolution des niveaux de circulation et de la distribution des pièces dans l'édifice, il paraît nécessaire d'examiner les données relatives au mur de refend longitudinal (M 5/M9) qui le recoupe d'est en ouest. Cette maçonnerie n'a cependant pas pu faire l'objet d'un enregistrement détaillé, en particulier dans sa moitié orientale, et il sera nécessaire d'en reprendre l'analyse ultérieurement.

Elle apparaît de prime abord très hétérogène et plusieurs phases de construction sont identifiables [Fig. 66]. En partie basse, le mur est de belle facture et montre un moyen appareil soigné de moellons équarris à face dressée. Les moellons de brèche volcanique présentent des modules voisins de ceux de l'état

roman des façades nord et sud, variant de 20 cm de largeur par 20 cm de hauteur à 70 cm de largeur par 25 cm de hauteur. Approximativement au milieu de sa longueur initiale, la maçonnerie est interrompue par deux coups de sabre verticaux bien identifiés sur sa face nord ; les moellons très soignés composent les vestiges d'une large porte dont sont conservés les deux piédroits et le départ d'une arcature en plein cintre détruite à partir du troisième claveau, tant à l'est qu'à l'ouest [Fig. 67]. Le départ de ces fragments d'arcs est en outre marqué par un court ressaut à la jonction des piédroits ; dans l'épaisseur de la maçonnerie, l'arcature a conservé des joints rubanés entre les claveaux [Fig. 68]. Sur le parement sud, en revanche, seul le piédroit



Fig. 67 : Portail bouché et parement roman en partie basse de M 5/M 9.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 68 : Joints rubanés au niveau de l'arc du portail roman de M 5/M 9.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 69 : Parement nord roman du refend M 5/M 9 et trous de poutres bouchés. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

ouest est visible, le mur de refend M 8 venant masquer le second. Ces différentes observations tendent à démontrer l'existence d'un portail large de 2,15 m appartenant au premier état de ce mur. Le mode de construction de la maçonnerie et du portail, couvert d'un arc en plein cintre, inclinent à rapprocher ce premier état de la phase romane des façades de l'édifice. La structure du portail est en effet parfaitement similaire à celle des portails de la façade sud et de la façade nord.

Cette première observation est confirmée par les vestiges

mis au jour dans le Sondage VI. En effet, l'extrémité ouest du refend était chaînée avec le parement interne de la façade occidentale (M 11), comme en témoigne l'arrachement visible dans ce parement et les quelques moellons reliant encore les deux murs. Cette question sera plus abondamment développée ci-dessous.

En lien avec ce premier état du mur de refend, une rangée de trous de poutres est bien identifiable, en particulier sur le parement nord à l'est [Fig. 69] ; plus à l'ouest, la niveau d'arasement de la maçonnerie primitive en a fait disparaître toute trace. Cette rangée de trous de poutres est à mettre en relation avec le ressaut visible sur le parement sud de la façade nord (M 12) ; ces aménagements destinés à accueillir le plancher du premier étage sont clairement associés à l'état roman de l'édifice.

Le mur M 5/M 9 est par la suite détruit sur toute sa partie haute, comme le démontrent l'arasement du portail roman et la reprise horizontale bien marquée des parements. Sur le parement nord, le mur est reconstruit dans le même plan avec un petit appareil irrégulier de moellons grossièrement équarris. Les modules sont plus réduits, atteignant en moyenne 20 cm par 20 cm à 25 cm par 25 cm et, au maximum, 20 cm de hauteur par 50 cm de largeur. Sur le parement sud, en revanche, un ressaut très marqué sépare l'élévation romane (US 1024) de la reprise en partie haute (US 1026) [Fig. 70]. L'épaisseur du mur se trouve ainsi réduite de 1,20 m pour la partie romane à 0,70 m pour la partie reconstruite ; ce ressaut a par la suite servi à l'installation de planchers dans les pièces de la partie sud-ouest de l'édifice (Esp 1.9 et 1.11).

Cette reconstruction de l'élévation a en outre été réalisée en plusieurs temps, ainsi que le démontre l'analyse du parement sud [Fig. 71]. On a déjà signalé la reprise de la partie ouest (US 1026), qui intervient



Fig. 71 : Etats successifs de la fin du Moyen Âge et du XVI^{ème} siècle du refend M 5/M 9 sur son parement sud. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

immédiatement après l'arasement de la maçonnerie romane. Au milieu de la longueur du mur, une césure verticale est parfaitement visible et on peut observer que le parement US 1026 à l'ouest et le parement US 1029 à l'est viennent s'appuyer l'un sur l'autre avec des moellons soigneusement disposés alternant carreaux et boutisses mais avec de forts décalages dans les assises. Il est dès lors difficile d'estimer la chronologie relative des deux pans de

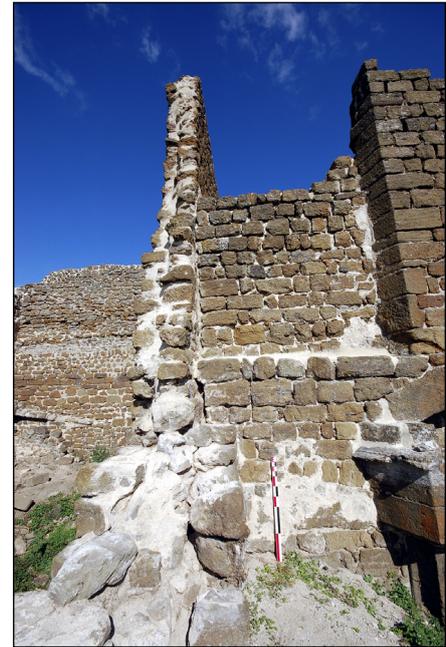


Fig. 70 : Arrachement du refend M 5/M 9 à l'ouest et ressaut au niveau de la reprise de la partie haute du mur. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

maçonnerie. On peut cependant envisager que cet arrêt de construction soit lié à la mise en place du mur de refend M 14 au droit de la césure sur le parement nord de M 5/M 9. Enfin, une dernière reprise de la maçonnerie intervient au moment de la construction de la cheminée CHE 45 sur le parement sud et des deux cheminées superposées des salles Esp 1.11 et 1.12 au nord. Leur construction a



Fig. 72 : Parement nord de M 5/M 9 au niveau de la pièce Esp 1.1 et reprise du mur au niveau des cheminées. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

nécessité le percement du mur pour la mise en œuvre des cheminées et de leurs conduits d'évacuation des fumées [Fig. 72], ainsi qu'une reprise de la partie sommitale de la maçonnerie bien identifiée sur le parement sud (US 1030). Cette modification intervient vraisemblablement à l'extrême fin du Moyen Âge ou dans le courant du XVI^{ème} siècle au regard des modénatures des piédroits des cheminées.

Trois portes sont en outre aménagées dans ce mur à la fin du Moyen Âge. Au rez-de-chaussée, la porte POR 46 est percée dans le mur roman immédiatement à l'est de l'ancien portail du XII^{ème} siècle, désormais bouché. À l'étage, deux portes aux linteaux décorés d'arcs en accolade (POR 43 et 44), caractéristiques de la seconde moitié du XV^{ème} siècle, sont percées quant à elles dans les parties touchées par la première phase de

reconstruction d'un refend longitudinal (US 1026 et US 1029) qui sont donc physiquement antérieures [Fig. 73]. En revanche, le percement de ces deux portes n'est pas nécessairement très postérieure et peut résulter d'un repentir de l'architecte au cours des grands travaux qui affectent l'édifice à la fin du Moyen Âge.

Le phasage de ces remaniements est en effet très délicat, car il est fortement lié à la mise en place de nouveaux refends dans le bâtiment et au bouleversement des systèmes de circulation, qui semblent bien résulter d'un programme architectural cohérent.



Fig. 73 : Portes du milieu du XV^{ème} siècle percées dans les refends M 5/M 9 et M 10 à l'étage. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Les autres refends et les réaménagements de la fin du Moyen Âge

Si les maçonneries romanes identifiées démontrent que le bâtiment du XII^{ème} siècle était constitué de deux longs vaisseaux parallèles séparés par un refend longitudinal, le réaménagement de l'édifice est caractérisé pour l'essentiel par la multiplication des pièces séparées par des refends secondaires en pierres, pour la plupart dotés de cheminées apportant un nouveau confort à l'édifice.

Dans la moitié nord du bâtiment, seul le refend M 14 est présent et recoupe l'espace en deux parties inégales, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage [Planches XIII et XVI]. Nous ne nous étendrons pas sur cette maçonnerie qui n'a pu faire l'objet d'un enregistrement fin et nous nous contenterons de signaler que sa



Fig. 74 : Aménagements dans la pièce Esp 1.13 liés à la construction du refend M 14 (à droite) : bouchage des ouvertures romanes, percement de portes, construction de voûte et couloir. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

construction est liée, d'une part, à la modification des ouvertures de la façade nord et notamment à la condamnation de deux ouvertures romanes (OUV 130 et 131) ; d'autre part, à la mise en place de nouveaux planchers dans la moitié nord de l'édifice. À l'ouest (Esp 1.13), l'ancien ressaut pour le plancher roman

est entaillé de trous d'empoutrement pour le plancher PLN 169 ; les traces sont néanmoins ténues et il semble bien que dans cette partie de l'édifice le plancher de la fin du Moyen Âge ait été installé sur les reins d'une voûte dont une partie a été mise en évidence dans le Sondage IV [Fig. 74]. À l'est (Esp 1.1), c'est bien un plancher qui est construit pour circuler à l'étage, comme en témoignent les



Fig. 75 : Niveaux de planchers de la pièce Esp 1.1 liés à la construction du refend M 14. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

trous de poutres maçonnés dans le refend M 14, le bouchage des trous de poutres du plancher roman sur le mur M 5/M 9 et le rehaussement de l'ancien ressaut du plancher roman sur le mur nord (M 12) [Fig. 75]. Tous ces remaniements sont bien liés à la construction du refend M 14, qui introduit une nouvelle répartition des espaces de vie dans la partie nord du bâtiment et de nouvelles circulations,



Fig. 76 : Distribution des pièces nord-est (Esp 1.1 et 1.2) par la façade est et la tour d'escalier du milieu du XV^{ème} siècle. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

notamment l'abandon des portes et niveaux romans et la création des portes du XV^{ème} siècle sur la façade nord, en lien avec l'installation d'une galerie couverte que nous avons déjà évoquée. Ces modifications entraînent la création de deux pièces au rez-de-chaussée (Esp 1.1 et Esp 1.13) et de deux autres à l'étage (Esp 1.2 et Esp 1.14). Enfin, dans la pièce nord-ouest du rez-de-chaussée (Esp 1.13), un couloir voûté (Esp 1.15) est aménagé à l'est contre le refend

M 14, comme le démontrent le muret de séparation M 13 et l'arrachement de la voûte dont subsiste une courte portion (ARC 156) au droit de la porte OUV 130 ; ce couloir permettait de rejoindre la porte OUV 130 et la porte POR 46 menant dans la pièce sud-est de l'édifice à travers le refend M 5/M 9. Il faut noter qu'aucune porte de communication ne permet de traverser le refend M 14 et que les circulations entre les pièces de la partie nord semblent toutes passer par la galerie couverte située en façade ; l'accès aux pièces nord-est se faisait en outre par les portes de la façade orientale et de la tour d'escalier Esp 1.3, sur la cour d'honneur [Fig. 76].

Dans la moitié sud du bâtiment 1, les pièces aménagées à la fin du Moyen Âge sont plus nombreuses et sont délimitées par deux refends principaux, M 8 et M 10. À l'ouest, le refend M 10 [Planches XII et



Fig. 77 : Parement ouest du refend M 10 : cheminée au rez-de-chaussée, ressaut de plancher et porte à l'étage. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

XIV] vient s'appuyer sur la façade sud (M 6) et sur le refend longitudinal M 5/M 9 ; il délimite deux petites pièces superposées (Esp 1.11 et 1.12) mesurant 5,60 m de longueur est-ouest par 5,00 m de largeur nord-sud. L'effondrement de cette partie de l'édifice n'a conservé aucune porte permettant d'accéder à la pièce du rez-de-chaussée depuis le sud, ni aucune circulation vers la salle nord-ouest. On peut cependant raisonnablement envisager l'existence d'une porte d'accès depuis l'extérieur de l'édifice sur la façade sud, à l'image de la porte POR 32 donnant accès à la pièce voisine Esp 1.9. La cheminée CHE 51 aménagée dans le refend M 10, dont la morphologie trahit le XV^{ème} siècle, chauffait le rez-de-chaussée, tandis que son conduit d'évacuation traversait la pièce de l'étage (Esp 1.12) sans qu'une seconde cheminée ait été construite [Fig. 77]. En revanche, une petite porte couverte d'un arc surbaissé (POR 70) permettait de circuler entre les pièces de l'étage (Esp 1.12 et 1.10). Des ressauts encore visibles sur le mur oriental (M 10) et sur le mur nord (M 5/M 9) accueilleraient un plancher pour circuler à l'étage.

Immédiatement à l'est, un second refend (M 8) [Planches XIII et XVI], situé au milieu de la longueur de l'édifice et appuyé sur la façade sud (M 6) et le refend M 5/M 9, délimitait des pièces presque identiques (Esp 1.9 et 1.10), dont les dimensions atteignaient 5,60 m de longueur est-ouest pour une largeur de 5,00 m. Là aussi, une cheminée aménagée dans le refend M 8 réchauffait la salle du rez-de-chaussée (CHE 50) ; une seconde cheminée superposée, aujourd'hui disparue mais visible sur une photographie de la fin du XIX^{ème} siècle, réchauffait la pièce de l'étage [Fig. 78]. L'accès à la pièce du rez-de-chaussée se faisait uniquement depuis l'extérieur

à travers la porte POR 32, percée dans la façade sud. En revanche, la pièce de l'étage communiquait à l'est avec la pièce Esp 1.8 par une porte aménagée dans le refend M 8, à l'ouest avec la pièce Esp 1.11 par la porte POR 70 aménagée dans le refend M 10, au nord avec la pièce Esp 1.14 par la porte POR 43. La pièce était en outre éclairée par la large croisée (FEN 36) percée dans la façade sud au XV^{ème} siècle. Le sol de l'étage

était formé par un plancher appuyé au nord sur le ressaut ménagé lors de la reconstruction de la partie haute du refend longitudinal (M 5/M 9) ; sur le mur sud du bâtiment (M 6), la construction de ce plancher a nécessité le creusement d'une série de trous de poutres dans le parement roman.



Fig. 78 : Parement ouest du refend M 8 au XIX^{ème} siècle par Jean-Eugène Durand. Archives photographiques, Médiathèque du Patrimoine.



Fig. 79 : Salle voûtée sud-est (Esp 1.5). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Enfin, dans la moitié orientale, le rez-de-chaussée est occupé par une seule salle (Esp 1.5) couverte d'une voûte en berceau légèrement surbaissé (VOU 47) [Fig. 79] dont la construction a nécessité la reprise intégrale des parements des murs romans M 6 et M 5/M 9. Son sol est aujourd'hui constitué par le rocher nu ; quelques aménagements creusés dans le substrat, dont l'identification nécessiterait un nettoyage fin, sont discernables mais n'ont pu être documentés dans le cadre de cette intervention. L'accès à cette salle s'effectuait à la fin du Moyen Âge depuis la cour d'honneur par une porte couverte d'un linteau droit délardé d'un arc en accolade aménagée dans la façade orientale. Une seconde porte (POR 46), construite dans l'angle nord-ouest de la pièce, permettait d'accéder à la salle nord-ouest du bâtiment (Esp 1.13). À l'étage, l'espace était subdivisé en deux parties par un petit mur de refend (M 7) prenant appui sur la voûte du rez-de-chaussée mais dans un mauvais état de conservation. Une première pièce à l'ouest (Esp 1.8), de 3,50 m de largeur est-ouest par 5,50 m de longueur nord-sud, était contiguë avec la pièce Esp 1.10. Éclairée au sud par une probable croisée du XV^{ème} siècle (FEN 39), elle semble avoir servi de vestibule et permettait une circulation entre les pièces Esp 1.10 à l'ouest, Esp 1.6 à l'est et Esp 1.14 au nord par différentes portes de la seconde moitié du XV^{ème} siècle. Elle possédait un accès direct depuis la façade sud, comme en témoignent les vestiges de la porte POR 40 visibles sur le mur M 6 ; néanmoins, aucun escalier d'accès n'a pu être identifié du fait de la mauvaise conservation du mur et de l'absence de sondage au droit de la façade. La dernière pièce de l'étage (Esp 1.6), à l'est, mesurait environ 6,00 m de longueur est-ouest par 5,50 m de largeur nord-sud. Elle semble avoir fait l'objet de remaniements tardifs liés à l'installation de la cheminée CHE 45 sur le mur nord, peut-être contemporains de la construction du petit refend M 7 séparant les pièces Esp 1.8 et 1.6. Aucune fenêtre ne l'éclairait depuis le sud, comme en témoigne le bouchage des arcatures romanes et de leurs baies, mais on peut supposer l'existence d'une fenêtre à l'est, donnant sur la cour d'honneur. On pouvait probablement accéder directement à cette pièce depuis la cour en passant par la tour d'escalier Esp 1.7, mais les traces des piédroits de cette porte n'ont été identifiés qu'avec peu de certitude.

Le bâtiment 1 apparaît au terme de l'analyse des élévations comme un édifice complexe, notamment du fait de son ampleur et des multiples remaniements de la fin du Moyen Âge qui bouleversent les ouvertures, la distribution des pièces et les circulations. Les sondages au sol ont largement complété notre compréhension de l'édifice et de son évolution ; nous reviendrons donc sur l'architecture et l'organisation du bâtiment aux différentes époques d'occupation à la suite de l'examen des données de la fouille.



Fig. 80 : Bâtiment sud : Parement oriental du mur M 2. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

5.2.2 *Le bâtiment sud (SECTEUR 2)*

Le bâtiment sud du groupe de la Seigneurie [Planches XV et XVII] est en assez mauvais état de conservation, du moins pour ce qui est de ses élévations. Seule la façade orientale et une partie de la façade sud sont bien représentées, le reste du plan de l'édifice étant en grande partie conjectural, en particulier ses aménagements intérieurs et ses circulations. L'analyse des élévations reste donc peu fructueuse quant à l'interprétation de la fonction de ce bâtiment et seule la fouille pourra apporter des éléments plus concluants. D'autre part, l'enregistrement détaillé des structures reste à mener, celui-ci n'ayant pu être réalisé faute de temps lors de l'intervention de 2007.

Le plan, nous l'avons mentionné, est presque carré, avec des dimensions hors œuvre atteignant 7,90 m d'est en ouest et 8,80 m du nord au sud, pour une épaisseur de murs de 0,90 m. Au nord, le bâtiment 2 vient s'appuyer contre la façade sud du bâtiment 1 (M 6), qui ne montre aucun arrachement sur son parement pouvant témoigner de liaisons physiques entre les deux édifices. Le bâtiment 2 semble bien en première analyse postérieur au bâtiment 1. La présence de baies à l'étage du bâtiment 1 confirme bien ce fait, celles-ci ayant été condamnées par la construction du bâtiment 2, dont les deux niveaux d'élévation ont privé ces baies de leur ouverture sur la cour. On ne peut cependant pas attester en l'état du bouchage de ces baies dès la construction du bâtiment 2 ; elles ont pu rester en fonction, même si elles donnaient désormais dans la salle de l'étage du bâtiment 2.

Le mur oriental (M 2)

À l'est, le mur M 2 est le mieux préservé de l'ensemble [Fig. 80 et 81]. Long de 8,30 m et conservé au maximum sur environ 5,50 m de hauteur, il montre un moyen appareil irrégulier de moellons soigneusement équarris à face dressée. Vers le nord, il venait s'appuyer sur le contrefort CTF 76, construit pour conforter l'angle sud-est du bâtiment 1, nous l'avons vu. Aucun arrachement dans le contrefort ne permet d'envisager qu'il a pu être contemporain de la construction du bâtiment 2. Au contraire, le mur M 2 a bien été appuyé contre ce contrefort. Par ailleurs, la brèche volcanique employée pour la construction du bâtiment 2 semble de meilleure qualité que celle utilisée pour le



Fig. 81 : Parement ouest du mur M 2. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

bâtiment 1, les moellons ayant mieux résisté à l'usure du temps ; seules des analyses ayant pour objet la provenance des matériaux pourrait confirmer cette hypothèse. Du point de vue du mode de construction, les différences avec l'état roman du bâtiment 1 sont bien perceptibles. Si les modules des moellons sont un peu plus gros (de 20 cm de large par 20 cm de hauteur à 70 cm de large par

35 cm de hauteur), ce sont surtout les hauteurs d'assises qui sont plus importantes, atteignant fréquemment les 35 cm sur les deux tiers inférieurs du mur⁹⁹.

La jonction entre le mur M 2 et le contrefort CTF 76 a été mise à profit pour l'aménagement d'une porte (POR 75) permettant de pénétrer dans le bâtiment 2 depuis l'est. Nous reviendrons sur la question des circulations dans ce secteur, pour laquelle le Sondage II a livré nombre d'informations. Néanmoins, signalons qu'une profonde entaille a été creusée dans le parement du contrefort CTF 76 pour installer le linteau de cette porte [Fig. 82].

Ce mur est par ailleurs percé d'une étroite baie axiale au rez-de-chaussée [Fig. 83].



Fig. 83 : Baie axiale du mur M 12. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

l'étage sur le mur sud (M 1). Ce plancher a pu être remplacé dans une seconde phase de construction par une voûte dont l'arrachement subsiste en partie basse du parement ouest de M 2 [Fig. 84] ; cette voûte, dont l'ancrage semble avoir été creusé dans le parement du mur dont les moellons ont été arrachés, dut venir boucher la baie axiale, à moins qu'un système de pénétration dans le voûtement ait permis de préserver cette dernière.

Le mur sud (M 1)

Le mur sud (M 1), parfaitement chaîné avec le mur M 2, est moins bien conservé. Néanmoins, l'angle formé par les deux murs est dans un bon état. Sa meilleure conservation est probablement due à la présence d'un contrefort chaîné au



Fig. 82 : Encoche destinée à recevoir le linteau de la porte POR 75 creusée dans le contrefort CTF 76. Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 84 : Arrachement de voûte au niveau du mur M 12. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

⁹⁹ Soit 3,6 assises par mètre en moyenne. Pour le premier état du bâtiment 1, elles atteignent 25 cm de hauteur au maximum, pour une moyenne de 4 assises par mètre.

parement sud de M 1 à proximité de l'angle sud-est du bâtiment [Fig. 85]. Le contrefort est droit, ses faces bien verticales et son sommet terminé par un glacis appareillé. Cette morphologie, très différente des contreforts gothiques qui présentent des ressauts successifs, tend à indiquer que la construction n'est pas postérieure au début du XIII^{ème} siècle, cohérente avec le mode de construction des maçonneries et la baie axiale. Un contrefort identique renforçait vraisemblablement l'angle sud-ouest du mur.

Deux fragments de baies sont discernables dans l'élévation de ce mur [Fig. 86]. La première au rez-de-chaussée, dont seul le piédroit oriental est conservé, est peu lisible du fait de la présence d'un bouchage, vraisemblablement destiné à consolider la maçonnerie ; la seconde à l'étage montre encore son piédroit oriental, l'appui et le départ de l'arc sommital.

Le mur ouest (M 29)

Quant au mur ouest de l'édifice (M 29), celui-ci est presque entièrement enfoui sous les remblais de démolition. Seule émerge du sol une structure qui semble être un contrefort dont la position occupe le milieu de la longueur de l'édifice. Seule la fouille pourrait permettre de préciser le plan dans ce secteur,



Fig. 85 : Bâtiment 2 : mur sud (M 1) et contrefort d'angle. Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 86 : Parement interne du mur M 1 : baies en plein cintre au rez-de-chaussée (bouchée) et à l'étage. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

qui reste très hypothétique.

La glacière

Enfin, une vaste fosse est aménagée à l'intérieur du bâtiment, à proximité de son angle sud-est. Elle est en grande partie creusée dans le substrat de brèche ; seul un parapet circulaire d'environ 1 m de hauteur est maçonné à son sommet. De plan circulaire et de profil pyriforme à fond plat, cette fosse mesure près de 3,35 m de hauteur jusqu'au sommet du parapet maçonné, pour un diamètre de 3,00 m au fond et 1,20 m au sommet. Comblée sur environ 1,05 m de hauteur par des gravats et quelques éléments de mobilier datant pour l'essentiel des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, elle a été vidée de son contenu en 2006 par les bénévoles internationaux de l'association *Études et Chantiers* sous surveillance archéologique. Aucun enduit de tuileau sur les parois ne permet d'envisager une fonction de citerne pour cette fosse, qui a plus vraisemblablement servi de glacière pour le stockage de denrées alimentaires.

En conclusion, la fonction de cet édifice reste aujourd'hui mal déterminée, même si sa construction semble devoir être placée vers la fin du XII^{ème} siècle ou le début du XIII^{ème} siècle. Judicaël de la Soudière-Niault, sur la seule foi

de la description de Gaspard Chabron¹⁰⁰, de la présence de contreforts et de la morphologie de la baie axiale, proche de celles que l'on trouve dans nombre d'édifices religieux, attribuée à cet édifice le rôle d'oratoire seigneurial intégré à un ensemble palatial roman¹⁰¹. C'est oublier un peu vite que l'édifice n'est pas contemporain de l'*aula* romane, mais qu'il vient compléter un ensemble préexistant. D'autre part, les fentes de jour en plein cintre sont tout aussi fréquentes dans l'architecture civile et surtout seigneuriale des XII^{ème} et début du XIII^{ème} siècles en Velay et en Haute Auvergne. Quant aux contreforts, la remarque vaut aussi bien pour eux.

L'interprétation reste donc difficile, mais la présence d'une glacière au rez-de-chaussée, même si sa contemporanéité avec la construction du bâtiment n'est pas démontrée, tendrait plutôt à indiquer une fonction utilitaire au moins pour le rez-de-chaussée, peut-être à vocation de cellier. Quant à l'étage, les faibles vestiges conservés ne permettent pas d'être plus précis en l'absence de dépouillement approfondi des données des archives, qui reste à mener.

5.2.3 Le bâtiment nord (SECTEUR 3)

Nous avons déjà évoqué rapidement les remaniements apportés à la façade nord du bâtiment 1, liées à la construction du bâtiment nord du groupe de la Seigneurie. Nous ne décrivons que succinctement cet édifice, celui-ci n'ayant pu faire l'objet d'une analyse fine dans le cadre de cette opération. Les enduits présents sur les parements masquent en effet en partie les maçonneries et celles-ci restent difficiles à observer en l'état.

Le bâtiment 3 est installé dans l'angle formé par le logis roman (SECTEUR 1) au sud et la salle de jeu (SECTEUR 4) à l'est. Ses murs ouest (M 18) et nord (M 20) viennent respectivement s'appuyer sur la façade nord du logis roman (M 12) d'une part et le mur ouest de la salle de jeu (M 23) d'autre part. Ils sont donc bien postérieurs à l'édification de ces deux bâtiments.

Il présente un plan général composé d'un corps principal carré, dont les dimensions internes atteignent 6,40 m d'est en ouest pour 6,00 m du nord au sud, et d'un petit édicule rectangulaire sur sa façade nord, bien lié à la construction principale, dont les faibles dimensions internes de 2,80 m par 1,00 m indiquent une annexe utilitaire.

Nous avons vu que le parement nord (US 1165) de la façade septentrionale du logis roman (M 12) avait été remanié à l'occasion de la construction du bâtiment 3 : deux niveaux de trous de poutres



Fig. 87 : Bâtiment nord : vue d'ensemble et parement ouest de M 23. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

(PLN 180 et PLN 162) ont été creusés dans le parement pour permettre l'installation de planchers dans le nouvel édifice, tandis qu'une cheminée (CHE 134) destinée à chauffer le rez-de-chaussée a été insérée dans le parement¹⁰². Le niveau du plancher du premier étage se suit parfaitement bien sur le mur nord (M 20). Le niveau supérieur, marquant probablement la jonction avec les combles et la toiture de l'édifice, a quant à lui disparu du fait de l'effondrement du

¹⁰⁰ CHABRON Gaspard, *Histoire de la Maison de Polignac*, s.l.n.d, début du XVII^{ème} siècle.

¹⁰¹ SOUDIÈRE-NIAULT Judicaël de la, « Haute-Loire. Polignac, découverte d'un palais roman dans le château », *Bulletin Monumental*, fascicule IV, n° 164, 2006, p. 385-389.

¹⁰² Le creusement (US 1246) du conduit de cheminée dans le parement US 1165 est bien visible sur toute la hauteur du mur M 12.



Fig. 88 : Parement ouest de M 23, piédroit de porte romane (POR 197). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

à un édifice particulier. Il est à noter néanmoins que la position de la porte indique qu'elle devait servir d'accès à un édifice ou du moins à un secteur enclos de murs (de type cour ?) depuis le nord du logis roman. En l'état de la recherche, nous ne pouvons pousser plus loin l'analyse.

sommet du mur.

À l'est, le mur M 23 formant le pignon ouest de la salle de jeu a lui aussi été remanié à l'occasion de la construction du bâtiment 3 [Fig. 87]. La partie la plus ancienne de ce mur montre un piédroit et le départ d'un arc en plein cintre d'une porte (POR 197) appartenant à un état du mur remontant au XII^{ème} siècle, sans qu'il soit possible de le dater avec plus de précision [Fig. 88 et 89]. Sa morphologie est très proche de la porte romane (POR 128) visible sur le façade nord du bâtiment 1, mais les moellons de brèche volcanique le composant sont de nature plus résistante, pouvant indiquer un autre lieu d'extraction ; d'autre part, la retombée de l'arrière-vousure sur les piédroits, visible sur le parement oriental de M 23, est moins soignée et peut-être légèrement plus tardive. Quoi qu'il en soit, si cet élément indique l'existence du mur M 23 et d'une porte appartenant vraisemblablement à l'état roman, rien ne permet de relier ces constructions

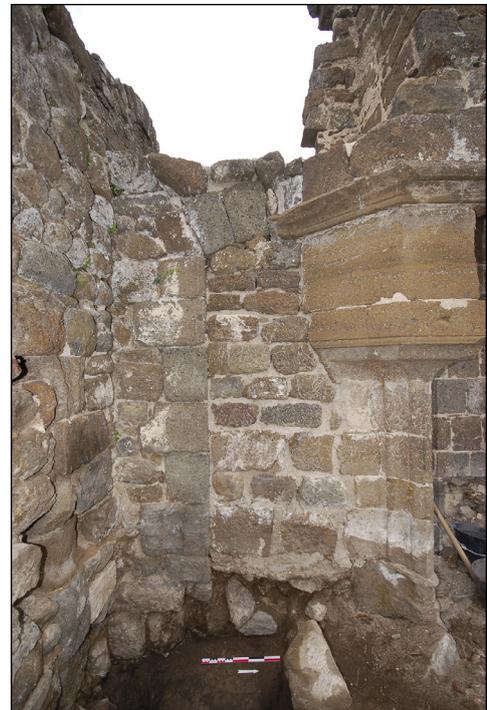


Fig. 89 : Piédroit et arrière-vousure de la porte POR 197, recoupée par la construction de la cheminée CHE 198 dans le bâtiment 4. Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Le mur M 23 a été très remanié au moment de la construction dans la salle de jeu de la cheminée CHE 198, dont les modénatures des piédroits trahissent le bas Moyen Âge et probablement la fin du XIV^{ème} ou le début du XV^{ème} siècle au moins. Cette cheminée a nécessité la destruction partielle de la maçonnerie pour l'aménagement de l'âtre et du conduit d'évacuation des fumées. Nous ne étendrons pas

Fig. 90 : Tour d'escalier nord-est, portes d'accès au bâtiment 1 (à gauche) et au bâtiment 3 (au centre). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

plus avant sur le bâtiment 4, celui-ci n'ayant fait l'objet que d'observations très rapides dans le cadre de cette étude.

Notons cependant que, au niveau de la jonction avec l'angle du logis roman, le mur M 23 a été repris pour ménager deux portes superposées permettant l'accès aux deux niveaux du bâtiment 3 depuis la tour d'escalier Esp 1.3 [Fig. 90], installée à l'angle nord-ouest de la cour d'honneur, contre la façade orientale de la Seigneurie. Les maçonneries de cette tour (M 16) viennent s'appuyer d'une part sur le mur sud (M 22) de la salle de jeu au nord, d'autre part sur le mur est (M 4) du logis roman à l'ouest. Dans un assez bon état de conservation pour sa partie basse, cette tour, dans laquelle on pénétrait directement depuis la cour d'honneur, permettait d'accéder au rez-de-chaussée à la fois à la salle de jeu au nord (Secteur 4), au bâtiment 3 au nord-ouest et au bâtiment 1 à l'ouest ; à l'étage, les piédroits de deux portes permettant d'accéder au bâtiment 3 au nord-ouest et au bâtiment 1 à l'ouest. Toutes les portes montrent un mode construction homogène et des linteaux déladés d'arcs en accolade, trahissant la seconde moitié du XV^{ème} siècle. Ces portes, percées dans des maçonneries antérieures, ont fait disparaître les liaisons entre les murs M 12 et M 4 du bâtiment 1, mais aussi avec les murs M 23 et M 22 de la salle de jeu, nous privant d'informations chronologiques très précieuses dans ce secteur complexe.

Le mur ouest du bâtiment 3, construit en blocs grossièrement équarris de brèche volcanique disposés en *opus incertum*, était ouvert de deux baies superposées situées au milieu de la longueur du mur. Simplement échancrés d'un large chanfrein à l'extérieur, ces baies possèdent encore en partie les feuillures des vitrages ou des volets, ainsi que des trous des grilles qui les obturaient.

Enfin, au nord, une porte ouverte à l'étage donnait accès au petit



Fig. 91 : Parement interne du mur nord du bâtiment 3, niveau de plancher et porte d'accès à l'édicule nord. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

édicule déjà mentionné [Fig. 91]. Ce dernier n'était pas accessible depuis le rez-de-chaussée. Nous ne pouvons pour l'instant déterminer si le niveau inférieur de cette construction était aménagé ou s'il avait pu servir de stockage ou encore de fosse d'aisance. Cette dernière hypothèse reste la plus plausible, la seule fosse de latrine identifiée dans le groupe de la Seigneurie étant située contre la façade ouest du bâtiment 1 ; le nombre de ces aménagements de confort, très répandus au Moyen Âge et parfois couplés à des lavabos, devait être assez important dans une résidence seigneuriale du rang de Polignac. Chaque cellule d'habitation a en effet pu posséder ses latrines privatives. Seule la poursuite de la fouille pourra répondre à ces questions.

Le bâtiment 3 apparaît donc comme un édifice résidentiel dont les aménagements internes se résument à une cheminée au rez-de-chaussée et une possible latrine accessible depuis l'étage. Deux niveaux sont bien identifiés tant par les fenêtres de la façade ouest que par les niveaux de plancher ou encore par les portes d'accès depuis la tour d'escalier située sur le cour d'honneur. En revanche, le niveau de circulation du rez-de-chaussée n'a pas été identifié, celui-ci étant recouvert d'une épaisse couche de gravats d'effondrement. L'ensemble des parements était enduit d'un mortier de chaux lissé et badigeonné d'un lait de chaux peut-être peint, comme en témoignent les vestiges visibles aussi bien sur les parements internes que sur les façades extérieures.

Les éléments de datation, outre la chronologie relative, sont représentés essentiellement par la cheminée du rez-de-chaussée, qui indique la fin du Moyen Âge, et surtout par les portes de la tour d'escalier. Sa construction, qu'il faut placer dans la seconde moitié du XV^{ème} siècle, et celle du bâtiment 3 résultent d'un programme architectural cohérent prenant en compte les nécessités d'accès

à ce nouveau bâtiment résidentiel.

5.3 LES DONNÉES DES SONDAGES

Cinq sondages au sol ont été ouverts [Planche IV] afin de compléter les données acquises en 2004 sur le bâtiment de la Seigneurie et son environnement par Sylvie Campech et son équipe. Ils ont largement complété notre vision de la planimétrie de l'ensemble bâti de la Seigneurie et livré des informations inédites sur la chronologie des différentes constructions mais aussi sur un bâtiment sur poteaux de bois antérieur au logis roman et sur la gestion de l'eau sur ce haut plateau aride au Moyen Âge.

5.3.1 Sondage I

Le Sondage I [Planche XVIII] a été implanté dans la partie nord-ouest de la cour d'honneur, à la jonction de la supposée salle de jeu de paume (SECTEUR 4) et de la tour d'escalier nord du bâtiment principal de la Seigneurie (Esp 1.3) [Fig. 92]. Les épaisseurs de remblais de démolition couvrant les vestiges en place, en particulier au nord du sondage où ils atteignent près de 2,00 m de puissance, ont imposé une fouille par paliers. Ce procédé n'a permis d'ouvrir une fenêtre complète que sur une tranchée de 6,50 m de longueur pour 1,50 à 2,50 m de largeur, soit une surface d'environ 12 m².



Fig. 92 : Sondage I : vue de la façade sud du bâtiment 4 (M 22, à droite) et de la façade est de la tour d'escalier nord-est (M 16, au centre).
Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Sous une épaisseur d'environ 10 cm de terre végétale (US 4001) constituant le sol actuel (SOL 89), dont la surface va de la cote 802,37 m au sud à la cote 803,76 m au nord, deux niveaux de terre mêlée de matériaux

Fig. 93 : Sondage I : coupe stratigraphique est dans l'emprise du bâtiment 4.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 94 : Sondage I : arase du mur M 22 et rocher aplani dans l'emprise du bâtiment 4.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.

de construction (US 4004 et 4003) recouvrent successivement les structures conservées [Fig. 93]. La première (US 4004), au contact direct des vestiges, est presque exclusivement constituée de blocs de brèche volcanique, de moellons de parement ou de claveaux de voûte et de tuiles creuses fragmentées ; elle s'apparente très aisément à un niveau d'effondrement des bâtiments. Néanmoins, la topographie du terrain avant l'intervention, en particulier un creux assez régulier bien visible au niveau de la cheminée du mur pignon ouest de la salle de jeu (CHE 198), tendait à indiquer que cette zone avait déjà été passablement remaniée par des travaux ; difficiles à dater, ces derniers peuvent toutefois être raisonnablement attribués à une forme de récupération de matériaux de construction, voire à des fouilles anciennes. Les éléments lapidaires taillés ou sculptés sont relativement nombreux dans ce secteur, en particulier des fragments du manteau de la cheminée CHE 198, ou encore quelques éléments de la corniche sommitale des murs gouttereaux de la salle de jeu.

Quoi qu'il en soit, le sondage a montré que le mur sud de la salle de jeu (M 22) se poursuivait bien en direction de l'est, même s'il n'est conservé que sur deux assises de hauteur¹⁰³ [Fig. 94]. En 2004, le Sondage 13 de l'équipe Hadès avait révélé une autre portion de ce mur plus à l'est et l'on peut raisonnablement supposer qu'il est plus ou moins bien conservé sur toute sa longueur. À l'intérieur

du bâtiment, aucun niveau de sol construit n'a été repéré et seul le rocher (US 4007), soigneusement aplani, apparaît sous les remblais¹⁰⁴ ; il est recouvert par une épaisse couche de mortier pulvérulent (US 4005) pouvant correspondre à la chute des enduits qui couvraient les parements internes de l'édifice. Le sondage ouvert en 2004 avait lui aussi montré qu'aucun niveau de sol construit n'était conservé dans ce bâtiment ; sans présumer de l'état de conservation des structures dans le reste du bâtiment, nous pouvons néanmoins raisonnablement envisager soit que le sol du bâtiment (dalles de pierre ou carreaux de terre cuite) a été récupéré lors d'anciens travaux, soit qu'il était constitué d'un plancher dont les conditions de conservation sur le site n'ont pas préservé de trace. Le soin apporté à l'aplanissement du rocher et l'absence de négatifs de mortier pouvant témoigner du lit de pose d'un sol dallé ou carrelé semblent plaider en faveur de cette deuxième hypothèse.

Au sud du bâtiment, dans l'emprise de la cour et au devant de la porte d'accès à la tour d'escalier Esp 1.3, le sondage a livré un sol de dalles de brèche volcanique (SOL 189), pour leur majorité très fragmentées du fait de l'effondrement des bâtiments, quelques fragments de carreaux de terre cuite venant combler les interstices séparant les dalles [Fig. 95].

Tout au sud du sondage, une perturbation d'origine indéterminée a créé une dépression dans ce sol (US 5134) ; la fouille devra être poursuivie pour en déterminer l'origine. Néanmoins, il faut noter que l'altitude moyenne de ce sol (801,85 m) est supérieure d'environ 1,30 m à celle du sol dallé de la cour identifié plus au sud au niveau du Sondage II. Il faut donc envisager soit un pendage régulier de ce sol en direction du sud, soit un système de mur(s) de terrasse assurant la liaison entre deux parties



Fig. 95 : Sondage I : sol dallé de la cour (SOL 189) au-devant de la façade sud du bâtiment 4. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

¹⁰³ Son niveau d'arase varie de 802,21 m à 802,36 m.

¹⁰⁴ La surface du socle rocheux varie de 801,90 m à 802,01 m.



Fig. 96 : Vue de l'intérieur de la tour d'escalier nord-est après dégagement : sol dallé et vis d'escalier. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

distinctes de la cour.

Enfin, le dégagement de l'intérieur de la tour d'escalier Esp 1.3 a montré que le sol dallé de la tour et les marches de l'escalier, tournant dans le sens antihoraire, étaient bien conservés [Fig. 96 et 97], même si ces vestiges restent fragiles du fait de la qualité de la roche, très tendre. Ces vestiges, comme toutes



Fig. 97 : Portes du milieu du XV^{ème} siècle au rez-de-chaussée de la tour d'escalier nord-est. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

les maçonneries mises au jour lors de la fouille, nécessitent des dispositions de conservation rapides, en particulier si elles doivent être accessibles au public dans les années à venir. Une réflexion globale sur les méthodes de consolidation doit être engagée, rapidement à notre sens. Le massif de fondation de l'escalier a néanmoins été consolidé au mortier de chaux par l'association *Études et Chantiers*, puis protégé par un géotextile pour l'hiver.

5.3.2 Sondage II

Le Sondage II [Planche XIX et XX] a été ouvert le long de la façade orientale de la Seigneurie, près de son angle sud-est. Une première étape de la fouille a consisté à ouvrir une fenêtre d'environ 6,00 m par 5,00 m empiétant à la fois sur une tour d'escalier très arasée visible à l'angle sud-est



Fig. 98 : Sondage II : vue d'ensemble depuis le nord.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.

du bâtiment 1 (Esp 1.7) et sur la partie nord-est de la façade du bâtiment 2 ; cette approche visait à examiner la nature et les relations chronologiques des structures autour de ce point de jonction entre les deux bâtiments et la tour d'escalier. Ce secteur a rapidement livré des informations, non seulement sur la tour d'escalier dont le soubassement est en bon état de conservation, mais également sur une construction jusqu'alors inconnue se développant le long de la façade orientale du bâtiment 2 (M 1) [Fig. 98]. La stratigraphie montrait en revanche que cette construction, dont les maçonneries étaient sub-affleurantes, était entièrement comblée de matériaux de démolition sur 80 cm d'épaisseur environ, jusqu'au rocher. Il a donc été décidé, après relevé de la coupe stratigraphique et en accord avec le SRA Auvergne, d'étendre la fouille à l'intégralité du bâtiment, jusqu'au mur M 3, appuyé sur la façade orientale du bâtiment 2 et formant l'extrémité sud de cette petite construction ; cette extension du sondage avait pour but de comprendre plus avant la planimétrie des

bâtiments et l'organisation des pièces. Les dimensions finales du sondage atteignirent donc au final environ 13,60 m du nord au sud et 5,00 m d'est en ouest ; le sondage débordait de l'emprise du bâtiment au nord et au sud afin de relier les maçonneries à la stratigraphie environnante ; au total, il a atteint une surface d'environ 72,00 m².

Au moment de la fouille, cette partie du groupe d'édifices était totalement enfouie, mais le plan publié en 1904 dans le *Congrès archéologique de France*¹⁰⁵ montre pourtant les mêmes structures avec un relatif détail ; ce constat pose la question de la fouille ancienne du secteur à la fin du XIX^{ème} siècle, dont aucune trace n'a pu être retrouvée dans les publications, ou de leur meilleur état de conservation à ce moment-là. Quelques indices nous ont conforté dans le sentiment que le secteur avait été fouillé anciennement. En particulier, mais nous reviendrons sur ce point, une petite glacière taillée dans le rocher et couverte d'une dalle de brèche (FOS 106) était déjà visible avant notre intervention contre le parement oriental du mur M 2.

Plan d'ensemble

Trois ensembles distincts ont pu être identifiés au sein de cette partie de la Seigneurie [Fig. 99]. La première et la plus ancienne (Esp 5.2) est représentée par les murs M 91, d'orientation nord-sud et parallèle à la façade orientale du bâtiment 2 (M 2), et M 102, perpendiculaire à M 2. Ces deux maçonneries délimitent une petite salle d'une largeur est-ouest de 2,65 m et d'une longueur nord-sud d'au moins 4,65 m, soit au minimum 12 m² de surface ; l'extrémité nord de cet édifice n'a pu être

¹⁰⁵ THIOILLIER Noël, « Polignac, le château », *Congrès archéologique de France, session du Puy-en-Velay (1904)*, 1905, p. 51-54.



Fig. 99 : Sondage II : vue d'ensemble depuis l'est.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.

déterminée car elle a été perturbée par la construction de la tour d'escalier Esp 1.7. Les murs M 91 et M 102 sont bâtis en petit appareil de moellons grossièrement équarris de brèche volcanique disposés en assises réglées ; ils sont conservés sur deux à trois assises, atteignant au maximum 0,70 m de hauteur. Cette étroite construction, dont on ignore si elle possédait un étage, a été édiflée contre la façade orientale des bâtiments 1 et 2, auxquels elle est postérieure. Ainsi, le mur M 102 est venu boucher la baie axiale aménagée dans le mur M 2 (bâtiment 2). Elle peut être placée dans une phase chronologique appartenant au XIV^{ème} ou au début du XV^{ème} siècle ; quoiqu'il en soit, elle est antérieure à la construction

des tours d'escaliers qui donnent accès à l'étage du bâtiment 1, datable du milieu du XV^{ème} siècle.



Fig. 100 : Sondage II : vue en plan des vestiges de la tour d'escalier et de la pièce Esp 5.2. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Dans un second temps, la partie nord de ce petit bâtiment a été démolie pour permettre la construction de la tour d'escalier Esp 1.7 [Fig. 100]. L'aménagement du massif de fondation de l'escalier (ESC 48) a en effet entraîné le bûchage d'au moins un bloc du parement ouest du mur M 91 (US 5007) du côté nord, tandis que le mur M 90 venait chemiser M 91 sur sa face est. Le mur nord de l'escalier (M 28) est en effet chaîné avec M 90, témoignant de leur contemporanéité. Parallèlement, la porte

sud de la tour d'escalier a été aménagée dans un pan de mur (M 97) construit en appui à la fois sur le contrefort CTF 76 formant l'angle sud-est du bâtiment 1 et sur le parement ouest de M 91. L'aménagement de la tour d'escalier est donc bien postérieur à la construction des murs M 91 et M 102. Le mur M 90 a en outre été poursuivi plus au sud, presque jusqu'à l'angle sud-est du bâtiment 2, en direction duquel le mur M 3 forme un retour chaîné avec M 90. Cette extension a délimité une petite salle (Esp 5.1) au sud de la salle Esp 5.2 [Fig. 101]. Ses dimensions internes atteignent 2,20



Fig. 101 : Sondage II : les pièces Esp 5.1 (à droite) et Esp 5.2 (à gauche) construites contre la façade orientale du bâtiment 2 (M 2).
Cliché : L. D'Agostino, 2007.

de largeur nord-sud et 2,70 m de longueur est-ouest, soit une surface de 6 m². Cette modification architecturale est vraisemblablement à placer au milieu du XV^{ème} siècle, au même moment que la construction de la tour d'escalier nord (Esp 1.3) dont le plan polygonal est identique ; le programme paraît cohérent d'un point de vue architectural et a dû conduire au remaniement complet de la façade orientale de la Seigneurie, ainsi que de ses circulations. Dans son dernier état, cet ensemble formait une construction de 11,60 m nord-sud par 4,50 m est-ouest hors œuvre, soit environ 52 m² au sol. Elle bordait la Seigneurie au sud-est le long de la façade du bâtiment 2 donnant sur la cour d'honneur, la tour d'escalier formant un débord sur l'angle sud-est du bâtiment 1. Les deux salles sud possédaient peut-être un étage, à en juger par la hauteur conservée du mur M 3 et par la présence d'un ressaut dans son parement nord, dont la vocation était de recevoir un plancher [Fig. 102].

Sols, aménagements et circulations

L'ensemble de ces structures était recouvert de niveaux d'effondrement ou de remblais de démolition jusqu'au

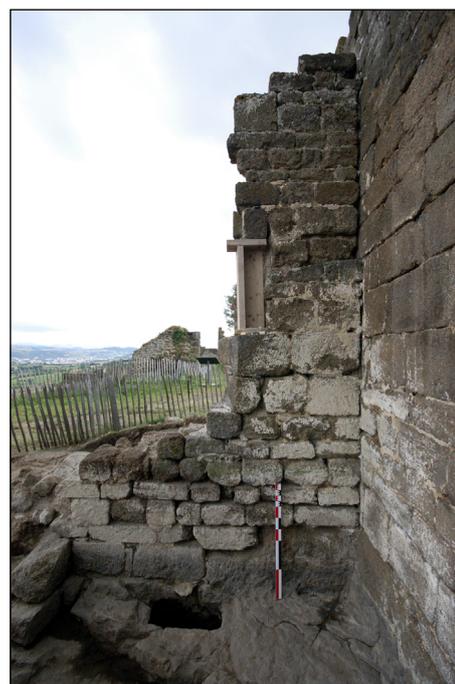


Fig. 102 : Sondage II : mur sud (M 3) de la pièce Esp 5.1, parement nord et piédroit de baie. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

niveau d'apparition du rocher (US 5018). Le substrat a été aplani ou taillé pour permettre l'installation des bâtiments ; il présente une surface relativement plane et le mur M 102 est installé sur une banquette taillée dans le rocher sur un vingtaine de centimètres de hauteur [Fig. 103]. Globalement, un faible pendage ouest-est est observé dans la pièce Esp 5.2, de la cote 800,40 m à l'ouest contre le mur M 2 à la cote 800,19 m à l'est. Dans la pièce Esp 5.1, le rocher est assez plat à l'ouest (cote 800,20 m environ), puis montre une dépression très nette au milieu de la pièce jusqu'à la cote 799,79 m. Dans ces deux



Fig. 103 : Sondage II : banquette rocheuse formant le soubassement des murs M 2 et M 3 au niveau de la pièce Esp 5.1. Une ligne horizontale blanche marque le niveau probable d'un plancher. Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 104 : Sondage II : dalle de brèche formant la trémie de la glacière FOS 106 de la pièce Esp 5.2. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

les salles 5.1 et 5.2 ; elle semble avoir été condamnée par un bouchage assez tardif. Dans l'angle sud-ouest de la salle Esp 5.2, une fosse circulaire avec un profil en tronc de cône (FOS 106) a été taillée dans le substrat sur une hauteur de 0,90 m ; elle était apparente en début de fouille et avait probablement été dégagée à une date difficile à préciser. Une dalle de brèche volcanique de 1,35 m de côté et épaisse de 0,28 m couvre la fosse et une trémie carrée de 0,50 m de côté permettait d'accéder à son contenu [Fig. 104] ; la trémie est munie d'une feuillure et de trous de gonds destinés à accueillir un vantail fermant la fosse. Ces différents éléments permettent d'attester sa fonction de stockage, peut-être à vocation de glacière pour des denrées alimentaires.

Dans la salle Esp 5.1, contre le mur sud (M 3), une petite fosse (FOS 105) taillée dans le rocher [Fig. 105] est également présente mais ses dimensions sont bien inférieures : 0,20 m de largeur, 0,60 cm



Fig. 105 : Sondage II : petite fosse (FOS 105) taillée dans le substrat contre le mur sud (M 3) de la salle Esp 5.1. Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 106 : Sondage II : mur est (M 90) de la pièce Esp 5.1; seuil et piédroits de la porte POR 107 (à droite) et niche à feuillure (à gauche). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

piédroit ouest d'une baie destinée à illuminer la salle est conservé dans le mur sud (M 3), formant la seule fenêtre identifiée dans cet ensemble de constructions. L'accès à cette pièce se faisait soit depuis la salle 5.2 au nord, soit par une porte (POR 107) ouverte dans la façade sur cour (M 90), dont le seuil se trouvait à la cote 800,57 m (US 5053).

En ce qui concerne la tour d'escalier Esp 1.7 [Fig. 107], neuf marches de l'escalier à vis (ESC 48), tournant dans



Fig. 108 : Sondage II : Porte sud de la tour d'escalier (POR 94), donnant dans la pièce Esp 5.2, et niche aménagée contre le mur bahut de la vis d'escalier (NIC 96, à droite). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

le sens antihoraire, sont plus ou moins bien conservées. Le noyau présente des facettes planes et forme dans la plupart des cas un même bloc avec la marche ; néanmoins, un des blocs conservés a été taillé de manière à former à la fois le noyau et trois amorces de marches, le reste des marches étant constitué de blocs indépendants. Toutes les marches, d'une hauteur de 16 à 18 cm, montrent une forte usure due à la qualité de la pierre et à leur usage intensif pendant plusieurs siècles. L'accès à l'escalier se faisait depuis la salle Esp 5.2 au sud par une porte (POR 94) dont les deux piédroits sont conservés [Fig. 108] : ils montrent un décor de chanfrein abaissé d'un congé triangulaire. Le seuil apparaît à la cote 800,46 m. Depuis la cour, on accédait à la tour par une porte située au nord-est : celle-ci n'est conservée qu'à l'état de négatif de mortier sur les moellons du massif de fondation, mais le seuil est bien identifiable (SEU 95) à la cote 801,03 m, ainsi que le pallier [Fig. 109]. Une petite niche (NIC 96),

de longueur et 0,45 cm de hauteur. Elle est également dotée d'une feuillure taillée dans le rocher et destinée à accueillir un couvercle de fermeture. Néanmoins, ses dimensions ne permettent guère d'envisager une fonction de stockage ; il s'agit peut-être d'une petite cache. Sur le mur oriental [Fig. 106], une étroite niche aménagée dans le parement du mur (MAC 124) permettait probablement d'installer une lampe ou une chandelle pour l'éclairage. Enfin, le



Fig. 107 : Sondage II : vis d'escalier de la tour sud-est. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

le sens antihoraire, sont plus ou moins bien conservées. Le noyau présente des facettes planes et forme dans la plupart des cas un même bloc avec la marche ; néanmoins, un des blocs conservés a été

dont la fonction reste mal déterminée, a été aménagée à l'ouest dans l'angle mort formé entre le massif de fondation de l'escalier et la porte sud (POR 94).

Si l'on considère les circulations, celles-ci se faisaient donc à la fin du Moyen Âge essentiellement par la tour d'escalier, qui permettait d'accéder depuis la cour, à l'est,

Fig. 109 : Sondage II : seuil (SEU 95) et négatif des piédroits de la porte d'accès à la tour d'escalier sud-est depuis la cour d'honneur. Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 110 : Sondage II : sol dallé de la cour (SOL 109) et mur de clôture (M 111) à l'angle sud-est des bâtiments de la Seigneurie. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

point, mais un pan de maçonnerie situé dans l'alignement avait été découvert dans l'un des sondages réalisés par l'équipe Hadès en 2005¹⁰⁶.

Le mur M 111 délimite en tout cas un sol dallé qui se développe sur l'emprise de la cour d'honneur. Nous avons déjà vu que le Sondage I avait livré un tel sol de dalles de formes irrégulières en brèche volcanique ; le Sondage II a lui aussi montré la présence

à la salle 5.2 (POR 94) et de là au rez-de-chaussée du bâtiment 2 par la porte POR 75 mais aussi à la pièce 5.1. Cette dernière était également accessible directement depuis la cour par la porte POR 107. La tour d'escalier permettait enfin d'accéder à l'étage du bâtiment 1 dans l'angle sud-est de la pièce Esp 1.6 ; elle permettait probablement d'accéder également à l'étage situé au-dessus des pièces 5.1 et 5.2, à moins que le ressaut visible sur le mur M 3 n'ait servi qu'à accueillir un plafond et à masquer les combles du bâtiment. On doit enfin restituer une probable toiture en appentis pour cet édifice appuyé contre la façade est du bâtiment 2.

La cour

Quelques éléments architecturaux ont pu être identifiés pour la cour d'honneur du château. En particulier, un mur d'orientation nord-sud (M 111) part de l'angle sud-est de la salle 5.1 et vient s'appuyer contre son mur sud (M 3) [Fig. 110]. Cette maçonnerie est très arasée mais elle semble avoir formé le lien entre la Seigneurie et la bâtiment sud de la cour d'honneur à la fin du Moyen Âge ; c'est probablement dans ce mur que le portail d'accès à la cour d'honneur était aménagé. Il faudra poursuivre les investigations pour éclaircir ce



Fig. 111 : Sondage II : coupe stratigraphique sud et niveaux de sol de la cour de part et d'autre du mur de clôture M 111. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

¹⁰⁶

Sondage Hadès n° 3.



Fig. 112 : Sondage II : canalisations successives au nord-est de la tour d'escalier sud-est. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

d'un sol identique (SOL 109 et 93) le long du mur M 90 autour de la cote 800,49 m. Ce sol a disparu par endroits, mais il semble globalement en bon état de conservation et devait vraisemblablement se développer dans toute la cour. Une couche de terre (US 5090) d'environ 10 cm d'épaisseur, au sommet de laquelle s'est développée une couche de terre



Fig. 113 : Sondage II : canalisation en pierres (CAN 206 à gauche) et canalisation en tuiles et pierres (CAN 188 à droite). Cliché : L. D'Agostino, 2007.



végétale (US 5001) couvre aujourd'hui ce sol et forme le sol gazonné actuel (SOL 89) [Fig. 111].

À l'ouest du mur M 111, le niveau de circulation semble en revanche avoir été constitué par le rocher nu ou une couche de terre végétale à sa surface (US 5081). Trois couches successives d'effondrement (US 5080, 5079, 5083) se succèdent à sa surface le long du mur M3 de la Seigneurie sur une épaisseur atteignant 0,60 m.

Fig. 114 : Sondage II : détail de la canalisation CAN 206. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Récupération des eaux pluviales et réseaux de canalisations

Deux zones du sondage ont livré des informations intéressantes sur le système de récupération d'eaux pluviales de la Seigneurie et l'alimentation de la citerne de la cour d'honneur.

Au nord-est de la tour d'escalier Esp 1.7, deux canalisations successives ont été identifiées [Fig. 112 et 113]. La première et la plus ancienne (CAN 206) est aménagée à la surface du rocher. Elle présente une orientation nord-ouest / sud-est et a été construite sur un épais lit de mortier de chaux beige. Des dalles de brèche volcanique rectangulaires soigneusement taillées et creusées

d'une profonde rigole (environ 12 cm) forment le fond de la canalisation ; elles sont liées d'un mortier hydraulique de couleur rose [Fig. 114]. Les dalles de couverture, qui apparaissent à la cote 800,44 m, sont posées perpendiculairement au sens d'écoulement de la canalisation et elles aussi liées de mortier hydraulique.

La seconde canalisation (CAN 188) a été installée un peu à l'est et au-dessus de la canalisation CAN 206 et l'a probablement remplacée, même si on ne peut attester dans la zone fouillée que le premier système a bien été condamné par cette construction. Si un épais lit de mortier beige forme aussi la base de la maçonnerie, la nature de l'aménagement est assez différente : en effet, le fond de la canalisation est ici formé de tuiles creuses posées bout à bout avec un léger chevauchement ; un mortier hydraulique assure là aussi l'étanchéité de l'ensemble [Fig. 115]. Des dalles de brèche forment également la couverture de cette canalisation dont le niveau d'apparition se situe autour de la cote 800,52 m. L'écoulement de ces deux canalisations s'effectuait vers le sud-est. Leur extrémité sud-est a été arrachée, sans qu'il ait été possible d'en déterminer la raison dans l'emprise du sondage.



Fig. 115 : Sondage II : détail de la canalisation CAN 188.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 116 : Sondage II : canalisations successives dans la cour d'honneur à l'est du mur M 90. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Plus au sud, deux autres canalisations ont été découvertes le long du mur M 90 [Fig. 116]. La plus ancienne (CAN 186) est assez mal conservée, même si elle n'apparaît qu'assez profondément, à la cote 800,06 m. Les dalles de couverture ont disparu, de même que les dalles de fond ; seules subsistent la maçonnerie formant le fond de la canalisation (US 5097) et sa paroi orientale (US 5095) [Fig. 117]. Néanmoins, le fond, situé à la cote 799,76 m, montre encore le négatif de deux dalles rectangulaires et un joint de mortier hydraulique à leur jonction ; ces observations, de même que le profil en auge de la maçonnerie, tendent à démontrer qu'il s'agit bien là des vestiges d'une canalisation.



Fig. 117 : Sondage II : négatif des dalles de fond de la canalisation CAN 186. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Celle-ci a été démolie au moment de l'aménagement d'une seconde canalisation (CAN 99) prenant naissance au niveau du parement oriental de M 90. L'un des blocs du parement (US 5046) est en effet disposé légèrement en saillie sur le mur, formant une sorte de pilastre, et son centre est creusé d'un trou circulaire vertical ; une feuillure circulaire creusée à la surface du bloc servait à accueillir un autre bloc identique par-dessus¹⁰⁷ [Fig. 118]. L'étanchéité de l'ensemble était assurée par un mortier de tuileau. Cet élément témoigne de l'aménagement dans l'épaisseur du mur d'une conduite d'eau verticale servant à la récupération des eaux de pluie. Le sommet du mur sud (M 6) du bâtiment 1 de la Seigneurie est doté d'une corniche dont la face supérieure est creusée



Fig. 118 : Sondage II : pilastre en saillie sur le mur M 90 formant chéneau et départ de la canalisation CAN 99. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

d'une gouttière, ce qui tend à indiquer que les eaux de la toiture était canalisée successivement dans la gouttière, sur le rebord de la toiture de la tour d'escalier où devait prendre place une autre gouttière, puis dans le chéneau de pierre aménagé dans l'épaisseur du mur M 90 ; de là, l'eau s'écoulait par une canalisation (CAN 99) partant du parement du mur M 90 en direction du sud-est. Une tranchée (TRF 108) large de 1,10 m à 1,50 m a été creusée dans le terrain en place (US 5050/5077) afin d'installer la canalisation. Le fond de la tranchée a été rempli par une maçonnerie

de mortier accueillant la canalisation proprement dite, dont seules les dalles de couverture, de gros blocs de brèche posés dans le sens d'écoulement de la canalisation, ont été observées ; elles n'ont pas été démontées pour observer le fond de la canalisation. Ces dalles de couvertures, ainsi que la jonction avec le mur M 90, sont liées au mortier hydraulique, attestant la fonction de cet aménagement. Le reste de la tranchée était comblé de terre et de très nombreux fragments de tuiles (US 5078), témoignant d'une campagne de travaux probablement importante sur les bâtiments environnants. L'ensemble a ensuite été scellé par les niveaux de remblais (US 5122 et 5015) qui ont servi de lit de pose au sol dallé de la cour (SOL 93) [Fig. 119].

Cet ensemble montre l'existence de deux réseaux successifs de collecte d'eau. Le premier est représenté par les canalisations CAN 206 et CAN 186 ; ces deux aménagements, même s'il reste impossible

¹⁰⁷ Plusieurs blocs de ce type sont conservés à proximité du donjon et proviennent probablement de ce type d'aménagement, voire de ce mur même.



Fig. 119 : Sondage II : coupe stratigraphique sud au niveau de la tranchée de fondation de la canalisation CAN 99 (à droite), recoupant la canalisation CAN 186 (à gauche). Au sommet de la coupe, sol dallé de la cour (SOL 93). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

d'affirmer leur identité en l'absence de lien physique, sont de factures similaires. Si la CAN 186 est très abîmée, les négatifs des dalles de fond correspondent à la forme et aux dimensions des dalles de la CAN 206 ; de plus, leur orientation est identique et elles sont dans le même alignement. Ajoutons que la dénivellation observée entre le fond des deux sections de la canalisation est d'environ 8 cm/m vers le sud-est, ce qui est tout à fait correct pour assurer un écoulement constant de l'eau. Il reste difficile d'estimer la datation de cet aménagement ; il semble bien lié à la Seigneurie et donc datable au plus tôt du XII^{ème} siècle, mais il est antérieur à la construction de la tour d'escalier Esp 1.7 et du mur M 90 au milieu du XV^{ème} siècle. Nous ne pouvons être plus précis en l'absence d'une étude fine du mobilier contenu dans les couches stratigraphiques voisines.

Le deuxième réseau est représenté par la canalisation CAN 99 ; CAN 188, sans qu'il soit possible de l'affirmer avec certitude, lui est probablement contemporaine au vu de leurs niveaux d'apparition (800,45 m et 800,53 m pour les points les plus hauts des dalles de couverture). Cet aménagement est contemporain de la construction de la tour d'escalier et du mur M 90, dont nous avons vu qu'ils sont édifiés vers le milieu du XV^{ème} siècle. Il est intéressant de noter que le système de conduite d'eau aménagé dans l'épaisseur d'un pilastre en saillie sur le parement du mur M 90 trouve un équivalent plus tardif au château de Saint-Vidal, situé à quelques kilomètres de Polignac [Fig. 120] : la cour centrale du château, édifiée vers 1560-1570, montre une demi-colonne engagée dont les blocs formant le



Fig. 120 : Château de Saint-Vidal (Haute-Loire), colonne engagée formant chéneau. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

fût sont liés de mortier hydraulique ; elle récupère les eaux de toiture de la cour pour les acheminer vers une citerne.

À Polignac, le réseau de canalisations semble destiné à alimenter la citerne de la cour d'honneur, vers laquelle ils sont orientés. Celle-ci, bien qu'attribuée à tort à l'époque romaine¹⁰⁸, est en très bon état de conservation. De plan carré d'environ 7,00 m de côté, elle est formée par deux vaisseaux parallèles de 3,30 m de largeur voûtés en berceau brisé [Fig. 21 et 22]. Les deux voûtes retombent au centre de la citerne sur une rangée de quatre piles carrées reliées par des arcs en plein cintre [Fig. 121]. Les angles des piles sont abaissés de larges chanfreins sur le fût. Les murs sont en moyen appareil régulier. À l'exception des voûtes, l'ensemble des maçonneries sont liées d'un mortier hydraulique de couleur rouge rosé ; un épais enduit de mortier de tuileau recouvre ensuite le sol et les murs. Enfin, des déversoirs, qui sont clairement à relier au réseau de canalisations mis au jour, sont aménagés



Fig. 122 : Déversoir nord-est de la citerne de la cour centrale. Cliché : L. D'Agostino, 2006.



Fig. 121 : Arcature séparant les deux vaisseaux de la citerne de la cour centrale. Cliché : L. D'Agostino, 2006.

sous les voûtes à chaque extrémité des deux vaisseaux [Fig. 122]. Le seul accès à cet ensemble particulièrement intéressant est la margelle de puits située à l'extrémité ouest du vaisseau sud, au faite de la voûte ; cette margelle en arkose, qui porte les traces d'une armature métallique destinée à supporter les seaux, est peut-être un remploi d'époque romaine. Néanmoins, le reste

de la citerne est bien médiéval, même si elle reste difficile à dater. Les observations réalisées plus haut sur les canalisations tendent à prouver que son état actuel remonte au milieu du XV^{ème} siècle ; l'existence d'un réseau de canalisations plus ancien laisse toutefois supposer de l'existence d'une citerne avant cette date. La question reste à élucider ; les observations réalisées en 2007 sont trop succinctes pour permettre une plus grande précision.

5.3.3 Sondage III

Le Sondage III [Planches XXI et XXII], de forme assez irrégulière du fait des décapages réalisés en 2006 par l'association *Études et Chantiers* le long de la façade ouest du bâtiment principal de la Seigneurie (M 11), a repris la zone déjà dégagée sur une surface d'environ 48 m² ; il a d'autre part été étendu à l'est du mur M 11, à l'intérieur du bâtiment 1, à l'emplacement supposé du mur de refend longitudinal M 9, sur une surface d'environ 10 m² [Fig. 123]. Les nettoyages des maçonneries ainsi que la fouille et les relevés du secteur ont été réalisés en partenariat avec *Études et Chantiers* afin de sensibiliser les bénévoles de l'association à la pratique archéologique.

Données sur le bâtiment 1

La façade sud est parmi les moins bien conservées de l'ensemble de la Seigneurie. M 11 subsiste sur

¹⁰⁸ C'est le fameux « puits de l'Oracle ».

16,80 m de longueur ; il montre une épaisseur de 1,20 m et est conservé sur une à dix assises de hauteur, soit environ 1,70 m au maximum. Les parements, bien qu'usés et montrant parfois des lacunes, sont constitués d'un moyen appareil régulier de brèche volcanique jaune. Les assises respectent une horizontalité assez régulière, tandis que le liant de mortier montre un sable roulé de rivière de calibre millimétrique à centimétrique. Les photographies anciennes livrent une information importante. Cette façade semble avoir possédé au milieu de sa longueur un portail que l'on qualifiera volontiers de roman : sans commune mesure avec les autres portes romanes conservées, il possédait un piédroit formant colonnette et un arc extradossé d'une archivolte moulurée, éléments qui tendent à prouver l'importance majeure de cette porte dans le bâtiment¹⁰⁹. Si la façade orientale était bien la façade principale de l'édifice au XV^{ème} siècle, il semble qu'à l'époque romane la façade ouest ait accueilli l'un des accès privilégiés de l'*aula*, donnant directement sur le premier niveau. Nous reviendrons sur ces questions lorsque nous aurons pu examiner les clichés originaux.



Fig. 123 : Vue d'ensemble du Sondage III, implanté de part et d'autre de la façade ouest du logis roman (M 11).
Cliché : L. D'Agostino, 2007.

¹⁰⁹ Cliché de Charles Lenormand, vers 1870-1876 (Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine) ; publié par SOUDIÈRE-NIAULT Judicaël de la, « Haute-Loire. Polignac, découverte d'un palais roman dans un château », *Bulletin Monumental*, fascicule IV, n° 164, 2006, p. 388. Si l'information est intéressante au plus haut point, l'auteur en tire des conclusions hâtives : à ses yeux, « sa position centrée dans le mur entraine en contradiction avec un mur de refend (indatable) qui partage le bâtiment dans le sens longitudinal ; il en résulte que ce mur n'existait pas dans le premier état de la Seigneurie et, par conséquent, que l'on est en présence d'une aula dont les dimensions intérieures étaient considérables (14,2 x 22,9 m) ». Si l'estimation de la position exacte du dit portail sur la longueur du mur reste hasardeuse d'après une vue oblique en contre-plongée, il nous semble au contraire que la photographie montre un léger décalage entre le portail et le refend (notre M 9), n'interdisant pas à ces deux structures de fonctionner ensemble, le portail donnant accès à la partie nord du bâtiment. En outre, et sans préjuger de la possibilité au XII^{ème} siècle de trouver des poutres d'une portée de 14,20 m pour un plancher sans aucun dispositif de soutènement, nous avons pu montrer plus haut que plusieurs états chronologiques étaient discernables dans ce mur de refend « indatable » et qu'il conservait dans sa partie basse les traces, certes partielles, d'un autre portail tout à fait similaire à ceux visibles dans les façades nord et sud. Ce dernier, ainsi que toute la partie inférieure du mur M 9 sur une hauteur de 2 m environ, sont bel et bien attribuables à l'état primitif du bâtiment, roman.

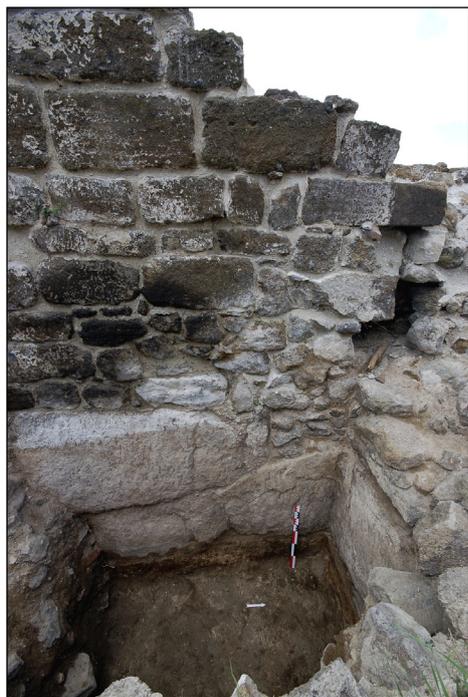


Fig. 124 : Sondage III : banquettes taillées dans le substrat formant le soubassement du mur M 11 et du refend M 5/M 9 au niveau de la pièce sud-ouest du bâtiment 1 (Esp 1.11) et arrachement du chaînage des deux murs. Le sol est formé par le rocher aplani enduit de mortier remontant sur les parois. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Au sud, le sol de la pièce sud-ouest (Esp 1.11, SOL 163) apparaît à la cote 801,38 m. Il est constitué du rocher nu et aplani (US 1253), où sont conservées des plaques d'un enduit de mortier remontant le long des murs (US 1252). Celui-ci a pu servir à assainir le sol du bâtiment ; de telles plaques de mortier avaient

été identifiées sur le rocher dans la même pièce par l'équipe Hadès en 2004. Néanmoins, aucun négatif n'est visible à sa surface, même dans les parties bien conservées qui sont parfaitement lissées, et il est peu probable que ce mortier ait servi de lit de pose à un sol dallé ou carrelé. En revanche, son niveau inférieur d'une vingtaine de centimètre au foyer de la cheminée CHE 51, pourrait indiquer qu'une structure plus épaisse, de type plancher, a pris place sur ce lit de mortier.

Au nord, le niveau de sol du bâtiment n'a pas été reconnu, la fouille n'ayant pu être menée à son terme en toute sécurité. Elle a donc été arrêtée à la cote 801,36 m. En revanche, une maçonnerie de construction très sommaire (M 127) formant une banquette le long du mur M 11 a été reconnue¹¹⁰, sans qu'il ait été possible en l'état de déterminer sa fonction.

Toutes ces structures sont recouvertes sur une hauteur allant jusqu'à 1,85 m, de plusieurs niveaux

À l'intérieur du bâtiment, le sondage a montré que le mur M 9 était vraisemblablement chaîné avec la façade M 11 : le parement de cette dernière montre l'arrachement des moellons du mur M 9 posés en carreau puis en boutisse une assise sur deux ; d'autre part, les deux maçonneries sont fondées sur des banquettes (US 1145) taillées dans la brèche sur une hauteur de près de 1,00 m dans cette zone, formant un ressaut à la naissance des maçonneries [Fig. 124]. Aucune trace de retaille n'est visible et il semble bien que les deux banquettes aient été réalisées en même temps, dessinant dans le rocher le plan de l'édifice. Dans la partie orientale du sondage, le socle rocheux devait présenter un creux, qui a été comblé par la pose de moellons complétant cette originale fondation du mur. Les tailleurs de pierre (ou doit-on les appeler carriers ?) ont par ailleurs incisé les faces verticales de ces banquettes de faux joints imitant l'appareil des murs. Sur le côté nord du mur M 9, l'aménagement de la banquette a recoupé par le milieu un ancien trou de poteau taillé dans le rocher (TRP 186) [Fig. 125] ; celui-ci est probablement à mettre en relation avec les autres trous de poteaux mis au jour à l'ouest du mur M 11, qui appartiennent vraisemblablement à une construction antérieure.



Fig. 125 : Sondage III : soubassement du refend M 5/M 9 taillé dans le rocher. Un trou de poteau (TRP 186) plus ancien a été recoupé par le creusement des banquettes rocheuses. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

¹¹⁰

Le sommet de cette structure apparaît à la cote 801,82 m.

d'effondrement liés à la ruine du bâtiment [Planche XXII]¹¹¹.



Fig. 126 : Vue d'ensemble de la partie ouest du Sondage III : trous de poteaux d'un bâtiment en bois et structures accolées à la façade ouest du logis roman. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Constructions accolées au bâtiment 1 à l'ouest

À l'ouest du mur de façade du bâtiment 1 (M 11), se développent des structures recouvertes jusqu'en 2006 par une couche de terre végétale et de remblais [Fig. 126]. Ces constructions et une zone rocheuse où sont apparus plusieurs trous de poteaux, étant extérieures au bâtiment proprement dit, ont été définies comme le Secteur 6. Deux constructions distinctes ont été accolées successivement au parement ouest du mur M 11.

La première de ces constructions est un petit édicule maçonné (Esp 6.2) de 2,85 m de longueur nord-sud par 1,30 m de largeur est-ouest, constitué de murs de moellons grossièrement équarris liés d'un mortier beige-jaune, venu s'appuyer la façade ouest (M 11) [Fig. 127]. Il est délimité



Fig. 127 : Sondage III : fosse de latrines maçonnée (Esp 6.2) accolée contre la façade ouest du logis roman (M 11). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

¹¹¹ Pour le détail de la description de ces couches, intéressant peu notre propos, nous renverrons à l'ANNEXE 4 : Inventaire des Unités stratigraphiques. Les effondrements successifs sont formés de part et d'autre du mur M 9 par les US 1245, 1155, 1214, 1213, 1256, 1181, 1170, 1260, 1138, 1210, 1208.



Fig. 128 : Sondage III : vue du regard ouvert à la base du mur M 117 et servant vraisemblablement à la vidange de la fosse de latrines. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

niveau d'effondrement (US 6006), par une couche de terre organique fouillée par passes successives (US 6007, 6008, 6010, 6011) contenant de nombreux artefacts parmi lesquels on mentionnera plusieurs vases et jattes de terre cuite glaçurées, des fragments de plusieurs verres à pieds décorés, ou encore un manche de couteau en andouiller, éléments qui semblent dater en première analyse de l'Époque Moderne, plus vraisemblablement du XVII^{ème} ou du XVIII^{ème} siècle. Cette couche très riche en mobilier, à vocation de dépotoir, couvrait une couche plus cendreuse (US 6014) elle aussi chargée en mobilier (clous, os de faune, verre, céramique). Au fond de la structure, un amas roche en cendres et charbons (US 6016) recouvrait l'épais enduit de mortier (US 6017) formant le fond de la structure. L'étroitesse de l'édicule, la présence d'un regard à sa base et son comblement de rejets de foyers et d'objets mis au rebut tendent à indiquer sa fonction : il s'agit très probablement d'une fosse de latrines¹¹² dont l'accès devait se trouver à l'étage du logis, reconvertie en dépotoir en fin d'utilisation. L'enduit couvrant l'intérieur avait une vocation d'étanchéité et d'assainissement, tandis que le regard devait permettre de purger la fosse assez régulièrement.

Une seconde construction est représentée par des murets liés d'une terre brune venant englober en grande partie la fosse de latrines pour former une sorte de terrasse en avant du mur M 11 (Esp 6.1) [Fig. 126]. Elle est formée par les murs M 113, qui vient s'appuyer sur l'angle sud-ouest de la fosse de latrines, M 114, parallèle à M 11, et M 115, qui vient fermer la terrasse au nord et rejoindre l'angle nord-ouest du bâtiment 1. Très détruit, l'angle nord-ouest de la structure n'a pas été reconnu en l'absence d'une fouille exhaustive. Les murets sont conservés



Fig. 129 : Trous de poteaux creusés dans le substrat et muret de soutènement de terrasse accolé à la façade ouest du logis roman. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

¹¹² Pour quelques généralités sur l'hygiène médiévale en contexte castral et les fosses de latrines, voir MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence. La résidence et les éléments d'architecture*, Paris, t. 2, 1993, p. 170 ; MONNET Catherine (dir.), *L'évacuation des déchets en milieu urbain au Bas Moyen Âge : l'exemple de la cour Napoléon du Louvre*, Louvain-la-Neuve, 1992.

sur une hauteur allant jusqu'à 1,20 m. Ils sont parementés sur leur face externe (en direction de la cour) [Fig. 129], mais leur face interne n'est constituée que d'un blocage grossier destiné à soutenir le poids des terres situées à l'arrière, jusqu'au mur M 11. Ces couches de remblais successives (US 6012, 6005) sont composées de terre noire assez organique contenant quelques fragments de terres cuites architecturales mais aussi de nodules de mortier. La couche supérieure (US 6004) contient plus de pierres et peut correspondre en partie à l'effondrement des murets.

Un bâtiment sur poteaux de bois

Plus à l'ouest, seul le rocher (US 6003) nu et assez plat est apparent ; il avait déjà été décapé de manière intempestive lors de l'intervention d'*Études et Chantiers* en 2006, ne laissant subsister que quelques lambeaux de stratigraphie en place. Celle-ci montre néanmoins qu'une couche de terre végétale assez épaisse recouvrait l'intégralité de la zone (US 6042) ; elle surmontait un niveau de terre mêlée de nodules de mortier et de pierres (US 6043) pouvant correspondre à la ruine des bâtiments voisins. Le rocher était quant à lui couvert d'une couche de terre humifère (US 6044) d'une dizaine de centimètres d'épaisseur. Cette zone a livré néanmoins les vestiges les plus anciens du secteur, même s'ils sont peu spectaculaires. Il s'agit d'une série de six trous de poteaux creusés dans le substrat rocheux ; ils sont conservés en moyenne sur 10 à 15 cm de hauteur [Fig. 126 et 129]. Quatre de ces trous forment un alignement nord-sud désaxé par rapport à l'alignement des murs M 114 et M 11 ; le plus septentrional, TRP 191, est d'un diamètre maximum de 60 cm, tandis que les trois autres (TRP 193, 194, 195) varient de 20 à 25 cm de diamètre. Un cinquième trou (TRP 190), de 25 cm de diamètre, forme un retour à angle droit en direction de l'est à partir du TRP 191 ; ce dernier, de plus fort diamètre que les autres, est probablement un poteau cornier au regard de sa position. Un sixième trou (TRP 192) forme un étroit rectangle avec les TRP 190, 191 et 193. Ces structures, qui étaient déjà en grande partie vidées de leur comblement à l'issue de l'intervention d'*Études et Chantiers* en 2006, peuvent appartenir à un bâtiment en bois ; leur orientation diffère de celles des maçonneries et nous ne pouvons donc pas envisager qu'elles aient servi à installer les perches d'un échafaudage. Leur faible profondeur indique également que le rocher a pu être retaillé à l'occasion de la construction du logis roman, dont nous avons vu qu'elle avait remodelé complètement le substrat dans l'emprise de l'édifice. Ces trous de poteaux sont probablement à mettre en relation avec celui mis en évidence à l'intérieur du bâtiment 1, retaillé lors du creusement de la banquette de fondation du mur M 9 (TRP 186). La restitution de l'emprise supposée de ce bâtiment permet d'envisager la présence d'autres vestiges lui appartenant sous la terrasse Esp 6.1 et peut-être un poteau cornier sous l'angle formé par les murs M 113 et M 114.

Éléments de chronologie

Toutes ces constructions restent difficiles à dater. La plus ancienne est, nous venons de l'évoquer, le bâtiment sur poteaux, qui appartient vraisemblablement à une phase antérieure au XII^{ème} siècle. Sa datation reste problématique : il peut s'agir d'un bâtiment néolithique ou protohistorique comme le suggère la céramique mise au jour dans ce secteur, mais il peut tout aussi bien s'agir d'un bâtiment du Haut Moyen Âge, datable de la première occupation castrale connue (X^{ème}-XI^{ème} siècle). La fosse de latrines appartient quant à elle vraisemblablement à la fin du Moyen Âge, si l'on considère que le portail roman situé dans le mur M 11, d'après les photographies anciennes, occupait une position proche et a pu être bouché au moins en partie par cette construction. Dans tous les cas, il faut envisager son édification à une période à laquelle la façade principale du bâtiment donnait déjà sur la cour d'honneur, à partir du XV^{ème} siècle semble-t-il. Enfin, la terrasse et ses murets de soutènement ont été aménagés après la fosse de latrines, mais peut-être dans un temps assez rapproché ; en effet, on peut envisager que cette construction était destinée à masquer partiellement cet édifice disgracieux et à assurer une diffusion de son contenu dans les terres de la terrasse, jouant tout à la fois un rôle ornemental et hygiénique.

5.3.4 Sondage IV

Le Sondage IV [Planche XXIII] a été implanté perpendiculairement au mur nord de la Seigneurie (M 12), de part et d'autre de celui-ci, sous la forme d'une tranchée d'orientation nord-sud de 6,60 m de longueur par 1,30 m de largeur, soit environ 8,5 m². Il a été installé au niveau d'une des portes appartenant à l'état roman du bâtiment (POR 128), contemporaine du premier état du mur M 12 [Fig. 130].

Données sur le bâtiment 1

Le mur gouttereau nord de l'*aula* romane est ici épais de 1,30 m et la porte, construite en moyen appareil de brèche volcanique et haute de 1,95 m, est couverte d'un arc en plein cintre. L'arrière-voissure est formée par un arc surbaissé amorti sur les tableaux de la porte. Au niveau du sondage, le mur M 12 est fondé sur une banquette rocheuse de section rectangulaire taillée dans le socle de brèche, formant un ressaut de 10 cm de largeur à la naissance du mur ; cette banquette est haute de 0,75 m à l'intérieur du bâtiment et forme donc une forte dénivellation entre le niveau du sol dans l'emprise de la porte (US 1263) et celui de l'intérieur du bâtiment (US 1258)¹¹³. Nous reviendrons sur cette question. Le sol de la porte est directement formé par le rocher (US 1263) et par un calage de petites pierres à l'ouest (US 1207) ; le seuil (US 1136) est quant à lui constitué de deux moellons de brèche portant de fortes traces d'usure [Fig. 131].

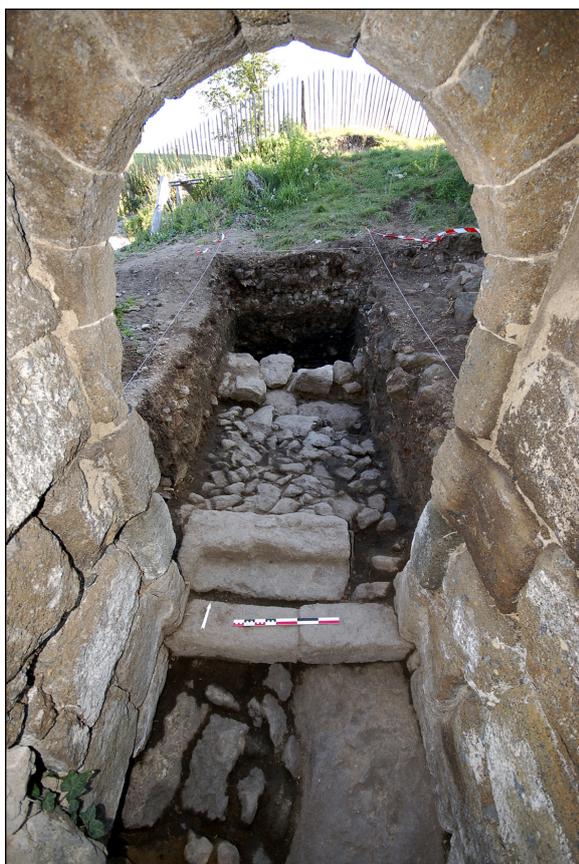


Fig. 131 : Sondage IV : seuil de la porte POR 128 de la façade nord du logis roman. Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 130 : Vue d'ensemble du Sondage IV. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

À l'intérieur de la salle nord-ouest du bâtiment 1 (Esp 1.13), le sondage a livré une portion de voûte qui couvrait la salle dans le sens est-ouest (VOU 161) ; la faible portion conservée¹¹⁴ montre qu'il s'agissait d'une voûte en berceau probablement surbaissé au vu de son profil [Fig. 132 et 133]. Celle-ci s'est effondrée sur le sol du bâtiment, comme en témoignent les nombreux claveaux mis au jour dans le sondage (US 1257). Les parties hautes des murs sont ensuite tombées par dessus (US 1254), formant au total une couche d'effondrement de 1,60 à 2,00 m d'épaisseur à l'aplomb du mur. La construction de la voûte est venue condamner la porte romane, comme le démontrent les deux claveaux encore en place dans son embrasure (US 1158) ; elle dut être débouchée tardivement, après l'effondrement des murs, peut-être au XIX^{ème} ou au début du XX^{ème} siècle.

Quoi qu'il en soit, le rocher à l'intérieur du bâtiment ne montre aucune trace de lit de pose d'un sol de pierres ou de terre cuite ; peut-être

¹¹³ Le sol au niveau de la porte est à la cote 802,15 m, tandis que le sol rocheux à l'intérieur du bâtiment est à la cote 801,40 m.

¹¹⁴ Il a fallu conserver une berme sous la voûte pour la soutenir ; sa consolidation semble compromise, celle-ci venant simplement s'appuyer sur le parement sud du mur M 12, sans aucun chaînage.



Fig. 132 : Sondage IV : claveaux effondrés de la voûte de la pièce Esp 1.13 (VOU 161). Cliché : L. D'Agostino, 2007.

sol intérieur actuel, mais à seulement 1,83 m du seuil de la porte POR 128, qui lui est contemporaine, ce qui est un peu juste pour un portail un tant soit peu monumental. Il sera nécessaire de poursuivre les recherches pour résoudre cette question.

faut-il envisager l'existence d'un plancher au rez-de-chaussée, dont les poutres auraient été installées directement sur la surface aplaniée du rocher, ce qui réduirait sensiblement la dénivellation entre la porte romane (POR 128) et le niveau intérieur. Il reste difficile en l'état d'affirmer que le sol intérieur de l'édifice n'a pas été surcreusé à la fin du Moyen Âge ou au XVI^{ème} siècle ; néanmoins, la dénivellation peut être très facilement absorbée par un court emmarchement, qu'il soit en pierres ou en bois. Cette hypothèse semble renforcée par la hauteur du portail roman situé quelques mètres plus à l'est, dont on peut restituer le linteau à la cote 804,14 m, soit à 2,87 m du



Fig. 133 : Sondage IV : coupe stratigraphique est et vestiges de la voûte VOU 161, venue boucher la porte romane POR 128. Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 134 : Sondage IV : sol en calade et solin maçonné appartenant à une galerie de la fin du Moyen Âge construite le long de la façade nord du logis roman. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Une galerie de circulation

À l'extérieur du bâtiment, du côté nord, les vestiges en place apparaissent à la cote 802,53 m, sous quatre couches d'effondrement ou de remblais successives¹¹⁵. Une maçonnerie très arasée (M 157) a été reconnue 1,90 m à l'ouest de la façade nord du bâtiment (M 12) ; large de 0,70 à 0,80 m et constituée de blocs de brèche volcanique grossièrement équarris liés de mortier, elle est fondée sur une banquette creusée dans le rocher (US 1199) et suit une orientation est-ouest parallèle à la façade. Entre ces deux murs, une calade de blocs de brèche bruts et très érodés forme le SOL 126 à la cote 802,34 m [Fig. 134 et 135]. Au-devant de la porte POR 128, un gros moellon soigneusement entaillé d'une marche (EMM 171) a été installé en saillie à la surface du sol et semble avoir formé une barrière destinée à empêcher le ruissellement des eaux de pluie à l'intérieur du bâtiment ; le seuil de la porte se trouve en effet sensiblement à la même altitude que le SOL 126. Ces différentes structures semblent devoir être mises en relation directe avec les trous de poutres observées dans le parement nord du mur M 12, ainsi qu'avec les deux portes s'ouvrant à l'étage du bâtiment sur cette façade (POR 129 et POR 132). Le mur M 157 semble ainsi avoir formé le mur bahut d'une galerie de circulation de deux



Fig. 135 : Sondage IV : coupe stratigraphique ouest.
Cliché : L. D'Agostino, 2007.

niveaux construite en avant de la façade et destinée à desservir à la fois le rez-de-chaussée, mais aussi l'étage du bâtiment.

Nous l'avons vu, les deux portes de l'étage ont clairement été percées dans le mur roman et les décors d'arcs en accolade ornant les linteaux indiquent la seconde moitié du XV^{ème} siècle. La construction de la galerie dans son ensemble doit pouvoir être datée de la même période. Enfin, l'embranchement EMM 171 aménagé au-devant de la porte POR 128 dans le sol de la galerie tend à indiquer que la porte romane était encore en fonction à cette date. La construction de la voûte VOU 161 et le bouchage de la porte romane sont donc vraisemblablement postérieurs à la seconde moitié du XV^{ème} siècle. Rappelons qu'à l'intérieur du bâtiment, les remaniements du XV^{ème} siècle semblent avoir privilégié l'installation de planchers pour l'étage, ainsi que le percement de trous d'empoutrement dans les parements, afin de recevoir les poutres (PLN 169 au niveau du mur M 12). Dans le bâtiment de la Vicomté, même si l'analyse reste à mener dans le détail, le voûtement des salles du rez-de-chaussée semble quant à lui appartenir à des remaniements tardifs, attribuables au mieux à la seconde moitié du XVI^{ème} siècle. Dans le bâtiment de la Seigneurie, la construction des voûtes semble bien lui aussi attribuable à des travaux de la Renaissance, mais pas à ceux du Moyen Âge.

¹¹⁵ Le sol actuel (SOL 125) est à la cote 803,20 m. Les vestiges sont couverts successivement par : une couche de terre et de matériaux de démolition (US 1134) ; une couche plus organique de terre noire (US 1197) pouvant correspondre à une période d'abandon et de développement d'une couche humifère ; deux dernières couches de matériaux de démolition qui semblent plus remaniées, pouvant correspondre à des remblais liés à des travaux (US 1132 et 1131).



Fig. 136 : Vue de l'emprise du Sondage V. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

5.3.5 *Sondage V*

Le Sondage V [Planche XXIV] a été ouvert à l'étage du bâtiment principal de la Seigneurie (SECTEUR I), dans la pièce sud-est (Esp 1.6), au-dessus de la salle voûtée occupant le rez-de-chaussée (Esp 1.5). D'une surface de 2 m², il a été implanté le long du mur sud (M 6), au-devant de l'arcature romane la plus orientale ouvrant sur la façade [Fig. 136]. Il avait pour principal objectif de reconnaître le ou les éventuels sols conservés de cette pièce.

L'extrados de la voûte (US 1128), constitué d'un blocage de petites pierres noyées dans un épais mortier de chaux, a été reconnu autour de la cote 805,70 m. Il faut noter que ce blocage est aujourd'hui très pulvérulent du fait de son exposition permanente aux intempéries ; si la voûte sous-jacente est en bon état, elle subit de nombreuses infiltrations malgré l'épaisse couche de matériaux de démolition qui la couvre. Des dispositions de protection devront être envisagées à l'avenir afin de mettre un terme à sa dégradation. Aucune trace de sol en pierres ou en carreaux de terre cuite n'a été identifiée à la surface de la voûte ; en revanche, un fragment de planche de bois (US 1112), très décomposé, encore en place et bien à plat contre le parement nord du mur M 6 (US 1106), pourrait témoigner de l'existence d'un plancher formant le sol de l'étage (PLN 85) à la cote 805,78 m. Une couche de terre noire humifère (US 1111) à la même altitude pourrait par ailleurs correspondre à la décomposition des autres bois de ce plancher, ainsi



Fig. 137 : Sondage IV : coupe stratigraphique est. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

que des bois de la charpente¹¹⁶.

Le reste de la stratigraphie [Fig. 137] est un cas d'école et l'on trouve empilés successivement sur le niveau supposé du plancher : un niveau épais de 15 cm environ de tuiles canal brisées contenant de nombreux clous (US 1109), correspondant à l'effondrement de la toiture ; un niveau de blocs de pierre, de moellons équarris de brèche volcanique et de mortier (US 1108), épais de 50 à 80 cm, correspondant à l'effondrement des parements des murs ; enfin, une couche de terre végétale (US 1107) de 5 à 10 cm d'épaisseur accueillant la végétation de surface actuelle entre les cotes 806,55 m et 806,85 m et scellant la ruine du bâtiment.

L'examen conjoint des élévations du groupe de la Seigneurie et des données des sondages pratiqués à l'intérieur des édifices et à leurs abords a permis de cerner avec plus de précision la chronologie de l'occupation dans ce secteur de la Forteresse de Polignac. L'interprétation de l'architecture et de l'évolution des édifices composant la Seigneurie, qui resteront encore partiels en l'état de la recherche, ouvrent de nouvelles perspectives quant à la restitution des différentes phases d'occupation au cours du Moyen Âge et de l'Époque Moderne. Avant d'aborder un essai de synthèse, examinons cependant quelques aspects du mobilier mis au jour au cours de l'intervention.

¹¹⁶ L'US 1111 est en effet épaisse de près de 20 cm et la décomposition du plancher seul ne saurait engendrer autant de matière organique.

6 LE MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

Nous ne présenterons ici que succinctement quelques aspects du mobilier découvert lors de l'intervention de 2007. Celui-ci est relativement abondant et recouvre différents aspects de la culture matérielle.

Le mobilier céramique est le plus riche comme de coutume, en particulier pour les périodes médiévales et modernes, même s'il faut noter la présence de tessons appartenant à une occupation du site au Néolithique et durant la Protohistoire, la fin de l'Âge du Bronze en particulier. Seule la céramique néolithique et protohistorique a pu faire l'objet d'un examen préliminaire par Marie-Caroline Kurzaj, qui devra être poursuivi dans les années à venir. Il était prévu de confier à Stéphane Guyot l'examen de la céramique médiévale et moderne, mais les disponibilités de ce dernier n'ont pas permis de mettre en œuvre l'étude qui a été reportée.

Le verre apparaît également comme un élément relativement bien représenté, notamment pour la période moderne avec la mise au jour d'un dépotoir dans une probable fosse de latrines dans le Secteur 6. Ce dépotoir a en effet livré de nombreux fragments d'un ensemble de verres à pieds décorés dont l'étude reste à réaliser. Le verre à vitres est également bien représenté et devra faire l'objet d'une étude spécifique une fois que la fouille sera suffisamment avancée.

Le mobilier métallique a lui aussi été retrouvé en assez grand nombre, même si comme souvent ce sont les clous de charpenterie qui sont les plus fréquents. Néanmoins, quelques pièces vestimentaires sont notables, en particulier une boucle de ceinture et une agrafe décorative en bronze.

Enfin, quelques objets remarquables sont à signaler et témoignent du mode de vie seigneurial : on notera en particulier un manche de couteau pliable en andouiller richement décoré et une enseigne de pèlerinage en jais ou en bitume.

Pour ce qui est des matériaux de construction, ils devront faire l'objet d'une analyse spécifique une fois la fouille suffisamment avancée. Les éléments lapidaires ont fait l'objet d'un inventaire descriptif, mais celui-ci n'est pas livré dans le présent rapport. Il sera présenté en même temps que le reste du lapidaire conservé sur le site et disséminé dans différents lieux de stockage, en particulier près du donjon et dans la salle basse de celui-ci.

Quant aux terres cuites architecturales, elles sont particulièrement nombreuses et variées et n'ont pu être analysées dans le cadre de cette étude. On signalera néanmoins la présence de tuiles à rebord médiévales qu'il faut probablement associer à l'état roman des bâtiments, de quelques carreaux de terre cuite, mais aussi de tuiles canal ornées de crochets (tuiles faîtières ou *imbrices* ?) ou encore décorées de bandes de glaçure de couleur jaune, rouge et noire, témoignant de la couverture des bâtiments à la fin du Moyen Âge.

6.1 LA CÉRAMIQUE NÉOLITHIQUE ET PROTOHISTORIQUE

Marie-Caroline KURZAJ

6.1.1 Histoire de la recherche

Nous considérons, dans ce court bilan, uniquement les découvertes néolithiques et protohistoriques, réalisées sur le plateau ou à proximité immédiate de celui-ci. Elles ne sont évidemment pas les seuls éléments archéologiques mis au jour sur cette commune. En effet, ce secteur est l'un des plus riches au niveau archéologique de Haute-Loire, pour les périodes préhistoriques, protohistoriques et historiques.

Plusieurs découvertes sont effectuées sur la commune de Polignac depuis le XIX^{ème} siècle pour le Néolithique et la Protohistoire. Malheureusement, les archives sont très lacunaires en ce qui concerne la localisation précise de ces éléments. On trouve souvent la mention « sur le plateau », ce qui incite à penser que celles-ci ont été effectuées sur le site de Polignac. Ces sources indiquent la découverte de tessons hallstattiens¹¹⁷. Un autre élément découvert en 1849 est très important. Il s'agit d'une épée de type Miers, datée du Hallstatt C. Malheureusement, nous n'avons aucune indication précise pour sa provenance à part la mention de la commune de Polignac. D'après P.Y. Milcent, qui a repris l'étude

¹¹⁷ GOUNOT R., « Gisement Hallstattien du lycée de garçons du Puy », *B.S.P.F.*, LII, 1955, p.713.

de cet objet, il pourrait provenir d'un contexte funéraire car il a pu identifier des traces de textile dans la pellicule d'oxydation¹¹⁸. En effet, les épées sont souvent emballées dans les sépultures de cette période.

Dans les années 1950, R. Gounot, alors conservateur du musée Crozatier, a réalisé un ramassage de surface sur le plateau. Il a récolté une soixantaine de tessons qu'il attribue à la période hallstattienne¹¹⁹.

Pour la fin du premier âge du Fer, un anneau de jambe en tôle de bronze de type Laurie aurait été trouvé au pied du plateau en 1868. Il est daté du Hallstatt D1-D2¹²⁰. Dans le même secteur, J.-J. Houdré et R. Liabeuf ont mis au jour en 1970 des tessons du Bronze final et du Hallstatt dont un tesson à décor anthropomorphe. En 1975, lors de travaux de terrassements, une fouille de sauvetage fut menée au Pirou, au pied de la plateforme, il s'agit là d'un site chasséen¹²¹.

En ce qui concerne précisément le secteur du Château, L. Simonnet a effectué en 1985, une surveillance de travaux lors de la rénovation d'une partie de la fortification médiévale effondrée. Malheureusement prévenu trop tardivement de ces travaux, il n'a pu observer que les éléments trouvés dans les remblais. D'après les témoignages qu'il a pu récolter, deux niveaux archéologiques ont pu être observés dans la coupe d'un trou sous la fortification¹²². C'est le niveau le plus profond (4 à 5 m sous le niveau du sol actuel) qui aurait livré les vestiges protohistoriques. Le mobilier est attribué par l'inventeur à la période laténienne. Si la description qu'il fait de la céramique grossière non tournée n'est pas très probante pour la période laténienne, il mentionne tout de même deux bords d'écuelles à bords rentrant ainsi qu'un bord à méplat, pouvant être une imitation de céramique à vernis noir. D'autre part, il note la présence de deux fragments d'amphore italique.

6.1.2 Les recherches récentes

Récemment, la princesse de Polignac, propriétaire de la forteresse, a lancé un programme d'étude du site médiéval dans l'optique d'une valorisation du château d'un point de vue touristique. C'est dans ce cadre que plusieurs sondages ont été réalisés par la société Hadès. Ceux-ci se répartissent sur une grande partie du plateau. Plusieurs éléments sont venus confirmer l'occupation durant le néolithique et la protohistoire. En effet, les tessons recueillis, étudiés par Rémi Carne, mettent en valeur l'existence d'une occupation relativement dense durant le Bronze final, période à laquelle se rapporte majoritairement le mobilier céramique antérieur à la période médiévale. L'ensemble de ce mobilier est en position résiduelle, souvent dans des remblais médiévaux ou modernes. Une couche aurait semble-t-il échappé aux perturbations postérieures. Quelques tessons ont été attribués au premier âge du Fer. La période laténienne est représentée par un fragment d'anse d'amphore italique, un tesson de céramique campanienne A et par des fragments d'écuelles à bords rentrant¹²³.

En juillet et août 2007, L. D'Agostino a poursuivi les sondages, spécifiquement sur le logis seigneurial roman. Il nous a permis d'observer le mobilier issu de ces sondages. Parmi le lot de céramique, un nombre non négligeable de tessons appartiennent au néolithique et à la protohistoire [Tableau 1]. L'essentiel de ce mobilier est en position résiduelle. Cependant, dans le secteur 6, situé à l'ouest des bâtiments romans, plusieurs trous de poteaux ont été identifiés dans le substrat.

¹¹⁸ MILCENT P.-Y., *Le premier Age du fer en France centrale*, Mémoire de la Société préhistorique française, 2004, 2 volumes, p. 540.

¹¹⁹ Archives du musée Crozatier

¹²⁰ MILCENT P.-Y., *Le premier Age du fer en France centrale*, Mémoire de la Société préhistorique française, 2004, 2 volumes, p. 541.

¹²¹ HOUDRE J.J., VITAL J., Un gisement chasséen ancien du Pirou (Commune de Polignac, Haute-Loire), *Bull. SPF*, t. 76, 1979, 10-12, p. 355-370.

¹²² SIMONNET L., « Un niveau de la Tène au château de Polignac (Haute-Loire) », *O.P.U.S.*, 1986, p. 37-44.

¹²³ CAMPECH S., MONTANDON B., VERNIN E. et al., *Forteresse de Polignac, commune de Polignac (Haute-Loire)*, Document d'étude préalable, Hadès, SRA Auvergne, 2004, 2 vols, 74 p., 78 fig.

Tableau 1 : Comptage des tessons néolithiques et protohistoriques.

	NR Céramique grossière	NR Céramique fine	NR Total
Secteur 1	20	18	38
Secteur 4	6	12	18
Secteur 6	35	44	79
Secteur 5	85	112	197
Total	146	186	332

L'un d'entre eux a livré trois tessons de dimension importante, attribuables au Bronze final. Ces éléments sont situés à proximité de la couche éventuellement en place, identifiée lors des sondages Hadès. La première observation réalisée de ce mobilier a permis de constater comme pour les sondages de 2004, une relative abondance des vestiges du Bronze final. Cependant, de nombreux tessons démunis de critères typologiques sont difficilement attribuables à une période précise en raison d'une fragmentation assez importante [Fig. 138].

Plusieurs tessons peuvent être attribués au chasséen en raison de l'aspect fin de la pâte, qui est bien cuite, et de la présence abondante du mica comme dégraissant. De plus pour cette période, les surfaces sont généralement polies ou lustrées¹²⁴. Cependant au niveau des formes très peu de bords peuvent être rattachés avec certitude à cette période. Un tesson décoré semble toutefois caractéristique. Il s'agit d'un décor géométrique, de légères incisions, disposées en triangle [Fig. 139, n° 1]. On retrouve le même type de décor au Pirou, station chasséenne située au pied du plateau. D'autre part, les décors semblent faire partie d'une des composantes du Chasséen en Velay. Un autre tesson agrémenté d'un élément de préhension a été rattaché à cette période [Fig. 139, n° 2]. Il semble par ailleurs qu'on puisse ajouter également de nombreux tessons dont le dégraissant de la pâte se compose d'une grande part de mica.

Un important nombre de tessons peuvent être rattachés au Bronze final de manière générale. Là encore, ces tessons se détachent par leur pâte épurée et par un traitement de surface très soigné (lissage et lustrage). Même si les éléments typologiques ne sont pas abondants, ils sont toutefois pertinents.

Un fragment de gobelet, orné de cannelures verticales sur la panse a été identifié. Il peut être attribué au Bronze final II a ou II b [Fig. 140, n° 6]. En effet, les cannelures verticales sont attestées sur des gobelets de cette période à la grotte de cloches à Saint-Martin-d'Ardèche¹²⁵ ou encore dans le défilé de Donzère¹²⁶.

En ce qui concerne la fin de la période, on peut mentionner un gobelet à épaulement, typique du Bronze final IIIb [Fig. 140, n° 1]. A ceci, on peut ajouter un fragment de coupe à cannelures internes. Elles sont présentes jusqu'au début du Hallstatt C [Fig. 140, n° 7].

Pour le premier âge du Fer, aucun tesson n'a pu être identifié avec certitude. D'autre part, un bord de pot tourné lissé pourrait être rattaché à la Tène finale [Fig. 141]. Aucun élément n'est à noter pour la période gallo-romaine.

Ces nouvelles données, permettent de mettre en évidence l'existence d'une occupation de ce site de hauteur assez importante depuis le néolithique moyen et le Bronze final. La fin de l'âge du Fer semble aussi représenté mais de manière beaucoup moins évidente. Toutefois, cette occupation reste

¹²⁴ GEORJON C., *De la néolithisation aux dernières manifestations du chasséen en Auvergne, un bilan*, mémoire de Maîtrise, sous la direction de J.-C. Poursat, Clermont II, 1994, 2 vols, 113 p., 108 fig.

¹²⁵ VITAL J., « La grotte des Cloches à Saint-Martin-d'Ardèche », *B.S.P.F.*, 83, 1983, 11-12, p. 503-541.

¹²⁶ VITAL J., *Protohistoire du défilé de Donzère, l'âge du Bronze dans la Baume des Anges*, D.A.F., édition de la maison des sciences de l'homme, 1991, 147 p.

encore difficile à appréhender car elle ne nous est transmise uniquement par les remblais médiévaux. Il faut espérer que la poursuite des investigations permettra d'éclairer la nature de l'occupation de ce site vraiment imposant dans le paysage. Enfin, il semblerait qu'aucun élément ne permette de confirmer une occupation durant la période gallo-romaine comme cela avait été fortement émis par les érudits du XIX^{ème} siècle.

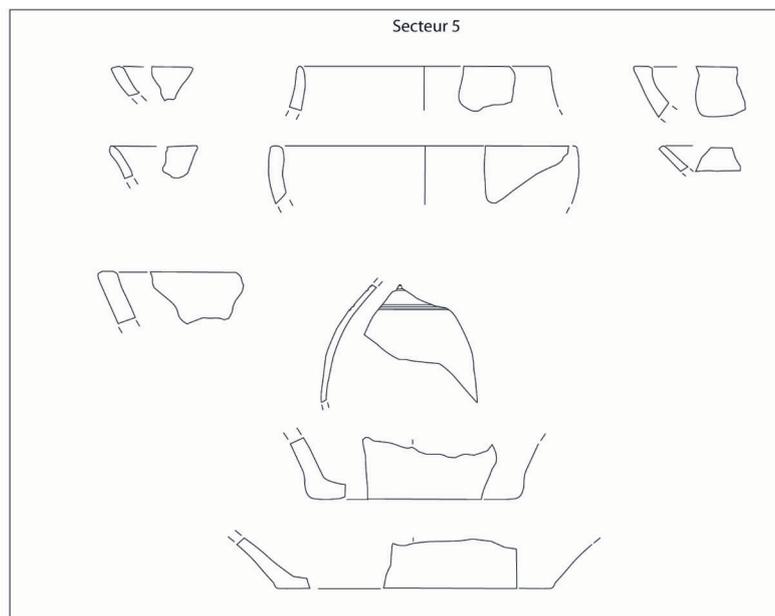
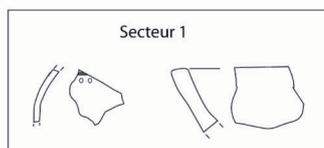
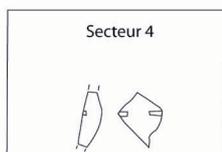
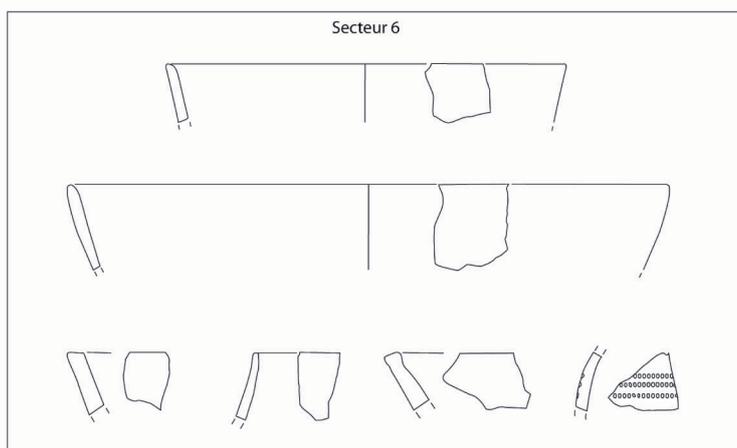


Fig. 138 : Tessons indéterminés.
DAO : M.-C. Kurzaj, 2007.



0 10cm

Fig. 139 : Tessons chasséens.
DAO : M.-C. Kurzaj, 2007.

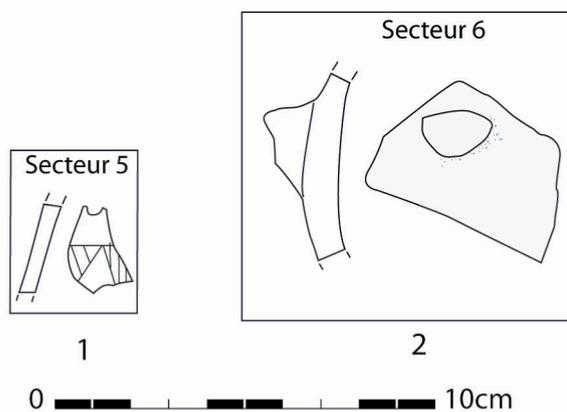


Fig. 140 : Tessons du Bronze Final.
DAO : M.-C. Kurzaj, 2007.

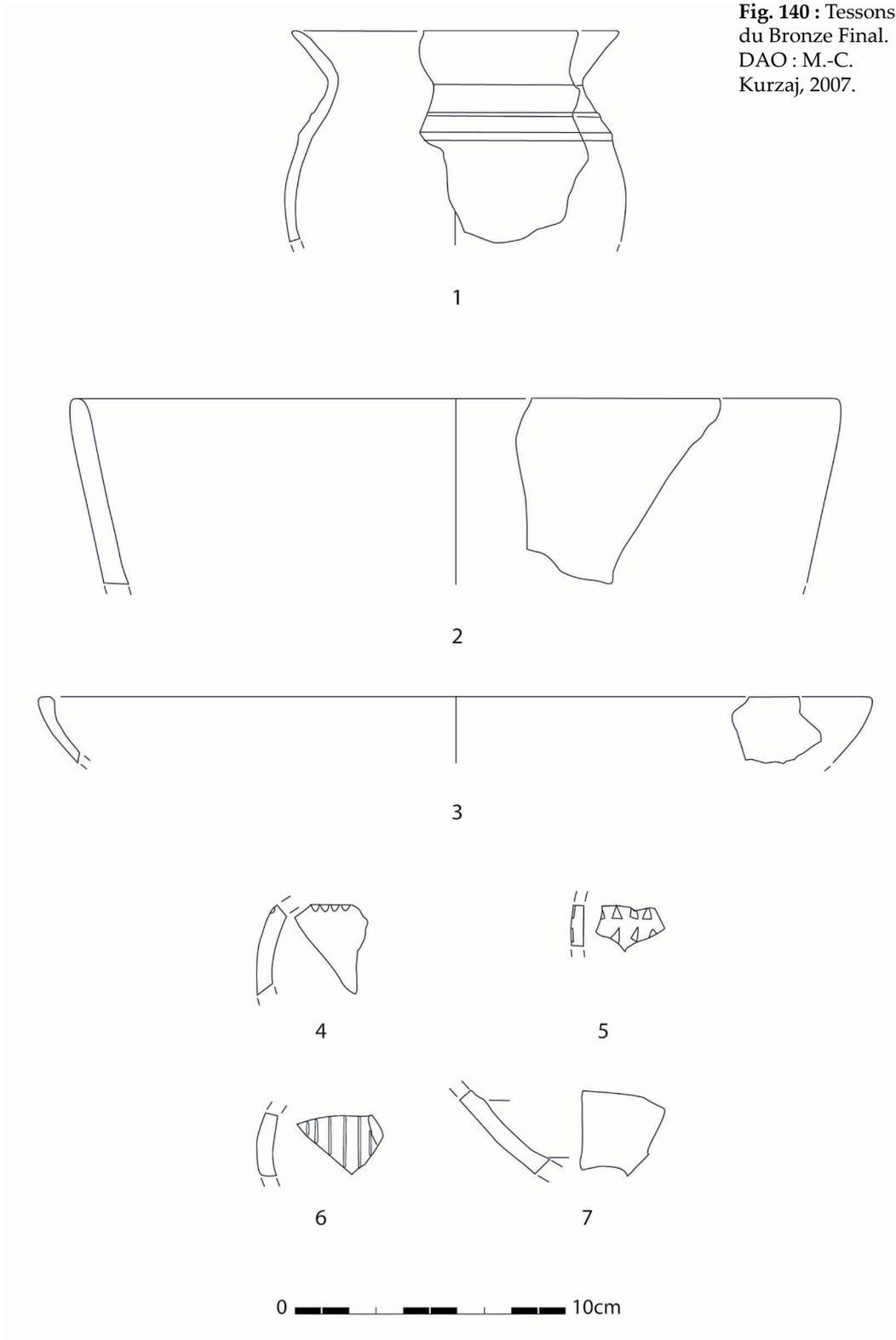
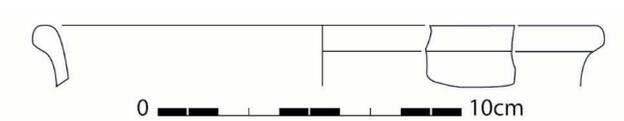


Fig. 141 : Tesson laténien.
DAO : M.-C. Kurzaj, 2007.



6.2 LE MOBILIER MÉTALLIQUE

Laurent D'AGOSTINO

Tableau 2 : Inventaire du mobilier métallique

US	NR	Matériau	Identification	Description
1063	1	alliage cuivreux	anneau	anneau en tôle de cuivre
1128	1	plomb	scorie	
1133	1	fer	clou	fragment de tige ou clou en fer
1134	1	alliage cuivreux	attache de lanière	tôle en alliage cuivreux repliée destinée à former l'extrémité d'une lanière; deux trous destinés à accueillir des rivets sont percés dans la partie plane et l'extrémité de l'attache est recourbée en crochet. La face externe est ciselée. Dim.: L.: 3,8 cm ; l: 2,6 cm ; ép.: 0,2 à 0,4 cm.
1137	1	alliage cuivreux	monnaie	
1138	6	fer	clous	clous forgés de section carrée à tête plate
1139	1	fer	clou	clou forgé de section carrée à tête plate
1141	2	fer	clous	clous forgés de section carrée à tête plate
1144	1	alliage cuivreux	clou	clou forgé de section carrée à tête ronde; clou de marquetterie ou de sellerie. Dim.: L.: 1,3 cm ; diam.: 0,1 cm ; diam. tête : 1 cm.
1155	1	fer	clou	clou forgé de section carrée à tête plate
1203	1	fer	clou	fragment de clou forgé de section carrée à tête plate
1232	1	fer	tige	fragment de tige ou clou en fer
1245	1	alliage cuivreux	monnaie	
1257	1	fer	clou	clou forgé de section carrée à tête plate
4002	1	alliage cuivreux	tôle	fragment de tôle en alliage cuivreux
4002	1	alliage cuivreux	monnaie	
4019	1	fer	clou	fragment de clou forgé
5013	1	fer	clou	petit clou forgé de section carrée à tête plate.
5015	1	fer	clou	tête de clou
5042	1	fer	indéterminé	
5062	1	alliage cuivreux	tôle	fragment de tôle en alliage cuivreux
5072	1	fer	indéterminé	
5075	1	alliage cuivreux	monnaie	
5075	1	fer	clou	fragment de clou forgé de section carrée à tête plate
5075	1	fer	indéterminé	
5078	1	fer	clou	fragment de pointe de clou forgé de section carrée
5080	1	fer	clou	clou forgé de section carrée à tête plate
5080	1	fer	clou et tôle	fragment de tôle repliée et clou assemblés
5081	1	fer	tige	tige de fer rectangulaire. Dim.: 6,3 cm x 1 cm x 0,5 cm.
5088	1	fer	patte	patte composée d'une pointe de fixation et d'une tête circulaire plate
5088	1	fer	indéterminé	
5088	1	alliage cuivreux	agrafe	agrafe de vêtement décorative
5109	1	fer	soie de couteau	soie de couteau formant toute la longueur du manche avec un rivet à chaque extrémité. Dim.: L.: 11,7 cm ; l: 1,9 cm ; ép.: 0,3 cm.
5113	1	fer	patte	patte composée d'une pointe de fixation et d'une tête circulaire plate

5113	1	fer	agrafe	petite agrafe en fer, composée d'une partie plate recourbée aux deux extrémités
5131	2	fer	clous	clous forgés de section carrée à tête plate. Dim.: L.: 8,3 cm ; diam.: 0,2 à 0,4 cm ; diam. tête :
5134	2	fer	clous	clous forgés de section carrée à tête plate.
6002	1	fer	clou	petit clou forgé de section carrée à tête plate. Dim.: L.: 2,2 cm ; diam.: 0,2 cm ; diam. tête : 0,9 cm.
6006	1	fer	patte ou attache	patte ou attache en fer composée d'une tige recourbée formant anneau.
6007	1	indéterminé	indéterminé	
6008	1	alliage cuivreux	indéterminé	
6010	1	alliage cuivreux	indéterminé	
6010	1	fer	clou	fragment de clou forgé de section carrée à tête plate
6013	1	fer	clou	fragment de clou forgé de section carrée à tête plate
6014	4	fer	indéterminé	
6022	3	fer	clous	clous forgés de section carrée à tête plate
MUR 12, 5e assise, parement nord	1	alliage cuivreux	boucle	boucle de sangle ou de ceinture en alliage cuivreux, rectangulaire et plate. Dim.: L.: 3,4 cm ; l.: 2,9 cm.

Boucle de ceinturon ou de sangle

Cette boucle très simple de forme rectangulaire en alliage cuivreux a été découverte, de manière quelque peu surprenante, dans l'épaisseur de l'enduit couvrant le mur nord du logis roman (M 12). Elle mesure 3,4 cm par 2,9 cm ; l'ardillon a disparu. Elle aura probablement été perdue au moment de la pose de l'enduit et se sera trouvée prise dans le mortier. Sa morphologie correspond assez bien à des exemplaires de la fin du Moyen Âge ou du début de l'Époque Moderne, période de la réalisation de cet enduit.

Attache de ceinturon (US 1134)

Pièce en bronze formée de deux plaques de tôle repliées ; les deux plaques de tôle enserraient primitivement l'extrémité d'une sangle ou d'un ceinturon, comme en témoignent les deux trous de rivets traversant l'objet. L'extrémité repliée et jointive des deux plaques se recourbe afin de former un crochet plat. La face externe est incisée d'un décor ondulé.

Dim. : L. 3,8 cm ; l. 2,6 cm ; ép. 0,2 à 0,4 cm.

Agrafe de vêtement (US 5088) [Fig. 142]

Pièce en bronze formée d'un corps allongé et circulaire, percé d'un trou traversant au milieu de sa longueur ; aux deux extrémités de la pièce, deux tiges effilées se recourbent pour former un double crochet. Le corps central présente un décor annelé de stries circulaires. Plusieurs exemplaires sont connus pour le Haut Moyen Âge dans la vallée du Rhône entre la fin du VI^{ème} et le XI^{ème} siècle. Cette agrafe est notamment à rapprocher de trois exemplaires parfaitement similaires découverts dans le département du Rhône à Simandres, au lieu-dit La Plaine, et à Communay, au lieu-dit La Garde¹²⁷, mais aussi à Saint-Georges de Vienne¹²⁸ ; toutes trois sont datées des IX^{ème}-X^{ème} siècles.

Dim. : L. 3,00 cm ; diam. : 0,5 cm.



Fig. 142 : Agrafe de vêtement. Scan, échelle 1/1.

¹²⁷ FAURE-BOUCHARLAT Élise (dir.), *Vivre à la campagne au Moyen Âge. L'habitat rural du Ve au XIIe s. (Bresse, Lyonnais, Dauphiné)*, DARA n° 21, Lyon, 2001, p. 308-309 et 324-325.

¹²⁸ *Vienne aux premiers temps chrétiens*, 1986, n° 46.

6.3 AUTRES OBJETS REMARQUABLES

Laurent D'AGOSTINO

Manche de couteau (US 6006, comblement de la fosse de latrines ESP 6.2) [Fig. 143 et 144]

Taillé dans un bois de cervidé (andouiller), ce manche de couteau en parfait état de conservation présente six facettes taillées dans la masse, chaque arête étant marquée par un bandeau en relief décoré de stries ; les parties planes sont quant à elles gravées de séries d'ocelles. L'extrémité inférieure du manche est ornée d'une figure zoomorphe aux yeux ronds, au museau retroussé et à l'énigmatique sourire. Le manche est doté d'une entaille destinée à recevoir la lame repliable du couteau. La soie était simplement fichée dans le manche, qui est constitué d'une seule pièce, et retenue par un rivet traversant. Malgré la corrosion du métal, le dos du manche montre encore la présence d'une pièce métallique, peut-être terminée par un anneau, destinée à bloquer la lame en position ouverte. Un trou voué à passer un lien a été percé dans le manche après sa fabrication. Cet objet, rare, peut être identifié comme un couteau d'apparat ou de chasse et daté de l'extrême fin du XVI^{ème} ou du XVII^{ème} siècle à en juger par le contexte de la découverte, le comblement de la fosse de latrines jouxtant la Seigneurie à l'ouest.

Dim. : L. 12,7 cm ; diam. max. 2,00 cm ; diam. min. 0,9 cm. Largeur de la lame au niveau du manche : 1,7 cm.



Fig. 143 : Manche de couteau (US 6006). Cliché : L. D'Agostino, 2007.



Fig. 144 : Manche de couteau, détail du décor zoomorphe. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

Figurine anthropomorphe : enseigne de pèlerinage ? (US 5061, comblement de la FOS 105) [Fig. 145]

Fragment de figurine anthropomorphe taillée dans un morceau de jais ou de bitume d'un noir profond, dont seul le corps est conservé ; la tête et les jambes sont manquantes. Le personnage est vêtu d'un manteau dont les drapés sont bien marqués. Les deux bras forment un bloc rectangulaire avec le corps, mais les mains sont bien individualisées et tous les doigts représentés ; la main droite tient un bâton de marche montant jusqu'à l'épaule, dont l'extrémité supérieure se termine en triangle inversé ; la main gauche tient un livre, tandis qu'une coquille orne l'épaule gauche. Au vu de ces attributs, le personnage représente à n'en pas douter un pèlerin de Compostelle avec sa coquille et son bourdon. La figurine est percée, à hauteur de la moitié de sa hauteur, d'un trou de suspension de 1 mm de diamètre permettant le passage d'un lien. Cet objet, peu fréquent, peut vraisemblablement être identifié comme une enseigne de pèlerinage, sorte de souvenir commémorant la participation d'un individu au pèlerinage espagnol. La proximité de la ville du Puy et son sanctuaire marial, lieu de rencontre des pèlerins mais aussi point de départ sur la route de Saint-Jacques de Compostelle, peut justifier la présence d'un tel objet. De nombreuses enseignes de pèlerinage ont été fabriquées et commercées au Puy à partir de la fin du XII^{ème} siècle, mais elles figurent pour l'essentiel saint Michel ou une représentation



Fig. 145 : Figurine anthropomorphe, pèlerin de St-Jacques. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

de la Vierge¹²⁹. Elles sont par ailleurs plus spécifiquement destinées à être cousues sur un vêtement et se présentent donc sous la forme d'une plaque fine le plus souvent en alliage de plomb et d'étain. En revanche, il existe des gisements de jais à proximité de Toulouse, autre étape majeure sur la route de Saint-Jacques, mais aussi en Galice, où des enseignes figurant la coquille étaient couramment fabriquées. L'exemplaire de Polignac peut dater, à en juger par sa morphologie, de la fin du Moyen Âge ou du XVI^{ème} siècle.

Dim. : L. 4,2 cm ; l. 2,00 cm.

¹²⁹ BERGER Jean, *Les enseignes de pèlerinage du Puy, le signe et l'eccllesia*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain DUBREUCQ, Université Jean Monnet – Saint-Étienne, 2002 ; BERGER Jean, « Les enseignes de pèlerinage du Puy » (à paraître).

7 SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Laurent D'AGOSTINO

7.1 LES GRANDES PHASES DE CONSTRUCTION

Au terme de l'analyse, six grandes phases de construction peuvent être identifiées au sein l'ensemble bâti formé par la Seigneurie [**Planche XXV**].

7.1.1 Un bâtiment en bois sur poteaux

La fouille a mis en évidence dans l'emprise du Sondage III sept trous de poteaux appartenant vraisemblablement à un bâtiment en bois. Sa construction est antérieure à celle du groupe de la Seigneurie, même si la datation reste problématique.

L'édifice, dont le plan n'a pas été entièrement reconnu, mesure 5,60 m du nord au sud par au moins 4,70 m d'est en ouest, soit une surface minimale de 26,3 m². L'emprise de l'édifice se développe en grande partie sous la Seigneurie et la construction de cette dernière en a fait disparaître une grande partie.

Pour l'heure, les éléments de datation sont peu nombreux. Tout au plus peut-on évoquer la présence de quelques tessons en position secondaire au voisinage qui peuvent appartenir au Néolithique final, notamment à la culture chasséenne, et à l'Âge du Bronze Final. Néanmoins, ce bâtiment peut tout aussi bien avoir précédé de peu de temps la construction de la Seigneurie et appartenir au haut Moyen Âge ; les premières mentions du site attestent en effet l'existence du *castrum* entre 929 et 935 et des bâtiments existaient donc sur le site dès cette date. Aucun édifice actuellement conservé ne peut être attribué à cette période et le bâtiment sur poteaux a parfaitement pu appartenir aux constructions des X^{ème} et XI^{ème} siècles.

La poursuite de la fouille de la terrasse située contre la façade ouest de la Seigneurie permettra peut-être de préciser à la fois le plan de l'édifice et sa datation.

7.1.2 L'aula romane (milieu du XII^{ème} siècle) : résidence et représentation

La plus ancienne construction en pierre du secteur est représentée par le bâtiment central (**Secteur 1**) du groupe de la Seigneurie. Fondé sur une série de banquettes rocheuses taillées dans le substrat rocheux ayant fait disparaître toute trace de constructions antérieures, l'édifice est constitué d'un vaste quadrilatère d'orientation est-ouest dont les dimensions hors œuvre sont de 25,20 m d'est en ouest et 16,80 m du nord au sud. Dans son premier état, il est divisé en deux vaisseaux parallèles par un mur de refend recoupant l'édifice dans le sens est-ouest. Les deux parties ainsi formées sont de dimensions inégales, le vaisseau nord atteignant des dimensions de 22,80 m par 7,90 m, soit 180 m² environ de surface au sol, tandis que le vaisseau sud, large de seulement 5,10 m, ne possède qu'une surface de 116 m² environ.

Au nord, les ouvertures de la façade et les traces d'un plancher témoignent de l'existence de deux niveaux superposés. Au rez-de-chaussée, seules une porte et un large portail couvert d'un arc en plein cintre ouvrent sur la façade et permettaient l'accès à l'édifice ; aucune fenêtre n'éclairait ce niveau et il avait vraisemblablement une vocation utilitaire. À l'étage, en revanche, la vocation résidentielle apparaît plus clairement par la présence de larges baies à coussièges ; l'accès au niveau supérieur avait lieu directement depuis l'extérieur de l'édifice par un petit escalier, probablement en bois, menant à une porte au tympan décoré. Un second accès à l'étage, plus monumental, semble avoir existé sur la façade ouest ; aujourd'hui détruit, un portail roman sculpté est visible sur une photographie de la fin du XIX^{ème} siècle. Enfin, une porte en plein cintre identifiée sur la façade orientale pouvait donner elle aussi accès au rez-de-chaussée.

Au sud, l'élévation est aussi nettement scandée par une porte et un portail en plein cintre au rez-de-chaussée, tout comme sur la façade nord, tandis que la partie haute était ajourée d'une série d'arcatures en plein cintre décorées de colonnettes et chapiteaux sculptés. En revanche, aucune trace d'aménagement destiné à accueillir un plancher n'est visible sur le mur sud, ni sur le mur de refend longitudinal : tous les aménagements visibles, ressauts ou trous de poutres, appartiennent aux remaniements de la fin du Moyen Âge et il semble falloir en déduire que la partie sud de l'édifice ne possédait qu'un seul et unique niveau. La série d'arcatures formerait ainsi un décor sophistiqué inaccessible et simplement destiné à apporter du jour dans cette salle toute en longueur et haute

d'environ 8,00 m sous plafond. Ce système rapproche la partie sud de l'édifice de plusieurs salles d'honneur romanes, telles que celles de Lillebonne¹³⁰ en Normandie, de Druyes-les-Belles-Fontaines (Yonne)¹³¹ ou encore du château des Adhémar à Montélimar (Ardèche). Au milieu de la longueur du mur de refend longitudinal, un large portail couvert d'un arc en plein cintre permettait de circuler entre les deux parties de l'édifice.

Le bâtiment central de la Seigneurie forme donc un ensemble architectural cohérent regroupant à la fois les fonctions résidentielles, au nord, et de représentation du lignage seigneurial à travers la salle d'honneur au sud. La surface habitable atteint, pour la partie nord, 180 m² au rez-de-chaussée et 180 m² à l'étage, auxquels il faut rajouter 116 m² pour la salle d'honneur, soit une surface totale de 476 m² habitables environ. Cette disposition très hiérarchisée d'une *aula* composée de deux vaisseaux parfaitement contemporains séparés par un mur de refend est unique dans le Massif Central. Aucun autre exemple n'a été mis en évidence à ce jour et l'*aula* de Polignac est à rapprocher des exemples français ou anglo-normands d'*aulae* palatiales. Néanmoins, aucun oratoire n'a pu être mis en relation avec cette première phase de construction, remettant en cause l'identification, proposée par J. de la Soudière-Niault, de l'*aula* de Polignac à un véritable palais roman, type architectural réunissant dans un même édifice les lieux de résidence, de réception et de culte, habituellement réservé aux lignages royaux ou princiers. Néanmoins, l'inspiration des Polignac dut puiser sa source au XII^{ème} siècle dans de tels édifices, traduisant si ce n'est le statut, du moins l'ambition familiale de l'époque.

7.1.3 L'annexe sud (fin XII^{ème} – début XIII^{ème} siècle)

Vers la fin du XII^{ème} siècle, les premières modifications sont apportées à l'édifice et un bâtiment annexe ajouté au sud. Un étroit contrefort droit est en effet construit à proximité de l'angle sud-est de l'*aula* romane, peut-être du fait de désordres apparus dans l'édifice quelques années après sa construction.

Peu après, le même angle est à nouveau repris pour cette fois être totalement englobé dans un nouveau contrefort, qui cette fois est chaîné avec la maçonnerie préexistante. Cette construction semble s'être accompagnée, à proximité de l'angle sud-est de l'*aula*, de celle d'un nouvel édifice (**Secteur 2**) de plan carré et appuyé de contreforts sur ses faces sud et probablement ouest. Le mode de construction, la baie axiale du rez-de-chaussée et les contreforts restent encore très empreints de tradition romane et ne semblent pas postérieurs au début du XIII^{ème} siècle, même si le bâtiment est incontestablement postérieur à l'*aula*. Possédant deux étages de 48 m² chacun, soit une surface habitable de 96 m², le nouvel édifice provoque l'abandon et probablement le bouchage de plusieurs baies de la galerie de la salle d'honneur.

En l'état, il reste difficile de déterminer la fonction de ce nouveau bâtiment et la poursuite des recherches en archives et sur le terrain pourra peut-être apporter de nouveaux éléments d'interprétation.

7.1.4 L'incendie du monument (fin XIV^{ème} – début XV^{ème} siècle) ?

Aucune trace de reprise de construction ne semble attribuable au XIII^{ème} siècle ou au XIV^{ème} siècle et les seigneurs de Polignac se seront vraisemblablement intéressés à d'autres parties de la forteresse. En revanche, l'examen des parements du bâtiment résidentiel central montre que les parements romans ont subi une forte altération de leur couleur. Si les moellons de brèche volcanique sont de couleur dominante plutôt jaune, les parements internes sont marqués assez uniformément sur une épaisseur de 3 à 5 cm par une altération de couleur brun-rouge, attribuable à l'action du feu [Fig. 146 et 147]. Cette altération marque également les parements internes du bâtiment sud.

Seule cette observation permet d'envisager qu'un incendie a pu être à l'origine des remaniements de l'édifice à la fin du Moyen Âge. Quoi qu'il en soit, le mur de refend longitudinal dut être suffisamment altéré pour entraîner sa reconstruction sur les deux tiers de son élévation. Il faut noter que les parements remontés ne montrent pas, à l'exception de quelques moellons qui peuvent avoir été remployés,

¹³⁰ COTMAN J.S., TURNER T.H., *Architectural Antiquities of Normandy*, Londres, 1822, vol. 2, planche 69, p. 75; cité par FLAMBARD HÉRICHER Anne-Marie, « L'utilisation du bois au château de Vatteville-la-Rue (Seine-Maritime) », POISSON Jean-Michel, SCHWIEN Jean-Jacques, *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge. Actes du colloque de Lons-le-Saunier (23-25 octobre 1997)*, Besançon, 2003, p. 395-407.

¹³¹ MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, Cahors, 1991-1993, t. 1, p. 40-41.

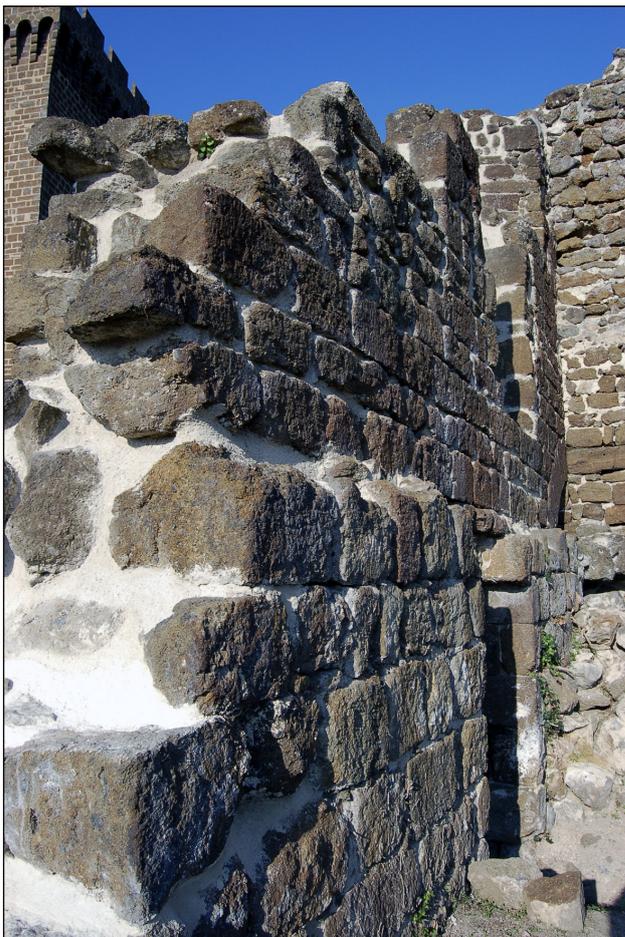


Fig. 146 : Logis roman, parement interne de la façade nord (M 12) : les moellons sont rougis sur la face de parement. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

7.1.5 *Les grands travaux du milieu du XV^{ème} siècle*

La reconstruction du refend longitudinal a marqué la première étape d'une longue campagne de travaux qui aboutit à la modification complète de la répartition des pièces et des circulations dans l'édifice roman. Elle ne semble en revanche avoir que peu touché le bâtiment sud, à l'exception peut-être de la construction d'une voûte couvrant son rez-de-chaussée, qui ne semble pas appartenir à son état primitif.

Une première tranche de travaux conduit au bouchage des anciennes baies et portes romanes de l'*aula*, ainsi qu'au percement de nouvelles portes décorées d'arcs en accolade et de fenêtres à croisée, plus conformes au goût du milieu du XV^{ème} siècle. Dans un second temps, les trois murs de refend transversaux (M 8, M 10 et M 14) sont construits et recourent le bâtiment sur toute sa hauteur. Leur édification s'accompagne de la mise en place de nouveaux planchers pour le niveau supérieur, y compris dans la partie sud jusqu'alors dépourvue d'étage. Il reste néanmoins difficile d'affirmer que les voûtes couvrant les pièces Esp 1.13 et Esp 1.5 sont bien construites dès cette période ; dans le bâtiment de la Vicomté, bordant la cour d'honneur à l'est, elles ne semblent pas antérieures au XVI^{ème} siècle. Les organes de confort sont entièrement repensés et les refends sont aménagés de larges cheminées dans la majorité des pièces ; une latrine à fosse et conduit extérieur est accolée à la façade ouest et devait être accessible depuis l'étage.

Cette période voit également la construction de plusieurs édifices et annexes au bâtiment principal. Au nord, un bâtiment résidentiel (**Secteur 3**) de deux étages au moins est bâti dans l'angle formé par l'ancienne *aula* romane et par la salle bordant la cour résidentielle au nord (**Secteur 4**), déjà en

d'altération due au feu, de même que les parties postérieures. Cette reconstruction prit une ampleur certaine, car la destruction du refend entraîna nécessairement celle de la charpente de l'édifice roman. Cette première tranche de travaux, que l'on doit placer à la fin du XIV^{ème} ou au début du XV^{ème} siècle, initia vraisemblablement le réaménagement de l'édifice qui marque le milieu du XV^{ème} siècle.

C'est aussi à cette période qu'intervient la construction d'un petit édicule rectangulaire de 3,40 m de largeur est-ouest et au moins 6,20 m de longueur nord-sud contre la façade orientale des bâtiments 1 et 2.



Fig. 147 : Détail d'un moellon roman : la brèche volcanique jaune est rougie sur une épaisseur de 2 à 3 cm. Cliché : L. D'Agostino, 2007.

place à cette période. Atteignant une surface intérieure de 38 m² environ par étage, soit 76 m² au total, il était chauffé par une cheminée aménagée au rez-de-chaussée du côté sud et peut-être doté d'une latrine à fosse à l'étage au nord. Les recherches doivent être poursuivies pour caractériser avec plus de précision cet édifice et sa chronologie. Cependant, sa construction s'est accompagnée de celle de la tour d'escalier flanquant l'ancien logis roman dans son angle nord-est ; cette dernière a en effet entraîné une modification importante des circulations puisque, à partir de sa construction, l'accès au flanc nord-est du bâtiment 1 s'effectua par la tour d'escalier, de même que l'accès aux deux niveaux du bâtiment 3. Toutes les portes de cet escalier, très homogènes et décorées d'arcs en accolade sur leurs linteaux, trahissent le milieu du XV^{ème} siècle. Enfin, après la construction de ce nouveau bâtiment, une galerie couverte à deux niveaux, probablement bâtie en pan de bois sur un solin de pierre partiellement identifié en fouille, est venue flanquer la façade nord de l'ancien logis roman ; liée à la mise en place des nouvelles portes de cette façade, elle desservait à la fois le rez-de-chaussée et l'étage. La position de l'escalier d'accès à l'étage n'a cependant pas été identifiée et seule la poursuite de la fouille permettra de préciser avec exactitude l'extension de la galerie et ses divers aménagements.

Une seconde tour d'escalier, en tous points identique à la tour nord dans son plan et son mode de construction, est construite à l'angle sud-est du bâtiment 1 ; elle introduit une certaine symétrie dans l'architecture de la nouvelle façade orientale de la Seigneurie, scandée par les deux tours d'escalier polygonales hors œuvre, qui devient vraisemblablement la façade principale en lien avec la mise en place de la cour d'honneur. L'édification de la tour d'escalier sud entraîne la reconstruction du petit bâtiment qui flanquait la façade dans ce secteur : un nouvel édifice plus vaste vient chemiser le premier et masque ainsi la façade orientale du bâtiment 2. Cet édifice, dont la vocation semble utilitaire au regard de ses faibles dimensions et de ses aménagements intérieurs, possède en outre un système de chéneau en pierre formant pilastre sur sa façade et acheminant l'eau de pluie depuis les toitures de la Seigneurie vers la citerne de la cour par une canalisation en pierre. Ce système est toutefois venu remplacer un réseau de canalisations plus ancien, encore mal daté mais peut-être contemporain de la construction de l'*aula* romane.

Cette grande campagne de travaux, pour laquelle plusieurs étapes peuvent être distinguées, a conduit à la modification complète de l'architecture de l'ensemble résidentiel formé par le groupe de la Seigneurie.

7.1.6 Les ultimes remaniements (fin XV^{ème} – début XVI^{ème} siècle)

La dernière étape de l'histoire du groupe de la Seigneurie est marquée par une série de petits réaménagements relativement mineurs.

Le principal est la construction de trois cheminées aménagées dans l'épaisseur du mur de refend longitudinal à l'est, permettant de chauffer les pièces orientales au rez-de-chaussée au nord, mais aussi à l'étage au nord comme au sud. Dans la pièce sud-est de l'étage, cette construction semble s'accompagner de la mise en place d'une cloison en pierre (M 7).

Enfin, contre la façade ouest du bâtiment 1, la fosse de latrines est masquée en partie par la construction d'une terrasse délimitée par un muret de pierre lié à la terre.

Le groupe de la Seigneurie a donc connu une évolution sur près de cinq siècles, depuis la construction d'une vaste *aula* romane réunissant les fonctions de résidence et de représentation du pouvoir seigneurial, jusqu'à son adaptation aux canons de la résidence seigneuriale de la fin du Moyen Âge.

7.2 QUESTIONS EN SUSPENS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Si l'étude des élévations et les sondages au sol ont permis de cerner les grandes lignes de l'évolution du groupe de bâtiments formant la Seigneurie avec plus de détail que les interventions précédentes, quelques interrogations subsistent.

Les niveaux de circulation du rez-de-chaussée du logis roman (**Secteur 1**) sont encore mal compris : dans leur dernier état, ils sont constitués par le rocher de brèche volcanique qui a été taillé et aplani afin de ménager des espaces horizontaux ; tous les murs romans reposent ainsi sur des banquettes rocheuses formant le soubassement des murs et assurant l'étanchéité du bâtiment. Néanmoins, il reste difficile d'affirmer que ces niveaux de circulation sont les niveaux romans et qu'ils n'ont pas été retailés à la fin du Moyen Âge ou à la Renaissance, au moment où des voûtes sont construites dans deux des pièces du rez-de-chaussée du bâtiment. La poursuite des recherches devrait permettre de

résoudre cette question.

Quant aux bâtiments formant les extrémités nord et sud de la Seigneurie (**Secteurs 2 et 3**), ils restent en grande partie à documenter, aucun sondage n'ayant été ouvert dans l'emprise du bâtiment 2 et le plan du bâtiment 2 n'étant connu que très partiellement.

De fait, il est globalement nécessaire de poursuivre les sondages au sol afin de compléter la documentation stratigraphique avant d'entamer une fouille en aire ouverte dans les différentes pièces, mais aussi de terminer l'analyse et l'enregistrement des élévations.

L'analyse du bâti a été largement avancée en 2007, mais deux secteurs principaux restent à documenter dans le détail : il s'agit de la salle nord-est du logis roman et du bâtiment accolé au nord de ce logis (**Secteur 3**), qui n'ont pu faire l'objet d'un enregistrement détaillé faute de temps.

Des compléments de relevés manuels doivent par ailleurs être réalisés afin de combler les manques présents dans les relevés d'élévations obtenus par photogrammétrie en 2007¹³². Certaines parties de maçonneries ont en effet été piquetées ou mises au jour depuis leur réalisation.

En outre, la compréhension, encore imparfaite, du système architectural formé par la galerie d'arcatures de la salle d'honneur nécessiterait le démontage d'une partie des maçonneries venues boucher ces arcatures au moment des remaniements de la fin du Moyen Âge.

Enfin, toutes les observations de terrain pourront être utilement complétées par l'analyse détaillée des photographies anciennes et le recensement des mentions de bâtiments dans les archives ; ces recherches restent pour l'essentiel à mener, de même que l'analyse comparative de l'édifice roman, qui promet d'être riche en informations quant au mode de vie des Vicomtes de Polignac au Moyen Âge et, plus généralement, sur les spécificités de l'architecture seigneuriale vellave.

¹³² Une partie de ces relevés manuels ont été réalisés lors de l'intervention de 2007, mais ils n'ont pu être informatisés faute de temps dans le cadre de ce rapport.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE ET SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

- , *Généalogie historique de la maison de Polignac*, Paris, 1820.
- , *Le Puy en Velay : 1880-1905 : Coubon, Brives-Charensac, Les Pandreaux, Polignac*, s.l., 1981.
- , *Les peintures murales de l'église Saint-Martin de Polignac*, Clermont-Ferrand : Université Blaise Pascal, 2002.
- , *Maison de Polignac. Précis historique, orné du portrait de M. le prince Jules de Polignac...*, Paris, 1830.
- , *Mémoire sur les ossements fossiles des environs de Cussac, commune de Polignac (Haute-Loire)*, Le Puy, 1830.
- Livre de Podio ou Chroniques d'Etienne de Médicis, bourgeois du Puy*, CHASSAING Augustin (éd.), publié au nom de la Société académique du Puy, M.P. Marchessou, Le Puy, t. 1, 1869, 564 p. ; t. 2, 1874, 664 p.
- BARRAL I ALTET Xavier, *La cathédrale du Puy-en-Velay*, éd. du Patrimoine, Skira, Seuil, Paris, 2000.
- BECDELIEVRE François-Gabriel (Vicomte de), « Quelques notes en réponse à celles publiées par Mérimée sur Polignac, ses Antiquités et le Musée du Puy », *Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, t. IX, 1837-1838, Le Puy, 1839, p. 248-303.
- [BELLIDENTIS DE BAINS], « Description du temple d'Apollon qui se voit dans l'ancien château de Polignac, situé dans le Velay près de la ville du Puy [en 1759] », *Tablettes historiques du Velay*, VIe année, 1875-1876, p. 276-279.
- BERGER Jean, *Les enseignes de pèlerinage du Puy, le signe et l'ecclésiologie*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain DUBREUCQ, Université Jean Monnet – Saint-Étienne, 2002.
- BIZRI Mélinda, *L'enceinte de la ville du Puy-en-Velay à la fin du Moyen Âge et au temps des Guerres de Religion. Histoire et archéologie*, mémoire de master 2, Université de Poitiers, sept. 2005, 2 vol.
- BORIE Dr, *Des dernières fouilles faites au château de Polignac*, Le Puy, 1857.
- BOUILLET Jean-Baptiste, « Rapport sur un mémoire de F. Grellet relativement au château de Polignac », *Annales de la Société littéraire et industrielle de l'Auvergne*, t. XIV, 1841, p. 374-384.
- BOYER Jacques (Dom), *Journal de voyage (1710-1714)*, publié par Antoine Vernière, Clermont-Ferrand, 1886, p. 143.
- CAMPECH Sylvie et alii, D.F.S. de fouille programmée, *Forteresse de Polignac, commune de Polignac (Haute-Loire)*, DRAC Auvergne – SRA, HADÈS, 2004, 2 vol.
- CHANAL André, *Polignac*, Le Puy, 1951.
- COLLECTIF, *Vestiges archéologiques en milieu extrême. Actes de la table ronde Clermont-Ferrand (3-5 octobre 2000)*, Institut National du Patrimoine, Paris, 2003.
- COLLECTIF, « Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées. Xe-XVe siècles », Actes du colloque de Pau (3-5 octobre 2002), *Archéologie du Midi Médiéval*, Supplément n° 4, 2006.
- D'AGOSTINO Laurent, *Forteresse de Polignac. Projet d'étude archéologique*, Fondations Polignac / DRAC Auvergne – SRA, décembre 2006.
- DARNE Joseph, *Le château de Polignac et ses constructions*, 1939.
- DARNE Joseph, *L'Eglise de Polignac et ses peintures murales*, Le Puy, 1940.
- DONIOL H., *Cartulaire de Brioude*, Paris, 1863.
- DUMALLE Bérandère, *Les châteaux de l'orbite des Polignac en Velay, (XIII^e – XVI^e s.)*, Thèse de l'Ecole Nationale des Chartres, 2 vol.
- DURANSON Antoine-Alexis, *Mémoire de Antoine-Alexis Duranson, ingénieur des ponts et chaussées, sur le département de la Haute-Loire – histoire – archéo-ethnographie – histoire naturelle etc.* ; publié par Antoine Jacotin, Le Puy, 1904.
- DURLIAT Marcel, « L'église Saint-Martin de Polignac », *Congrès archéologique de France, session du Puy-en-Velay (1975)*, 1976, p. 547-563.
- EYDOUX Henri-Paul, « Le château de Polignac », *Congrès archéologique de France, session du Puy-en-Velay (1975)*, 1976, p. 655-659.
- EYDOUX Henri-Paul, *Châteaux fantastiques*, Paris, 1972.
- FAURE-BOUCHARLAT Élise (dir.), *Vivre à la campagne au Moyen Âge. L'habitat rural du Ve au XIIe s. (Bresse, Lyonnais, Dauphiné)*, DARA n° 21, Lyon, 2001.
- FOURNIER Gabriel, *Le château dans la France médiévale. Essai de sociologie monumentale*, Paris, 1978.
- GARDE DES FAUCHERS Dominique, « Le Velay et ses anciennes limites, Auvergne et Forez », 1907, *L'Auvergne Historique*, 13e année, p. 39 et sq.
- GAUSSIN Pierre-Roger, « Cinq siècles de politique matrimoniale chez les Polignac », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1975, p. 53-79.
- GAUTHIER Fabrice, PARENT Daniel, Rapport de diagnostic, « *Polignac, Forteresse-billetterie. Chemin d'accès et défenses avancées* », INRAP, décembre 2006.
- GRELLET Félix, *Exposé des diverses opinions émises sur Polignac et ses antiquités*, s.l., 1840.
- JACOTIN Antoine, *Documents sur la Maison de Polignac*, Le Puy, 1878.
- JACOTIN Antoine, *Preuves de la maison de Polignac. Recueil de documents pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Velay, Auvergne ; Gévaudan, Vivarais, Forez, Etc. (IXe-XVIIIe. siècle)*, Paris, 5 vol., 1898-1906.
- JACOTIN DE ROSIÈRES Charles, *Sigillographie des preuves de la Maison de Polignac*, s.l., 1906.
- JOURDA DE VAUX Gaston de, *Polignac : monographie*, Le Puy, 1911.

- JOURDA DE VAUX Gaston de, *Le nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy*, 1928, t. 5, p. 108-131.
- LABORDE A., « Néolithique à Polignac-Rauret-Bains », *Bulletin historique de la société du Puy-en-Velay*, t. XXXI, p. 152.
- LAFFONT Pierre-Yves, *Atlas des châteaux du Vivarais (X^e-XIII^e siècle)*, D.A.R.A., Lyon, 2003.
- LAFFONT Pierre-Yves, « Les Montlaur : une branche cadette des vicomtes de Polignac ? », *Revue du Vivarais*, t. 102, n° 2, avril – juin 1998 (734), p. 77-82.
- LASCOMBE Adrien, « Etat des revenus de la terre et vicomté de Polignac », *Mémoires et Procès verbaux de la société académique du Puy-en-Velay*, t. 6, 1888-1889-1890, p. 205 - 207 Le Puy, 1893.
- LAURENSEN-ROSAZ Christian, *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII^e au XI^e siècle, la fin du monde antique ?*, Les cahiers de la Haute-Loire, Le Puy-en-Velay 1987, p. 129-132 art. Polignac.
- LEBEUF Jean (abbé), « Antiquités du Puy en Velay », *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres*, XXV, Paris, Imprimerie royale, 1759, p. 143-149.
- LIÉGARD Sophie, « Polignac (Haute-Loire). Château », *Chronique des fouilles médiévales, Archéologie Médiévale*, t. XXIII, 1993, p. 441.
- MANCIULESCU Stéphan, *Haute-Loire, Polignac. Forteresse. Étude préalable à la mise en sécurité du site*, DRAC Auvergne, Clermont-Ferrand, 2003.
- MANGON DE LA LANDE, *Essai historique sur les antiquités du département de la Haute-Loire*, Saint-Quentin, Tilloy, 1826, p. 50-76.
- MARTIN Georges, *Histoire et généalogie de la maison de Polignac*, Lyon, 2002.
- MÉRIMÉE Prosper, *Note d'un voyage en Auvergne*, rééd. Paris, 1989, p. 122-127.
- MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, Cahors, 1991-1993, 2 vol.
- MONNET Catherine (dir.), *L'évacuation des déchets en milieu urbain au Bas Moyen Âge : l'exemple de la cour Napoléon du Louvre*, Louvain-la-Neuve, 1992.
- MOURIER Gilberte, *Au pays du temps passé : Où vécurent les Seigneurs de Chalençon-Polignac*, Le Puy, 1958.
- PAU Alexandre, *Le Temple d'Apollon à Polignac. Étude historiographique et archéologique d'une tradition vellave*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de Danièle Roman, Université Paul Valéry Montpellier III, 2001, 2 tomes.
- PAUL Georges, « Le Masque d'Apollon au château de Polignac », *Bulletin historique de la société académique du Puy-en-Velay*, t. 45, 1969, p. 143-144.
- PERREL Jean, « Le Velay dans le domaine royal : une histoire de dupe (1213) », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1981, p. 41-54.
- PEYVEL Pierre, « Aspects de la puissance féodale de l'évêché du Puy aux XII^e et XIII^e s. », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1972, p. 7-32.
- PEYVEL Pierre, « Episcopat et réseaux monastiques : le cas du diocèse du Puy », *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, C.E.R.C.O.R, Saint-Etienne, 1991, p. 373-407.
- PHALIP Bruno, *Seigneurs et bâtisseurs. Le château et l'habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XI^e et le XV^e siècle*, Clermont-Ferrand, 1993.
- POLIGNAC Duc de, *Châteaux de la Haute-Loire*, Paris, s.d.
- POLIGNAC Jean-Héraclé de, *La Maison de Polignac : étude d'une évolution sociale de la noblesse*, Le Puy, 1975.
- POISSON Jean-Michel, SCHWIEN Jean-Jacques, *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge. Actes du colloque de Lons-le-Saunier (23-25 octobre 1997)*, Besançon, 2003.
- R** , de, *Les dernières fouilles faites au château de Polignac*, Le Puy, 1857.
- RENOUX Annie, « Palatium et castrum en France du Nord (fin XI^e – début XIII^e siècle) », MEIRION-JONES Gwyn, IMPEY Edward, JONES Michael, *The seigneurial Residence in Western Europe AD c800-1600*, BAR International Series 1088, Archeopress, 2002, p. 15-25.
- ROBERT Félix, « Mémoire sur les ossements fossiles des environs de Cussac, commune de Polignac (Haute-Loire) ». [Extrait des *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy*.]
- ROBERT Félix, [Rapport concernant la fouille du puits de Polignac], *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, t. XXI, 1857-1858, Le Puy, 1859, p. 44-47.
- ROUCHON Ulysse, *Polignac, monographie et dessin*, Le Puy-en-Velay, 1840.
- SIMONNET Louis, « Un niveau de La Tène au château de Polignac (Haute-Loire) », *Archéologie et histoire dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire. Hommage au père Jean Granger (1902-1983)*, Saint-Sigolène, 1986, p. 37-44.
- SIMONNET Louis, « Le peuplement dans l'Antiquité en Velay. Occupation des sols et économie », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1984.
- SOUDIÈRE-NIAULT Judicaël de la, « Haute-Loire. Polignac, découverte d'un palais romain dans le château », *Bulletin Monumental*, fascicule IV, n° 164, 2006, p. 385-389.
- THIOLLIER Noël, « Rapports de l'architecte Mallay sur l'église du Monastier et le château de Polignac », *Mémoires et procès-verbaux de la société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, Le Puy-en-Velay, 1902.
- THIOLLIER Noël, « Polignac, le château », *Congrès archéologique de France, session du Puy-en-Velay (1904)*, 1905, p. 51-54.
- THOMAS Régis (dir.), *Châteaux de la Haute-Loire, 10 siècles d'histoire*, Brioude, 1993, p. 230-233.
- TRUCHARD DU MOLIN Jean-Léandre Romain, « Des Polignac dans la Ligue du Bien-Public, 1461 – 1510 », *Annales de la Société Académique*, t. 22, 1859, p. 225-251.
- VERDIER Henri, « Le Site archéologique de Cheyrac, commune de Polignac », *Bulletin historique de la Société académique du Puy-en-Velay*, 1996, p. 49-58.

VITAL Joël, « Un Four dépotoir du VIII^e-VII^e siècle av. J.-C. à Sinzelles-Caramontron (commune de Polignac, Haute-Loire) », *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 27, 1, 1988, p. 43-60.

DOCUMENTS ET ÉTUDES MANUSCRITES

Armement et réparation du château de Polignac par les fondateurs de Viverols et un maçon de Vic-le-Comte. [Deux quittances, 1563 et 1565] (B.M.I.U. Clermont-Fd). Publié dans la *Revue d'Auvergne*, t. 42, 1928.

Polignac (maison de). - Documents originaux et copies (par Paul Le Blanc), notes généalogiques et notes diverses, plan du château de Polignac, fotogr., factums, notices impr., coupures de journaux, lettres diverses adressées à P. Le Blanc, s.l.n.d. (B.M.I.U. Clermont-Fd).

- , *Quelques généalogies de l'Auvergne et du Limousin*. -Chabonnes. Comborn. Croc. Gironde. Lespinasse. Montboissier. Polignac. Sartiges. Turenne. Ventadour. Vichy, s.l.n.d.

CHABRON Gaspard, *Histoire de la Maison de Polignac*, s.l.n.d, début du XVII^e siècle.

FAUJAS DE SAINT-FOND Barthélemy, *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, Grenoble, 1778, p. 355-357.

GRUTER Janus, *Inscriptiones antiquae*, Amsterdam, 1707, t. 1, p. XXXIX.

LEBLANC Paul, *Notes historiques sur la maison de Polignac*, s.l.n.d.

SIMÉONI Gabriel, *Description de la Limagne d'Auvergne en forme de dialogue, avec plusieurs médailles, statues, oracles, épitaphes, sentences et autres choses mémorables et non moins plaisantes que profitables aux amateurs de l'antiquité*, traduit de l'italien par Antoine Chappuys, Lyon, 1561.

TRUCHARD DU MOLIN Jean-Léandre Romain, *Histoire de la Maison de Polignac*, s.l.n.d.

PLANS ANCIENS ET ICONOGRAPHIE

- , plan cadastral de 1809 (Mairie de Polignac).

- , Copie de 1966 d'un plan publié par Louis MORÉRI, *Grand dictionnaire historique*, Bâle, 1732, t. V, p. 901.

- , « Vue des ruines du château de Polignac » (la Vicomté et le donjon), 1822 (B.M.I.U. Clermont-Ferrand, A 32371).

- , « Château de Polignac » (vue de la rampe d'accès), 1890 (B.M.I.U. Clermont-Ferrand, A 32372).

BACK, « Vue et perspective du château de Polignac du côté du chemin de Cheyrac », fin XVIII^e siècle (A.D. Haute-Loire, 5 Fi Polignac 8 ; Médiathèque du Patrimoine, Archives photographiques de Saint-Cyr).

BENCE, « Vue du château de Polignac », dans OSTWALD, *Nouveau voyage pittoresque de la France*, 1827.

CLERGET Hubert, « Le château de Polignac » (vu depuis l'est), dessin, XIX^e siècle (B.M.I.U. Clermont-Ferrand, A 32375).

CLERGET Hubert, « Polignac, Haute-Loire » (vu depuis le sud-est), dessin, XIX^e siècle (B.M.I.U. Clermont-Ferrand, A 32377).

GIRIAT Pierre, « Vue perspective de l'ancien fort et plateau de Polignac », 1797, extrait de E. PANDRAUD, *La Haute-Loire vue par d'anciens artistes*.

JORAND Jean-Baptiste-Joseph, « Vue de la tour de Polignac », 1826 (B.M.I.U. Clermont-Ferrand).

MARTELANGE Etienne, « Vue du château de Polignac près la ville du Puy », 1617 (Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des Estampes).

MEUNIER, « Vue des ruines du château fort de Polignac », dans LABORDE Benjamin, *Voyage pittoresque de la France*, 1792.

MEUNIER A., «Vue prise du levant des ruines du château fort de Polignac », XIX^e siècle (B.M.I.U. Clermont-Ferrand, A 32365)

PERRON Claude, Copie d'un plan de H. Compagnon (?) de 1972, « Plan du château de Polignac », conservé au Musée Crozatier du Puy-en-Velay.

PETITGRAND V., « Plan général du château de Polignac », 1886-1887 (Médiathèque du Patrimoine, Archives photographiques de Saint-Cyr).

SIMÉONI Gabriel, « Le chasteau de Polygnac en Velai », *Description de la Limagne d'Auvergne...*, 1561 (gravure).

TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Localisation de la commune de Polignac, Haute-Loire, d'après IGN, carte au 1/250000 ^{ème} .	12
Fig. 2 : Localisation du site sur la commune de Polignac, Haute-Loire, d'après IGN, carte au 1/250000 ^{ème} .	12
Fig. 3 : Plan cadastral de la commune de Polignac, Section BR (le Bourg), échelle 1/2000 ^{ème} . Localisation de la parcelle concernée par l'opération.	13
Fig. 4 : Vue aérienne de la Forteresse de Polignac depuis le sud. Cliché : L. D'Agostino, 2005.	22
Fig. 5 : Le dyke de Polignac vu de l'ouest. Cliché : L. D'Agostino, 2006.	23
Fig. 6 : Le château de Polignac en 1822. B.M.I.U. Clermont-Ferrand, A 32371.	24
Fig. 7 : La rampe d'accès et l'enceinte castrale avant les restaurations du XIX ^{ème} siècle, par Jean-Eugène Durand. Archives photographiques, Médiathèque du Patrimoine.	25
Fig. 8 : Le donjon avant la restauration de Mallay. Cliché publié par N. Thiollier, Congrès archéologique de 1904.	25
Fig. 9 : Polignac en 1826, par Jean-Baptiste Jorand. B.M.I.U. Clermont-Ferrand.	26
Fig. 10 : Le donjon vu depuis l'est. Cliché : L. D'Agostino, 2006.	34
Fig. 11 : Vue aérienne du site depuis le nord-ouest. Cliché : L. D'Agostino, 2005.	35
Fig. 12 : Le portail d'entrée et les bâtiments adjacents à la fin du XIX ^{ème} siècle par Eugène Lefèvre-Pontalis. Archives photographiques, Médiathèque du Patrimoine.	35
Fig. 13 : Les enceintes successives sur le flanc ouest. Cliché : L. D'Agostino, 2006.	36
Fig. 14 : L'enceinte orientale. Cliché : L. D'Agostino, 2006.	36
Fig. 15 : La porte de l'enceinte haute, défendue par un arc mâchicoulis et un pont-levis. Cliché : L. D'Agostino, 2006.	36
Fig. 16 : La tour de la Géhenne (XIII ^{ème} siècle ?), défendant la rampe d'accès. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	37
Fig. 17 : Le donjon avant la restauration de Mallay, par Jean-Eugène Durand. Archives photographiques, Médiathèque du Patrimoine.	37
Fig. 18 : Baie à coussiège de l'escalier du donjon. Cliché : L. D'Agostino, 2006.	37
Fig. 19 : La cour d'honneur. Cliché : L. D'Agostino, 2006.	38
Fig. 20 : Vue d'ensemble du groupe bâti de la Seigneurie. Cliché : L. D'Agostino, 2006.	38
Fig. 21 : La margelle de la citerne de la cour centrale. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	39
Fig. 22 : Vaisseau nord de la citerne de la cour d'honneur. Cliché : L. D'Agostino, 2006.	39
Fig. 23 : Le choeur de la chapelle castrale. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	40
Fig. 24 : Tombes rupestres anthropomorphes au chevet de la chapelle. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	40
Fig. 25 : Vue d'ensemble du Sondage I en cours de fouille. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	42
Fig. 26 : Relevé de la Seigneurie au scanner 3D par Art Graphique et Patrimoine. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	46
Fig. 27 : Façade sud de la Seigneurie. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	50
Fig. 28 : Sondage I, contre la façade orientale du bâtiment sud de la Seigneurie. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	54
Fig. 29 : Le groupe de la Seigneurie vu du sud. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	55

Fig. 30 : Façade nord du logis roman (bâtiment 1, M 12). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	57
Fig. 31 : Corniche romane de la façade nord (M 12) du logis roman, décorée de fleurons quadrifoliés. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	58
Fig. 32 : Baie romane du Logis des Clergeons au Puy-en-Velay. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	58
Fig. 33 : Parement interne de la façade nord du logis roman (M 12) et ressaut de plancher. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	58
Fig. 34 : Ouvertures romanes de la façade nord (M 12) : portail au rez-de-chaussée (OUV 130) et baie à l'étage (OUV 131). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	59
Fig. 35 : Logis roman : porte romane au rez-de-chaussée de la façade nord (POR 128). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	59
Fig. 36 : Logis roman : porte de l'étage sur la façade nord (POR 133). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	60
Fig. 37 : Tympan décoré de la porte de l'étage du logis roman. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	60
Fig. 38 : Baie (OUV 131) de l'étage du logis roman sur la façade nord, bouchée et transformée en porte à la fin du Moyen Âge. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	60
Fig. 39 : Logis roman : appui de baie (OUV 165) de l'étage de la façade nord. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	61
Fig. 40 : Tableau oriental de la baie OUV 165 : feuillure et trou de gond. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	61
Fig. 41 : Face interne de la baie OUV 165 : coussièges et bouchage en blocs grossièrement équarris. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	61
Fig. 42 : Le Puy-en-Velay, maison de la fin du XII ^{ème} siècle. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	62
Fig. 43 : Le Puy-en-Velay, maison de la fin du XII ^{ème} siècle. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	62
Fig. 44 : Logis roman : porte (POR 129) percée sur la façade nord à l'étage. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	63
Fig. 45 : Façade nord du logis roman : trous de poutres et cheminée aménagés à la fin du Moyen Âge lors de la construction du bâtiment nord (Secteur 3). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	63
Fig. 46 : Façade ouest du bâtiment 1 (M 11). Cliché : L. D'Agostino, 2006.	64
Fig. 47 : Façade orientale de la Seigneurie. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	65
Fig. 48 : Logis roman : piédroit de porte ou placard en plein cintre perturbé par le percement de la porte de la tour d'escalier nord. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	65
Fig. 49 : Porte d'accès à la pièce Esp 1.5. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	65
Fig. 50 : Tour d'escalier sud-est de la Seigneurie, bâtie contre la façade du bâtiment 1. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	66
Fig. 51 : Façade sud du logis roman (M 6). Cliché : L. D'Agostino, 2006.	67
Fig. 52 : Logis roman : extrémité est de la façade sud : porte (POR 37) au rez-de-chaussée et baies à l'étage (FEN 41 et BAI 42) . Cliché : L. D'Agostino, 2007.	67
Fig. 53 : Portail roman (POR 33) ouvert sur la façade sud et transformé en fenêtre (FEN 34) au XV ^{ème} siècle. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	68
Fig. 54 : Logis roman : arcatures romanes (ARC 52 et ARC 54) de la partie haute de la façade sud. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	68
Fig. 55 : Partie ouest de la galerie d'arcatures de la façade sud, perturbée par le percement de croisées à la fin du Moyen Âge. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	69
Fig. 56 : Colonne PIL 58, enserrée entre deux croisées de la fin du Moyen Âge (FEN 39 et FEN 36). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	69
Fig. 57 : Colonne PIL 55 et tableau de la niche romane bouchée par la mur de refend M 7. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	69

Fig. 58 : Chapiteau de la colonne PIL 55. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	70
Fig. 59 : Tableau et piédroit de baie romane au droit de la colonne PIL 61. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	70
Fig. 60 : Trumeau entre deux anciennes baies romanes au revers de la colonne PIL 58. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	70
Fig. 61 : Baies BAI 42 et FEN 41 au revers des arcatures ARC 52 et 54. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	71
Fig. 62 : Arcature ARC 52 et face interne de la baie BAI 42. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	71
Fig. 63 : Parement nord de la façade sud du logis roman et remaniements de la fin du Moyen Âge (trous de poutres de plancher, fenêtres et portes). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	72
Fig. 64 : Fenêtres FEN 34 et 36 aménagées au XV ^{ème} siècle dans la façade romane. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	72
Fig. 65 : Tableau de la porte POR 40 aménagée au XV ^{ème} siècle dans la façade romane et refend M 7. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	73
Fig. 66 : Parement nord du refend M 5/M 9 au niveau de la pièce Esp 1.13. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	73
Fig. 67 : Portail bouché et parement roman en partie basse de M 5/M 9. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	74
Fig. 68 : Joints rubanés au niveau de l'arc du portail roman de M 5/M 9. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	74
Fig. 69 : Parement nord roman du refend M 5/M 9 et trous de poutres bouchés. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	74
Fig. 70 : Arrachement du refend M 5/M 9 à l'ouest et ressaut au niveau de la reprise de la partie haute du mur. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	75
Fig. 71 : Etats successifs de la fin du Moyen Âge et du XVI ^{ème} siècle du refend M 5/M 9 sur son parement sud. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	75
Fig. 72 : Parement nord de M 5/M 9 au niveau de la pièce Esp 1.1 et reprise du mur au niveau des cheminées. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	76
Fig. 73 : Portes du milieu du XV ^{ème} siècle percées dans les refends M 5/M 9 et M 10 à l'étage. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	76
Fig. 74 : Aménagements dans la pièce Esp 1.13 liés à la construction du refend M 14 (à droite) : bouchage des ouvertures romanes, percement de portes, construction de voûte et couloir. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	77
Fig. 75 : Niveaux de planchers de la pièce Esp 1.1 liés à la construction du refend M 14. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	77
Fig. 76 : Distribution des pièces nord-est (Esp 1.1 et 1.2) par la façade est et la tour d'escalier du milieu du XV ^{ème} siècle. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	78
Fig. 77 : Parement ouest du refend M 10 : cheminée au rez-de-chaussée, ressaut de plancher et porte à l'étage. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	78
Fig. 78 : Parement ouest du refend M 8 au XIX ^{ème} siècle par Jean-Eugène Durand. Archives photographiques, Médiathèque du Patrimoine.	79
Fig. 79 : Salle voûtée sud-est (Esp 1.5). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	79
Fig. 80 : Bâtiment sud : Parement oriental du mur M 2. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	80
Fig. 81 : Parement ouest du mur M 2. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	81
Fig. 82 : Encoche destinée à recevoir le linteau de la porte POR 75 creusée dans le contrefort CTF 76. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	82
Fig. 83 : Baie axiale du mur M 12. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	82

Fig. 84 : Arrachement de voûte au niveau du mur M 12. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	82
Fig. 85 : Bâtiment 2 : mur sud (M 1) et contrefort d'angle. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	83
Fig. 86 : Parement interne du mur M 1 : baies en plein cintre au rez-de-chaussée (bouchée) et à l'étage. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	83
Fig. 87 : Bâtiment nord : vue d'ensemble et parement ouest de M 23. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	84
Fig. 88 : Parement ouest de M 23, piédroit de porte romane (POR 197). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	85
Fig. 89 : Piédroit et arrière-voûture de la porte POR 197, recoupée par la construction de la cheminée CHE 198 dans le bâtiment 4. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	85
Fig. 90 : Tour d'escalier nord-est, portes d'accès au bâtiment 1 (à gauche) et au bâtiment 3 (au centre). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	85
Fig. 91 : Parement interne du mur nord du bâtiment 3, niveau de plancher et porte d'accès à l'édicule nord. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	86
Fig. 92 : Sondage I : vue de la façade sud du bâtiment 4 (M 22, à droite) et de la façade est de la tour d'escalier nord-est (M 16, au centre). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	87
Fig. 93 : Sondage I : coupe stratigraphique est dans l'emprise du bâtiment 4. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	87
Fig. 94 : Sondage I : arase du mur M 22 et rocher aplani dans l'emprise du bâtiment 4. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	88
Fig. 95 : Sondage I : sol dallé de la cour (SOL 189) au-devant de la façade sud du bâtiment 4. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	88
Fig. 96 : Vue de l'intérieur de la tour d'escalier nord-est après dégagement : sol dallé et vis d'escalier. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	89
Fig. 97 : Portes du milieu du XV ^{ème} siècle au rez-de-chaussée de la tour d'escalier nord-est. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	89
Fig. 98 : Sondage II : vue d'ensemble depuis le nord. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	90
Fig. 99 : Sondage II : vue d'ensemble depuis l'est. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	91
Fig. 100 : Sondage II : vue en plan des vestiges de la tour d'escalier et de la pièce Esp 5.2. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	91
Fig. 101 : Sondage II : les pièces Esp 5.1 (à droite) et Esp 5.2 (à gauche) construites contre la façade orientale du bâtiment 2 (M 2). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	92
Fig. 102 : Sondage II : mur sud (M 3) de la pièce Esp 5.1, parement nord et piédroit de baie. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	92
Fig. 103 : Sondage II : banquette rocheuse formant le soubassement des murs M 2 et M 3 au niveau de la pièce Esp 5.1. Une ligne horizontale blanche marque le niveau probable d'un plancher. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	93
Fig. 104 : Sondage II : dalle de brèche formant la trémie de la glacière FOS 106 de la pièce Esp 5.2. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	93
Fig. 105 : Sondage II : petite fosse (FOS 105) taillée dans le substrat contre le mur sud (M 3) de la salle Esp 5.1. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	93
Fig. 106 : Sondage II : mur est (M 90) de la pièce Esp 5.1; seuil et piédroits de la porte POR 107 (à droite) et niche à feuillure (à gauche). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	94
Fig. 107 : Sondage II : vis d'escalier de la tour sud-est. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	94
Fig. 108 : Sondage II : Porte sud de la tour d'escalier (POR 94), donnant dans la pièce Esp 5.2, et niche aménagée contre le mur bahut de la vis d'escalier (NIC 96, à droite). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	94

Fig. 109 : Sondage II : seuil (SEU 95) et négatif des piédroits de la porte d'accès à la tour d'escalier sud-est depuis la cour d'honneur. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	95
Fig. 110 : Sondage II : sol dallé de la cour (SOL 109) et mur de clôture (M 111) à l'angle sud-est des bâtiments de la Seigneurie. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	95
Fig. 111 : Sondage II : coupe stratigraphique sud et niveaux de sol de la cour de part et d'autre du mur de clôture M 111. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	95
Fig. 112 : Sondage II : canalisations successives au nord-est de la tour d'escalier sud-est. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	96
Fig. 113 : Sondage II : canalisation en pierres (CAN 206 à gauche) et canalisation en tuiles et pierres (CAN 188 à droite). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	96
Fig. 114 : Sondage II : détail de la canalisation CAN 206. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	96
Fig. 115 : Sondage II : détail de la canalisation CAN 188. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	97
Fig. 116 : Sondage II : canalisations successives dans la cour d'honneur à l'est du mur M 90. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	97
Fig. 117 : Sondage II : négatif des dalles de fond de la canalisation CAN 186. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	98
Fig. 118 : Sondage II : pilastre en saillie sur le mur M 90 formant chéneau et départ de la canalisation CAN 99. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	98
Fig. 119 : Sondage II : coupe stratigraphique sud au niveau de la tranchée de fondation de la canalisation CAN 99 (à droite), recoupant la canalisation CAN 186 (à gauche). Au sommet de la coupe, sol dallé de la cour (SOL 93). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	99
Fig. 120 : Château de Saint-Vidal (Haute-Loire), colonne engagée formant chéneau. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	99
Fig. 121 : Arcature séparant les deux vaisseaux de la citerne de la cour centrale. Cliché : L. D'Agostino, 2006.	100
Fig. 122 : Déversoirs nord-est de la citerne de la cour centrale. Cliché : L. D'Agostino, 2006.	100
Fig. 123 : Vue d'ensemble du Sondage III, implanté de part et d'autre de la façade ouest du logis roman (M 11). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	101
Fig. 124 : Sondage III : banquettes taillées dans le substrat formant le soubassement du mur M 11 et du refend M 5/M 9 au niveau de la pièce sud-ouest du bâtiment 1 (Esp 1.11) et arrachement du chaînage des deux murs. Le sol est formé par le rocher aplani enduit de mortier remontant sur les parois. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	102
Fig. 125 : Sondage III : soubassement du refend M 5/M 9 taillé dans le rocher. Un trou de poteau (TRP 186) plus ancien a été recoupé par le creusement des banquettes rocheuses. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	102
Fig. 126 : Vue d'ensemble de la partie ouest du Sondage III : trous de poteaux d'un bâtiment en bois et structures accolées à la façade ouest du logis roman. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	103
Fig. 127 : Sondage III : fosse de latrines maçonnée (Esp 6.2) accolée contre la façade ouest du logis roman (M 11). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	103
Fig. 128 : Sondage III : vue du regard ouvert à la base du mur M 117 et servant vraisemblablement à la vidange de la fosse de latrines. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	104
Fig. 129 : Trous de poteaux creusés dans le substrat et muret de soutènement de terrasse accolé à la façade ouest du logis roman. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	104
Fig. 130 : Vue d'ensemble du Sondage IV. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	106
Fig. 131 : Sondage IV : seuil de la porte POR 128 de la façade nord du logis roman. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	106

Fig. 132 : Sondage IV : claveaux effondrés de la voûte de la pièce Esp 1.13 (VOU 161). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	107
Fig. 133 : Sondage IV : coupe stratigraphique est et vestiges de la voûte VOU 161, venue boucher la porte romane POR 128. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	107
Fig. 134 : Sondage IV : sol en calade et solin maçonné appartenant à une galerie de la fin du Moyen Âge construite le long de la façade nord du logis roman. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	107
Fig. 135 : Sondage IV : coupe stratigraphique ouest. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	108
Fig. 136 : Vue de l'emprise du Sondage V. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	109
Fig. 137 : Sondage IV : coupe stratigraphique est. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	109
Fig. 138 : Tessons indéterminés. DAO : M.-C. Kurzaj, 2007.	116
Fig. 139 : Tessons chasséens. DAO : M.-C. Kurzaj, 2007.	116
Fig. 140 : Tessons du Bronze Final. DAO : M.-C. Kurzaj, 2007.	117
Fig. 141 : Tesson laténien. DAO : M.-C. Kurzaj, 2007.	117
Fig. 142 : Agrafe de vêtement. Scan, échelle 1/1.	119
Fig. 143 : Manche de couteau (US 6006). Cliché : L. D'Agostino, 2007.	120
Fig. 144 : Manche de couteau, détail du décor zoomorphe. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	120
Fig. 145 : Figurine anthropomorphe, pèlerin de St-Jacques. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	120
Fig. 146 : Logis roman, parement interne de la façade nord (M 12) : les moellons sont rougis sur la face de parement. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	125
Fig. 147 : Détail d'un moellon roman : la brèche volcanique jaune est rougie sur un épaisseur de 2 à 3 cm. Cliché : L. D'Agostino, 2007.	125